

**100 ANS DE
SERVICE**

Rapport annuel 2016



100 ANS DE SERVICE



1882

Thomas Ahearn et Warren Soper lancent la Ottawa Electric Company et construisent la première centrale hydraulique du Canada aux chutes de la Chaudière.



1885

Ottawa est la première ville du monde à éclairer ses rues uniquement au moyen de lampadaires électriques.



1891

La centrale n° 2 (qui appartiendra plus tard à Énergie Ottawa) est construite sur l'île Victoria. Elle deviendra la plus ancienne centrale hydraulique en exploitation au Canada.



1905

La création du Service municipal d'électricité de la Ville d'Ottawa marque le début du service public d'électricité.

1916

C'est la fondation d'Ottawa Hydro : le Service municipal d'électricité devient la Commission hydroélectrique d'Ottawa (Ottawa Hydro) et Ottawa est reliée au nouveau réseau d'électricité provincial.

1928

Le premier feu de circulation électrique d'Ottawa est mis en service.

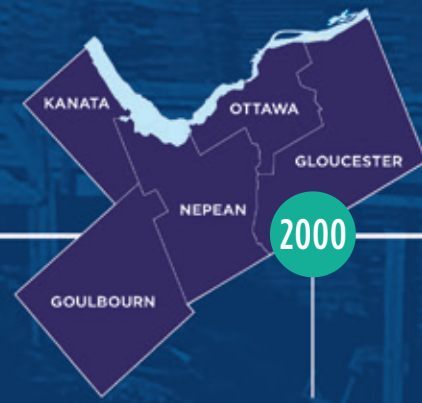
50 millions de personnes privées de courant

2003

Une panne de courant majeure frappe le nord-est des États-Unis et l'Ontario, ce qui met en évidence la nécessité de moderniser constamment le réseau d'électricité nord-américain.

2001

La centrale n° 2 aux chutes de la Chaudière est modernisée et entièrement automatisée.



2000

Gloucester Hydro, Goulbourn Hydro, Kanata Hydro, Nepean Hydro et Ottawa Hydro fusionnent pour créer Hydro Ottawa.



1998

Lors de la tempête de verglas, les équipes travaillent jour et nuit pour réparer les importants dégâts causés par plus de 85 mm de pluie verglaçante, de grésil et de neige.



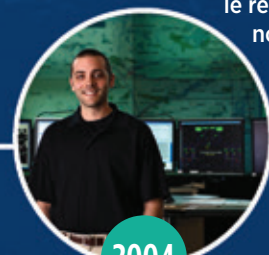
1978

Ottawa Hydro devient la première société de distribution d'électricité en Ontario à se doter du système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition). Il s'agit d'une première étape importante vers le « réseau intelligent ».



1950

Ottawa Hydro fait l'acquisition de la Ottawa Light, Heat and Power Company et devient la seule société de distribution d'électricité à Ottawa.



2004

Hydro Ottawa inaugure une nouvelle salle de commande ultramoderne permettant de suivre les pannes de courant, les équipes sur le terrain et les actifs. Il s'agit d'une étape de plus vers le réseau intelligent.

2005

La centrale n° 4, qui a été construite en 1900 aux chutes de la Chaudière, est modernisée.



2006

Hydro Ottawa installe le premier compteur intelligent.



2007

Énergie Ottawa commence à exploiter à la décharge du chemin Trail une centrale aux gaz d'enfouissement qui permet de convertir en énergie verte renouvelable un puissant gaz à effet de serre (le méthane).



2012

Hydro Ottawa envoie des équipes au Connecticut et au New Jersey pour aider à rebrancher environ un demi-million de résidents après le passage de l'ouragan Sandy.

2012

Hydro Ottawa fait l'acquisition auprès de la société Domtar de trois centrales hydrauliques, d'une participation de 38,3 % dans le barrage-voûte et des droits relatifs à l'eau aux chutes de la Chaudière.



2015

Une nouvelle centrale hydraulique souterraine de 29 MW à la fine pointe est mise en chantier aux chutes de la Chaudière.



2016

En faisant l'acquisition d'une centrale de 27 MW auprès d'Hydro-Québec, Hydro Ottawa devient l'unique propriétaire des actifs de production d'électricité sur le site interprovincial des chutes de la Chaudière.



Notre mission

Créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire en servant les intérêts de nos clients et des collectivités que nous desservons

Nos valeurs organisationnelles

Travail d'équipe, intégrité, excellence et service

Notre vision

Hydro Ottawa – un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction	4
Faits saillants financiers	6
Progrès réalisés par rapport au plan	7
Santé financière	8
Valeur pour la clientèle	10
Efficacité organisationnelle	12
Mission sociale	14
Analyse de la direction	16
Profil de la Société	16
Notre orientation stratégique	17
Vue d'ensemble de l'industrie de l'électricité	19
Capacité d'obtenir des résultats	22
Résultats	25
Risques et incertitudes	33
Perspectives d'avenir	37
États financiers consolidés	38
Rémunération des membres de l'équipe de direction	92
Gouvernance de la Société	94
Membres des conseils d'administration	97

Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction

Au nom du conseil d'administration et de la direction d'Hydro Ottawa, nous avons l'honneur de présenter notre Rapport annuel 2016.



Jim Durrell, C.M.

Le président du conseil d'administration



Bryce Conrad

Le président et chef de la direction

Comme le souligne le thème du présent rapport, il y a 100 ans qu'Hydro Ottawa et les compagnies d'électricité qui l'ont précédée sont au service de notre collectivité – depuis la création de la Commission hydroélectrique d'Ottawa en 1916. Certains éléments de nos activités remontent encore plus loin : notre centrale n° 2 aux chutes de la Chaudière, la plus ancienne en exploitation au Canada, a été construite en 1891.

C'est un heureux hasard que nous franchissions ce jalon alors qu'Ottawa accueille le reste du monde pour souligner le 150^e anniversaire du Canada. Nous sommes fiers d'avoir contribué à la création de notre capitale nationale, cette ville dynamique de plus en plus verte et durable qui sera mise en valeur au cours des célébrations d'Ottawa 2017.

En marquant cet anniversaire, ce n'est pas simplement le riche patrimoine de notre entreprise ni ses racines profondes dans la collectivité que nous souhaitons mettre en lumière. C'est plutôt l'amalgame unique de service et d'innovation qui l'a caractérisée au fil des ans et qui en demeure l'essence. L'esprit d'innovation reste bien vivant depuis que MM. Ahearn et Soper ont construit ici même en 1882 la première centrale hydraulique du Canada. Ottawa est devenue en 1885 la première ville à éclairer ses rues uniquement au moyen de lampadaires électriques et près d'un siècle plus tard, en 1978, Ottawa Hydro a été la première société de distribution d'électricité en Ontario à se doter du système SCADA – lointain précurseur du réseau intelligent émergent d'aujourd'hui.

Le service est aussi bien ancré dans notre entreprise comme le savent tous ceux qui ont vu les uniformes orange caractéristiques de nos équipes, qui travaillent jour et nuit pour réparer les pannes parfois dans des conditions météorologiques extrêmes. La tempête de verglas de 1998 est particulièrement mémorable à cet égard.

Alors que nous guidons l'entreprise au cours d'une période de transformation au sein de notre industrie, ces thèmes du service et de l'innovation continuent de nous inspirer. Notre



Orientation stratégique 2016-2020 met l'accent sur ce qui a fait notre succès à ce jour – mettre la clientèle au cœur de toutes nos activités – tout en définissant une nouvelle vision pour l'entreprise : être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent.

C'est en 2016 qu'a débuté la mise en œuvre de cette stratégie d'entreprise renouvelée et nous sommes ravis des progrès accomplis. Les résultats financiers sont excellents, avec un bénéfice net consolidé de 34,8 millions de dollars, ce qui nous a permis de verser à notre actionnaire des dividendes record de 20,6 millions de dollars. Notre rendement des capitaux propres consolidé s'est chiffré à 8,4 %.

Les mesures prises pour assurer le succès de l'entreprise dans l'avenir revêtent encore plus d'importance que ses résultats financiers de l'année. En vertu d'une transaction finalisée en décembre 2016, Hydro Ottawa a fait l'acquisition de toute l'infrastructure de production et de tous les droits relatifs à l'eau sur le site interprovincial des chutes de la Chaudière. Le réaménagement et l'agrandissement de deux centrales sur la rive ontarienne de la rivière se poursuivent conformément au calendrier et au budget établis en vue d'une mise en service en 2017. Nous aurons alors plus que quintuplé notre capacité de production depuis 2012. Nous avons continué de renouveler notre effectif et notre infrastructure. Nous avons notamment bien progressé sur le front du remplacement de nos installations obsolètes, ce qui constitue une initiative clé de modernisation et d'amélioration de l'efficacité. Et nous nous sommes lancés dans de nouveaux champs d'activité, soit les essais de câbles et l'analyse de la qualité de la puissance, en tirant parti de notre expertise dans le domaine des services aux autres compagnies d'électricité.

Le président du conseil d'administration,



Jim Durrell, C.M.

En ce qui a trait au service, nous avons obtenu notre meilleur rendement en matière de fiabilité au cours des cinq dernières années, car la fréquence et la durée des interruptions de service ont poursuivi leur tendance à la baisse. Nous avons par ailleurs prolongé les heures d'ouverture de notre centre de service à la clientèle, accru la participation des clients grâce à notre présence dans les médias sociaux et préparé le terrain en vue des nouveaux outils numériques et mobiles – ces outils, dont le lancement est prévu en 2017, amélioreront les aspects pratiques ainsi que le contrôle exercé par les clients.

En outre, Hydro Ottawa est demeurée une entreprise citoyenne responsable et engagée. Nous nous efforçons de réduire les répercussions environnementales de nos activités, consultons nos intervenants et améliorons la qualité de vie au sein de notre collectivité. À cet égard, nous suivons l'exemple de nos employés, dont la détermination à apporter leur contribution et à redonner à la collectivité où ils vivent constitue une source d'inspiration intarissable.

En somme, l'année 2016 a été marquée par des réalisations dignes de mention pour Hydro Ottawa et elle couronne admirablement bien 100 années de service. Notre entreprise et celles qui l'ont précédée ont joué un rôle central dans la transformation d'Ottawa, qui est passée de simple ville forestière à capitale sophistiquée d'un pays du G7. Nous avons transformé nos actifs de production locaux : l'infrastructure d'électricité qui soutenait auparavant la production de pâte à papier a fait place aux nœuds faisant partie d'un réseau d'électricité de plus en plus vert et diversifié. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à nous rendre utiles au moment où Hydro Ottawa entame son deuxième siècle d'existence.

Le président et chef de la direction,



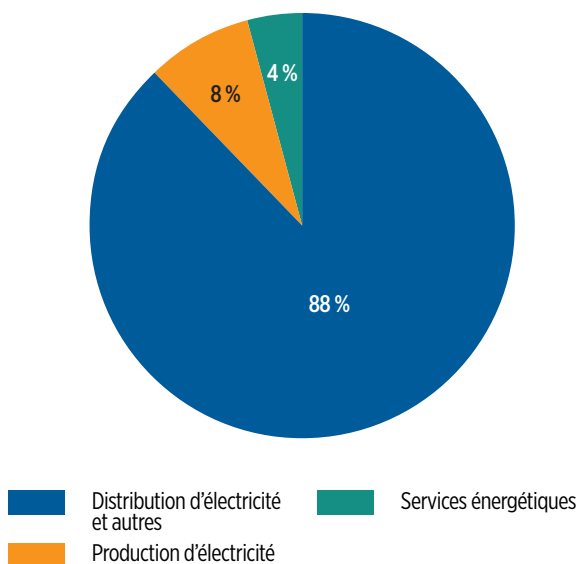
Bryce Conrad

Faits saillants financiers

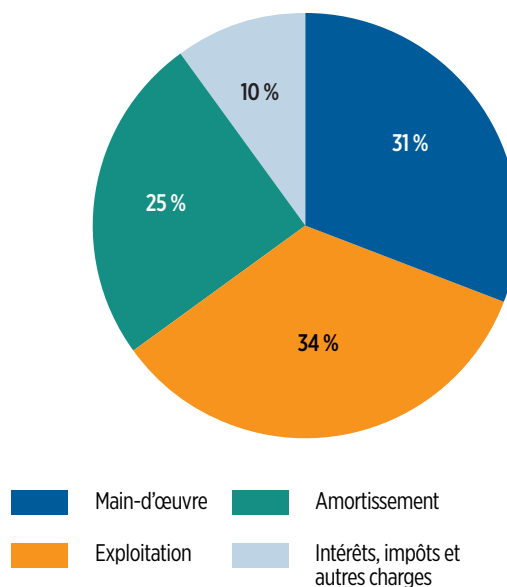
[en milliers de dollars canadiens]

	2016	2015
Résultats		
Total des produits ¹	1,189,360	1,087,181
Produits tirés de la distribution d'électricité ¹	166,715	159,509
Produits tirés de la production d'électricité	17,489	16,238
Résultat avant intérêts, impôt et amortissement ¹	103,341	96,394
Résultat net	34,836	32,370
Dividendes	(20,600)	(19,400)
État de la situation financière		
Total des actifs et soldes réglementaires	1,630,578	1,284,363
Immobilisations	1,270,135	1,075,091
Déventures	772,960	571,519
Capitaux propres	426,775	413,397
Flux de trésorerie		
Exploitation	96,317	100,557
Investissement	(349,777)	(220,202)
Financement	181,696	154,515

Produits selon leur nature ^{1, 2}



Charges selon leur nature ^{1, 2}



¹ Pré-IFRS 14

² Exclut le recouvrement des coûts liés à l'électricité et l'achat d'électricité.

Progrès réalisés par rapport au plan

Le *Rapport annuel 2016 d'Hydro Ottawa* est le premier où l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2016-2020* de la Société, qui donne un aperçu de sa stratégie commerciale et de ses projections financières pour les cinq prochaines années. Cette stratégie reprend les éléments de base du plan stratégique précédent [*Orientation stratégique 2012-2016*] tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société elle-même – notamment l'ampleur de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonce aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa – être un *partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons de bons résultats dans tous les aspects du rendement – notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficacité et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution à la collectivité.

Hydro Ottawa a connu du succès dans le passé en concentrant ses efforts sur quatre aspects clés du rendement – ses quatre secteurs d'intervention clés. Ces quatre secteurs et les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités durant la période visée par l'orientation stratégique actuelle. Ils sont à la base de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.



QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Valeur pour la clientèle

Objectif stratégique

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels

Santé financière

Objectif stratégique

Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel

Efficacité organisationnelle

Objectif stratégique

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue

Mission sociale

Objectif stratégique

Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée

Santé financière

Objectif stratégique : Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices... en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel

Résultat net de
34,8 M\$

Dividendes de
20,6 M\$ versés
à l'actionnaire

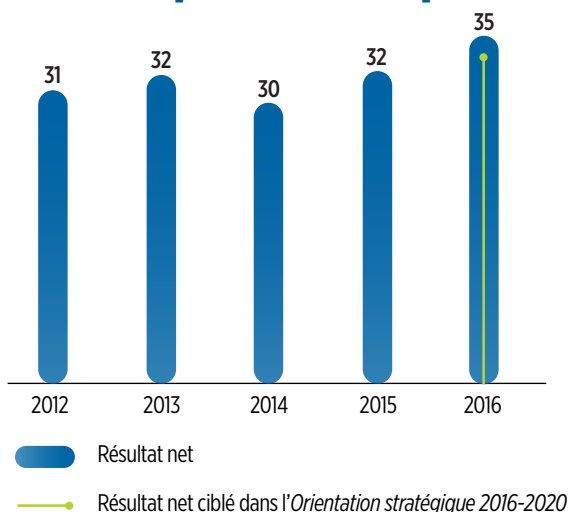
En 2016, Hydro Ottawa a continué d'obtenir d'excellents résultats financiers tout en se lançant dans de nouveaux champs d'activité et en faisant progresser des projets stratégiques clés qui la préparent en vue de sa croissance future.

Notre résultat net consolidé de 34,8 millions de dollars enregistré en 2016 est supérieur au montant de 34 millions que nous nous étions engagés à atteindre dans notre *Orientation stratégique 2016-2020*. Il s'agit de notre résultat net le plus élevé à ce jour. Soulignons que ce résultat a été obtenu au cours de la réalisation du plus grand projet d'immobilisations dans l'histoire de l'entreprise – le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière. La nouvelle centrale en construction constituera une importante source de produits dans l'avenir, mais les produits se trouvent réduits à court terme en raison de l'arrêt de deux centrales pendant les travaux.

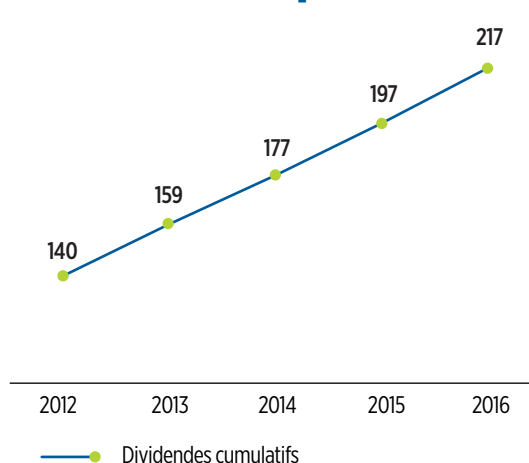
Avec un rendement des capitaux propres consolidé de 8,4 %, Hydro Ottawa continue de créer de la valeur pour son seul actionnaire, la Ville d'Ottawa. En fonction de nos résultats de 2016, nous avons versé des dividendes de 20,6 millions de dollars – un montant record –, ce qui porte à 217 millions les dividendes versés depuis 2005.

En plus de ces résultats annuels, plusieurs développements importants survenus en 2016 améliorent les chances de succès de l'entreprise pour l'avenir. Hydro Ottawa a acquis auprès d'Hydro-Québec la centrale Hull 2 de 27 mégawatts (MW) ainsi que la participation restante de 33 % dans le barrage-voûte sur la rivière des Outaouais. Grâce à cette acquisition, l'entreprise est devenue l'unique propriétaire de l'infrastructure de production d'électricité et des droits relatifs à l'eau sur le site interprovincial des chutes de

Résultat net [en millions de dollars]



Dividendes cumulatifs [en millions de dollars]



**Acquisition assurant
une puissance
supplémentaire
de 27 MW**

**Propriété exclusive
de tous les actifs
aux chutes de
la Chaudière**

**Lancement dans de
nouveaux champs
d'activité tirant parti
de notre expertise**

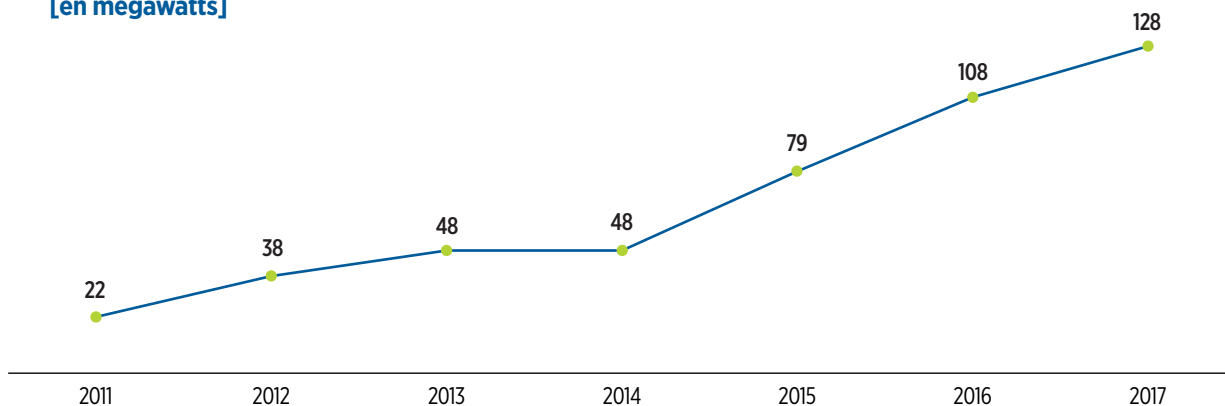
la Chaudière. Par ailleurs, nous avons conclu deux contrats d'achat d'une durée de 40 ans pour vendre de l'électricité produite par des centrales québécoises qui sera injectée dans le réseau ontarien. Cette mesure atténuera la pénurie de puissance prévue au centre-ville d'Ottawa. Qui plus est, notre projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière – réaménagement et agrandissement de deux centrales du côté ontarien de la rivière des Outaouais – s'est poursuivi selon l'échéancier et le budget établis en vue d'une mise en service en 2017. Au terme de ce projet, la puissance d'Hydro Ottawa aura été multipliée par cinq depuis 2012 et atteindra 128 MW. En outre, le nouvel aménagement des lieux améliorera l'accès du public aux chutes spectaculaires et au site historique environnant.

Conformément à son *Orientation stratégique 2016-2020*, Hydro Ottawa a aussi pris des mesures importantes pour élargir sa

gamme de services énergétiques et de services à d'autres compagnies d'électricité. Le projet de conversion du système d'éclairage de rue d'Ottawa, qui est en avance sur le calendrier, sera avantageux sur le plan financier pour les deux parties tout réduisant les répercussions environnementales. En outre, les huit projets d'installations solaires sur toit de la Ville d'Ottawa ont été menés à bien.

Hydro Ottawa s'est aussi lancée dans de nouveaux champs d'activité, soit les essais de câbles et l'analyse de la qualité de la puissance pour d'autres compagnies d'électricité. Elle en a d'ailleurs fait la promotion lors d'événements sectoriels tout au long de 2016. Hydro Ottawa détient une licence exclusive du Conseil national de recherches du Canada pour un procédé exclusif d'essais de câbles. Elle est également le fournisseur exclusif de la plateforme Web PQ View, qui permet d'analyser et de gérer la qualité de la puissance.

Augmentation de la capacité de production [en mégawatts]



Valeur pour la clientèle

Objectif stratégique : Nous offrons une expérience client à valeur ajoutée... en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.

Taux de satisfaction de la clientèle de 81 %

Au premier rang pour l'adhésion à la facturation en ligne en Ontario

La stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. En 2016, nous avons fourni un service d'électricité extrêmement fiable, fait des investissements majeurs pour maintenir ce niveau de service et accru notre interaction et nos communications avec les clients tout en veillant à ce que nos tarifs de distribution demeurent aussi abordables que possible.

Nous continuons d'élargir la gamme de services offerts aux clients, mais nous savons qu'ils s'en remettent à nous avant tout pour obtenir un approvisionnement en électricité fiable au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Au cours des cinq dernières années, c'est en 2016 que nous avons obtenu notre meilleur rendement en matière de fiabilité. La moyenne mobile sur trois ans pour la fréquence et la durée des interruptions de service ont poursuivi leur tendance à la baisse.

Pour maintenir cette tendance, nous continuons de remplacer à un rythme accéléré l'infrastructure vieillissante. Conformément à notre plan quinquennal approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), nous avons investi 65 millions de dollars en 2016 pour préserver la fiabilité de notre réseau, mettre à niveau notre infrastructure vieillissante, régler les problèmes de fiabilité localisés et accroître la capacité des postes. Nous avons aussi investi 38 millions supplémentaires au titre de l'expansion du réseau afin de répondre aux besoins des clients.

Le taux de satisfaction de notre clientèle s'est chiffré à 81 % en 2016. Ce pourcentage correspond au taux de satisfaction moyen à l'égard des compagnies d'électricité locales en Ontario, mais est en baisse par rapport au taux de 87 % que nous avons atteint en 2015. Il est probable que le débat public et les préoccupations exprimées par la population à l'échelle provinciale concernant les tarifs d'électricité ont contribué à ce recul.

Nous nous efforçons de maintenir, voire d'améliorer la satisfaction de la clientèle grâce à notre stratégie pluriannuelle de l'expérience client et à la création du poste de dirigeant principal de l'expérience client, dont le titulaire exercera le leadership dans le domaine à



UN PETIT CHANGEMENT
PEUT FAIRE UNE GROSSE DIFFÉRENCE

Inscrivez-vous à l'un de nos plans de paiements préautorisés et nous donnerons 5 \$ pour aider le CHEO à moderniser les moniteurs de surveillance (sans papier!) de ses patients.

AIDER LE CHEO #DITESADIEUUAUPIER

Madison, 10 ans



PARTAGEZ VOTRE OPINION ET GAGNEZ

Participez à notre sondage en ligne pour nous aider à bâtir une meilleure facture

VOUS POURRIEZ GAGNER 1 DES 3 TABLETTES!

hydroottawa.com/sondagefacture
Date limite pour participer : 19 août 2016

HydroOttawa

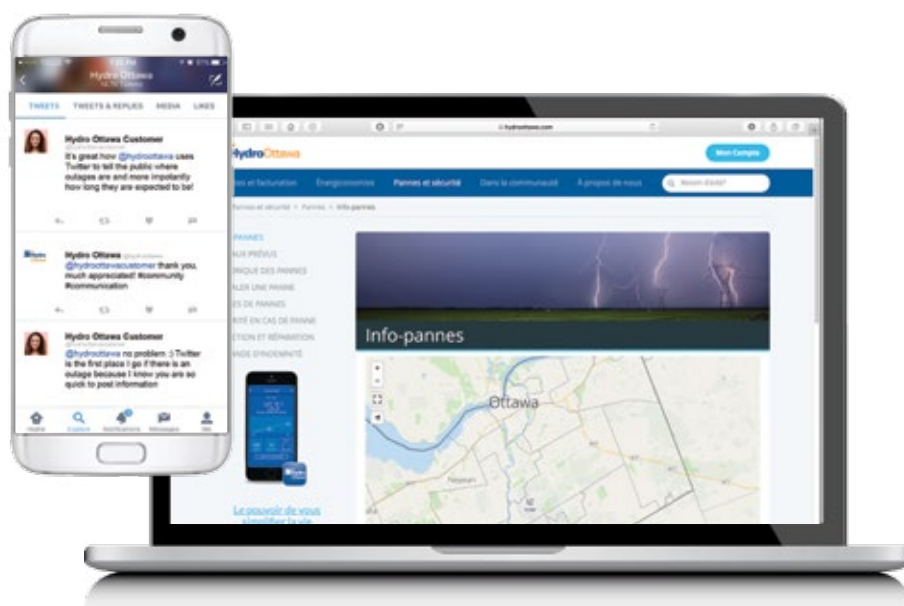
l'échelle de l'entreprise. En 2016, nous avons prolongé les heures d'ouverture de notre centre de service à la clientèle et rehaussé son niveau de service. Nous avons aussi accru notre interaction et nos communications via les médias sociaux, désormais un point de contact clé pour de nombreux clients, particulièrement au cours des tempêtes et des interruptions de service alors que l'information en temps réel s'avère vitale. Nous avons accru notre présence et notre niveau d'activité sur toutes les grandes plateformes et utilisé davantage de contenus vidéo. Une application mobile, qui est en développement, devrait être lancée en 2017.

La facturation en ligne et les options de paiement automatisé sont plus pratiques pour les clients et nous permettent d'économiser de l'argent – une situation gagnant-gagnant. À hauteur de 38 %,

Meilleure fiabilité
au cours des
cinq dernières
années

Investissement de
65 M\$ pour préserver
la sécurité et la
fiabilité du réseau
de distribution

Mises à jour en
temps réel sur
les tempêtes et
les interruptions
de service via les
médias sociaux



Hydro Ottawa affiche le taux d'adhésion à la facturation en ligne le plus élevé parmi toutes les compagnies d'électricité en Ontario. Nous pouvons ainsi économiser 1,3 million de dollars par an. À l'issue de notre campagne Dites adieu au papier! 2016, la plus fructueuse à ce jour, nous avons versé 102 000 \$ à la Fondation du CHEO. Ces fonds seront affectés aux moniteurs utilisés pour les patients.

Nous avons aussi continué d'aider nos clients à gérer leur consommation et leurs coûts d'énergie grâce à nos programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Notre plan

de six ans dans le domaine, pour la période allant de 2015 à 2020, devrait aider nos clients à économiser 395 gigawattheures (GWh) d'électricité. En 2016, notre programme de coupons pour les clients résidentiels a généré des économies de 15 GWh. Nous avons également appuyé plusieurs grands projets commerciaux. Mentionnons notamment un projet de production combinée de chaleur et d'électricité au Collège Algonquin, qui réduira d'environ 40 % la consommation d'électricité sur le campus.

Efficacité organisationnelle

Objectif stratégique : Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement... en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

La sécurité, encore notre grande priorité

Embauche de 13 nouveaux apprentis

Notre *Orientation stratégique 2016-2020* définit un programme ambitieux en ce qui concerne l'accroissement de la valeur pour les clients, l'actionnaire et la collectivité. Pour atteindre ces objectifs, l'organisation devra miser sur l'efficacité et l'apprentissage continu et posséder les compétences et la capacité organisationnelle voulues afin d'obtenir un bon rendement dans ses champs d'activité actuels et nouveaux. Dans cette optique, nous avons continué de mettre l'accent sur trois résultats principaux en 2016 : un environnement de travail sûr et sain; un effectif mobilisé, adapté et bien préparé; et des activités efficaces et efficaces qui rehaussent l'expérience client.

Le maintien d'un milieu de travail privilégiant la santé et la sécurité est demeuré notre grande priorité. Dans le cadre de notre système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale, nous avons mis en œuvre des activités d'éducation et de formation approfondies, une surveillance sur le terrain ainsi que, dans un souci d'amélioration continue, des audits internes et externes des programmes. En 2016, nous avons donné plus de 23 heures de formation par employé sur les méthodes de travail sécuritaire – près de 35 heures en moyenne dans le cas des gens de métiers à risque élevé. Notre système de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale a conservé sa certification aux normes internationales reconnues OHSAS 18001 et ISO 14001. Pour la deuxième année de suite, l'Association canadienne de l'électricité a décerné à notre division de la production d'électricité le Prix d'excellence du vice-président pour la sécurité dans la catégorie Production.

En 2016, nous avons continué de mettre en œuvre une stratégie de gestion des compétences proactive à plusieurs volets pour pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années. Cette stratégie comprend un vaste processus de planification de la relève visant à repérer les personnes compétentes et à assurer leur perfectionnement afin de doter les postes de direction à tous les échelons dans l'ensemble de l'organisation.

À l'instar de nombreuses autres entreprises de services publics, Hydro Ottawa est aux prises avec des difficultés associées au profil démographique de son effectif, qui nécessitent une intervention



concertée. Au cours des dix prochaines années, 37,5 % de ses employés seront admissibles à la retraite; la proportion est de 41 % parmi les gens de métier et les membres du personnel technique. Par ailleurs, l'entreprise a déjà renouvelé une portion appréciable de son effectif et poursuit ce processus. Près de 20 % des employés d'Hydro Ottawa ont moins de 30 ans et, depuis 2005, ses programmes d'apprentissage ont permis de former 71 compagnons qualifiés dans les métiers de l'électricité. Notre programme de



**Limitation
des charges
d'exploitation grâce
à la productivité**

**Investissements
cruciaux dans la
technologie**

**Projet de
rationalisation
des installations
sur la bonne voie**



stages en ingénierie joue un rôle similaire, car il permet aux candidats d'obtenir le titre d'ingénieur tout en acquérant à l'interne les compétences voulues pour occuper des postes essentiels à la mission de l'entreprise. En 2016, nous avons embauché 13 nouveaux apprentis et trois nouveaux stagiaires en ingénierie. Nous avons aussi maintenu nos partenariats avec l'industrie et des établissements d'enseignement. Mentionnons notamment le renouvellement et l'expansion de notre collaboration avec le Collège Algonquin pour offrir dans l'est de l'Ontario, de 2016 à 2020, les programmes de cet établissement menant au diplôme de monteur de lignes électriques.

Nous continuons de nous efforcer constamment d'améliorer notre productivité. En 2016, nous avons mis en œuvre plusieurs améliorations et mesures de contrôle des coûts. Entre autres, nous avons modernisé des équipements, amélioré l'emplacement des équipes et réduit leur temps de transport, installé des compteurs permettant de couper et de rétablir à distance l'alimentation en électricité des clients pour réduire le travail sur le terrain et mis fin à certaines ententes contractuelles pour faire place à des solutions offrant un meilleur rapport coût-efficacité. Ces gains de productivité ont aidé l'entreprise à limiter à 2 % sur 12 mois l'augmentation des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration.

La technologie joue un rôle clé dans les efforts que nous déployons pour améliorer notre rendement et notre productivité ainsi que le service à la clientèle. Pour nous assurer de l'utiliser de façon efficace, nous avons intégré les fonctions convergentes de la technologie opérationnelle et de la technologie de l'information sous la gouverne du dirigeant principal de l'information et de la technologie. En 2016, nous avons investi 9,8 millions de dollars dans des systèmes de technologies de la prochaine génération à l'appui du service à la clientèle, de l'efficacité opérationnelle, de la modernisation du réseau ainsi que de la cybersécurité.

Nous avons aussi réalisé des progrès appréciables dans la mise en œuvre de notre Plan de rationalisation des installations. Cette importante initiative de modernisation visant à améliorer l'efficacité opérationnelle permettra à l'entreprise de quitter en 2019 ses installations obsolètes qui en sont à la fin de leur vie utile (plus précisément le siège social et les centres d'opérations Sud et Est). Le marché a été adjugé à l'entreprise de conception-construction et le projet se déroule comme prévu.



Mission sociale

Objectif stratégique : Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité... en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.

Campagne de collecte de fonds des employés à des fins caritatives : plus de 280 000 \$

Participation à plus de 350 activités communautaires

En 2016, Hydro Ottawa a fait fond sur ses 100 ans d'existence en tant qu'entreprise responsable axée sur la collectivité – une entreprise bien gouvernée, ouverte et respectueuse de l'environnement qui communique avec ses divers intervenants et améliore la qualité de vie au sein de notre collectivité.

Afin de demeurer bien en vue et faciles d'accès pour nos intervenants, nous avons renforcé notre présence dans la collectivité au cours des dernières années. En 2016, nous avons participé à plus de 350 activités communautaires – en hausse de 34 % par rapport à 2015 – et tenu notre premier Forum communautaire. Nos activités au sein de la collectivité sont fort variées – programmes de sensibilisation dans le domaine de l'électricité en milieu scolaire, participation de l'équipe d'économie d'énergie à diverses activités dans la collectivité, au sein de l'entreprise et dans des commerces de détail et large éventail d'autres visites, présentations et portes ouvertes. Nous avons aussi renforcé notre présence en ligne et dans les médias sociaux.

En 2016, nous avons amélioré notre communication avec les associations communautaires et les zones d'amélioration

commerciale en lançant des bulletins pour les tenir au fait des dernières nouvelles. Notre Forum communautaire nous a permis de consulter et de renseigner nos intervenants concernant nos programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande, notre programme d'égagement d'arbres, les travaux prévus ainsi que les programmes d'aide s'adressant aux clients à faible revenu.

Le leadership en matière d'environnement demeure une grande priorité pour Hydro Ottawa. En 2016, nous avons valorisé 92 % des déchets non dangereux (liquides et solides), réduit notre consommation de papier ainsi que notre recours aux serveurs matériels et continué de convertir notre parc automobile en privilégiant les véhicules peu polluants. Nous sommes devenus un membre fondateur de Carbone 613, qui contribue à améliorer la durabilité de la région de la capitale nationale. En vertu de cette initiative, nous avons établi une base de référence pour nos émissions de gaz à effet de serre et définirons des cibles d'amélioration annuelles. Nous avons également continué de jouer un rôle de premier plan dans l'initiative Évolution énergétique de la Ville d'Ottawa.





Augmentation de la fréquentation en ligne de 85 %

Douze prix d'excellence pour le rendement

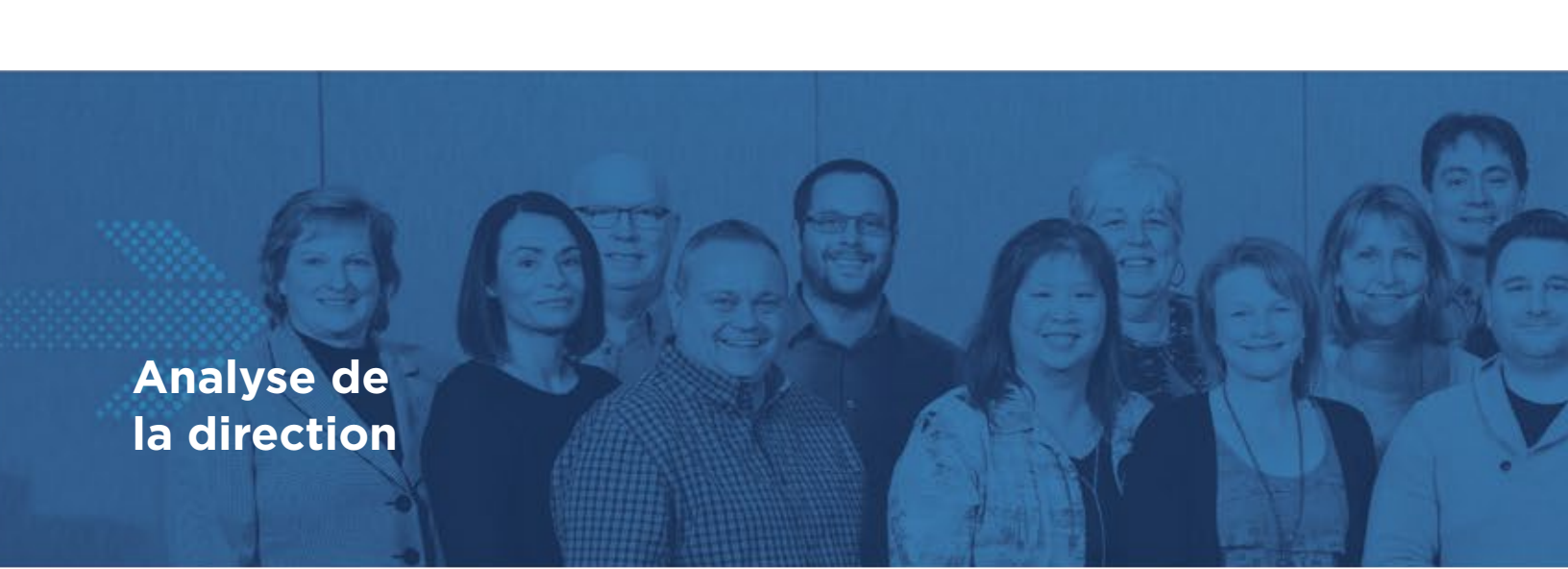
Valorisation de 92 % des déchets non dangereux



Notre Fonds pour un avenir brillant a continué de favoriser le bien-être de notre collectivité dans des créneaux choisis avec soin. Ce programme d'investissement communautaire repose sur la détermination de nos employés à « redonner à la collectivité où ils vivent ». La campagne de collecte de fonds annuelle de nos employés a permis de recueillir 282 000 \$. Sur ce montant, plus de 200 000 \$ seront affectés à l'agrandissement du Centre de santé du sein de L'Hôpital d'Ottawa – il s'agit du premier versement donnant suite à notre engagement de verser un million de dollars sur cinq ans. Nos employés ont également donné de leur temps à la collectivité. Plus de 100 d'entre eux ont accepté notre offre de consacrer une journée rémunérée à des activités bénévoles. Ainsi, 41 employés se sont portés volontaires pour la Journée des besoins spéciaux à la Foire de la capitale – un moment fort de l'année pour bien des employés d'Hydro Ottawa.

Le Fonds pour un avenir brillant est le fruit d'un partenariat conclu avec Centraide. Comme par les années passées, il est venu en aide à des organismes de première ligne au service des personnes qui sont sans abri à Ottawa ou qui risquent de le devenir, en finançant des améliorations éconergétiques qui réduisent leurs coûts de fonctionnement. En 2016, huit organismes se sont partagé 140 000 \$ grâce à ce fonds. Par ailleurs, nous avons renouvelé notre partenariat de longue date avec Christie Lake Kids, qui offre à des jeunes défavorisés sur le plan économique des programmes de loisir et de renforcement des compétences et du leadership.

Nous sommes ravis que des tiers aient reconnu nos efforts cette année encore en nous décernant des prix ou en nous faisant figurer à leur palmarès dans divers domaines – meilleurs employeurs, innovation en ressources humaines, programmes de sécurité et de service à la clientèle et rendement environnemental.



Analyse de la direction

INTRODUCTION

La section « Analyse de la direction », qui examine le rendement opérationnel et les résultats financiers de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., devrait être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. a adopté le 1^{er} janvier 2015 les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – IFRS]. Elle a notamment adopté par anticipation la norme IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* [IFRS 14]. Les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport ont été établis conformément aux IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales [CNCI]. Tous les montants d'argent sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Cette section renferme des déclarations de nature prospective concernant entre autres les futurs résultats opérationnels et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction à la date d'approbation des états financiers consolidés. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.

PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Profil de la Société

La **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. [Hydro Ottawa ou la Société]** est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et régie par un conseil d'administration indépendant composé de 11 membres nommés par le Conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable, les services énergétiques et les services à d'autres compagnies d'électricité. Hydro Ottawa possède deux filiales, dont elle assure l'exploitation.

Hydro Ottawa limitée, la première de ces filiales, est une société de distribution locale [SDL] d'électricité à tarifs réglementés qui

exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Troisième en importance parmi les compagnies d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et rentables de la province et dessert environ 328 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 100 km². En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les cibles établies par la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO] en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. La clientèle de l'entreprise augmente de 1 % par an en moyenne.

Énergie Ottawa inc. [Énergie Ottawa], la deuxième de ces filiales, est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Elle fournit des services de gestion de l'énergie et de l'infrastructure aux clients commerciaux qui consomment beaucoup d'énergie. Énergie Ottawa leur propose notamment des solutions d'efficacité énergétique clé en main, des essais de câbles non destructifs et des systèmes intelligents de surveillance des données. En outre, elle possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, en plein cœur d'Ottawa, ainsi que le barrage-voûte historique sur la rivière des Outaouais et dix autres centrales au fil de l'eau en Ontario et dans le nord de l'État de New York. Énergie Ottawa détient aussi une participation majoritaire dans deux coentreprises produisant de l'énergie propre et renouvelable aux centrales aux gaz d'enfouissement à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Lafèche, à Moose Creek, en Ontario, ainsi que 14 installations solaires réparties à la grandeur de la ville. Un projet pluriannuel est en cours aux chutes de la Chaudière pour accroître la puissance du parc électrique d'Énergie Ottawa en Ontario. Au terme de ce projet, dont l'achèvement est prévu en 2017, la puissance installée du parc d'énergie verte de la Société atteindra 128 mégawatts (MW) – soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations.

Pour consulter une liste complète des entités visées par les états financiers consolidés d'Hydro Ottawa, reportez-vous à la note 1 [Description des activités et renseignements sur l'entreprise] des états financiers consolidés figurant dans le présent rapport.



Notre orientation stratégique

Hydro Ottawa a publié en 2016 un nouveau plan stratégique [*Orientation stratégique 2016-2020*], qui donne un aperçu de la stratégie commerciale et des projections financières de la Société pour les cinq prochaines années. Cette stratégie reprend les éléments de base du plan stratégique précédent [*Orientation stratégique 2012-2016*] tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société elle-même – notamment l'accroissement de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonce aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa – *être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

Stratégie

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Le principal objectif de notre *Orientation stratégique 2012-2016* consistait à recentrer nos activités sur la clientèle. Or, l'importance primordiale attribuée aux clients demeure le moteur de notre stratégie commerciale. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons de bons résultats dans tous les aspects du rendement – notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficacité et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution au bien-être de notre collectivité.

Notre *Orientation stratégique 2016-2020* repose sur un principe de base selon lequel le modèle des services d'électricité est en pleine mutation – il prend une forme plus décentralisée, orientée vers la clientèle, à la fine pointe de la technologie et viable sur le plan environnemental. Le passage de l'industrie de l'électricité à un modèle davantage centré sur les clients offrira des possibilités pour les fournisseurs d'énergie en mesure d'innover et posera des problèmes pour ceux qui ne sauront pas s'adapter. Afin de réagir à ce nouveau paysage, nous adoptons une stratégie à huit volets :

- rehausser l'expérience client;
- poursuivre notre croissance stratégique, notamment continuer d'accroître nos activités de production d'énergie renouvelable, évaluer les possibilités d'accroître nos activités de distribution d'électricité et élargir la gamme des services que nous offrons;

- avoir accès à du capital pour assurer notre croissance;
- veiller à posséder les compétences et la capacité organisationnelle voulues pour obtenir un bon rendement dans nos champs d'activité existants et nouveaux;
- continuer d'améliorer notre rendement opérationnel, notamment au chapitre de la productivité et de la sécurité;
- mener à bien des projets essentiels, comme l'agrandissement aux chutes de la Chaudière;
- continuer de gagner la confiance du public;
- être en mesure de faire face aux changements et aux bouleversements au sein de notre industrie.

Notre but est d'être le conseiller énergétique de confiance pour nos clients – grands et petits – et notre collectivité. À mesure que les besoins en énergie de nos clients et les options s'offrant à eux évolueront et que les projets et développements phares se concrétiseront, Hydro Ottawa jouera un rôle de premier plan pour aider notre ville à passer à un avenir énergétique intelligent.

Nous continuerons par ailleurs d'accroître la valeur pour l'actionnaire tout en mettant encore l'accent sur une croissance stratégique de nos activités dans les domaines où nous excellons. Notre programme de croissance comporte quatre grands volets :

- **Distribution d'électricité** : Continuer d'évaluer les possibilités d'offrir nos services de distribution au-delà du territoire que nous desservons actuellement;
- **Production d'énergie renouvelable** : Accroître l'offre d'électricité propre pour nos clients et les bénéfices pour notre actionnaire en faisant des investissements intelligents dans la production d'énergie renouvelable;
- **Services énergétiques** : Offrir des solutions novatrices pour aider les consommateurs, les entreprises et les collectivités à atteindre leurs objectifs dans le domaine de l'énergie grâce à la gestion de l'énergie, à l'économie d'énergie, à l'éclairage de rue efficient, à la production d'énergie, au stockage d'énergie, à l'énergie collective ainsi qu'aux possibilités de gestion de la demande, entre autres;

- **Services à d'autres compagnies d'électricité** : Tirer parti de nos actifs et de notre savoir-faire pour aider d'autres compagnies d'électricité à accroître la valeur qu'elles fournissent, ce qui créera de nouvelles sources de produits et des économies d'échelle.

Dans l'ensemble, nous estimons que cette stratégie présente un programme équilibré pour permettre à la Société d'obtenir un bon rendement, de s'adapter à un environnement commercial en pleine évolution et d'assurer une croissance durable et rentable de ses activités.

Mission, vision et principes directeurs

NOTRE MISSION – *Créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire en servant les intérêts de nos clients et des collectivités que nous desservons.*

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, notre objectif est de fournir à nos clients des services efficaces et fiables ainsi qu'une expérience client exceptionnelle et de demeurer un solide partenaire stratégique pour la Ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, il consiste à générer un rendement stable, fiable et croissant et à accroître la valeur pour notre actionnaire à court et à long terme.

NOTRE VISION – *Hydro Ottawa – un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent.*

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Hydro Ottawa est résolue à créer de la valeur à long terme d'une manière propre à résister à l'examen public et à inspirer la confiance. À cette fin, nous ne ménageons pas nos efforts pour obtenir d'excellents résultats opérationnels et financiers tout en nous conformant à des normes de conduite professionnelle. Nous sommes guidés non seulement par nos obligations juridiques mais aussi par des pratiques de gouvernance et opérationnelles exemplaires et des normes établies par des organismes indépendants. Ces attentes, qui constituent l'assise de nos engagements envers toutes les parties intéressées, se concrétisent dans nos valeurs organisationnelles, notre code de conduite des affaires et nos politiques et méthodes d'exploitation.

NOS VALEURS ORGANISATIONNELLES

À Hydro Ottawa, nous avons à cœur de promouvoir un milieu organisationnel qui favorise l'éthique professionnelle et témoigne de son respect à tous les échelons tout en reflétant nos valeurs communes, soit le travail d'équipe, l'intégrité, l'excellence et le service. Chaque employé doit donner l'exemple dans cette démarche.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES INTÉRESSÉES

Hydro Ottawa prend en compte les intérêts de toutes les parties intéressées, notamment les employés, les clients, les fournisseurs et son actionnaire, ainsi que ceux de la collectivité et de l'environnement où elle exerce ses activités.

Employés

Notre force réside dans la qualité de notre effectif et nous mettons tout en œuvre pour recruter et maintenir en poste le personnel le plus qualifié disponible et lui offrir les meilleures chances de réussite. Nous sommes résolus à créer un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain, enrichi par la diversité et caractérisé par une communication ouverte, la confiance et un traitement équitable.

Clients

La qualité des interactions avec les clients est essentielle pour continuer à connaître du succès et nous sommes déterminés à leur offrir une expérience à valeur ajoutée. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec les clients et leur fournissons des produits et services fiables, novateurs et adaptés à leurs besoins dans le respect des droits prévus par la loi et conformément aux normes d'accessibilité, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Fournisseurs et entrepreneurs

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec les fournisseurs et les entrepreneurs. L'acquisition de l'équipement, des fournitures et des services se fait en fonction du mérite en privilégiant l'achat local. Nous payons les fournisseurs et les entrepreneurs conformément aux modalités convenues. Nous les encourageons à adopter des pratiques commerciales responsables et exigeons qu'ils respectent nos normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement lorsqu'ils travaillent pour Hydro Ottawa.

Collectivité et environnement

Nous sommes déterminés à agir à titre d'entreprise citoyenne responsable et contribuons à faire de la collectivité que nous desservons un meilleur endroit où vivre et faire des affaires. Nous sommes à l'écoute des besoins de la collectivité et avons à cœur la protection et la préservation de l'environnement où nous exerçons nos activités.

Actionnaire et autres sources de fonds

Nous sommes financièrement imputables à notre actionnaire et aux institutions qui financent nos activités et leur communiquons toute l'information qui revêt une importance pour l'organisation. Nous protégeons l'investissement de notre actionnaire et gérons le risque de manière efficace. Par ailleurs, nous communiquons à notre actionnaire toute l'information utile pour bien comprendre la gouvernance de l'entreprise.

QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Hydro Ottawa a obtenu du succès dans le passé en mettant l'accent sur quatre aspects clés du rendement – ses quatre secteurs d'intervention clés. Nous nous sommes fixé un objectif primordial dans chacun de ces secteurs :

VALEUR POUR LA CLIENTÈLE : Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.

SANTÉ FINANCIÈRE : Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.



EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE : Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

MISSION SOCIALE : Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.

Ces quatre secteurs d'intervention ainsi que les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités durant la période visée par l'orientation stratégique actuelle. La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.

Vue d'ensemble de l'industrie de l'électricité

Au sein du secteur de l'électricité, différentes entités sont chargées de produire l'électricité, de la transporter et de la livrer aux clients résidentiels et commerciaux, de gérer l'exploitation du réseau de transport et les opérations sur les marchés ainsi que de surveiller et de réglementer le réseau. Ces entités ne sont pas les mêmes dans les trois marchés où Hydro Ottawa exerce ses activités, soit l'Ontario, le Québec et le nord de l'État de New York.

Exploitants de réseau

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE] fait le lien entre tous les participants au réseau ontarien – les sociétés qui produisent l'électricité, celles qui la transportent à la grandeur de la province, les détaillants qui l'achètent et la revendent, les entreprises industrielles qui la consomment en grande quantité et les sociétés de distribution locale (SDL) qui la livrent aux clients résidentiels et commerciaux. La SIERE prévoit la demande d'électricité à l'échelle de la province toutes les cinq minutes et reçoit les offres des producteurs en mesure de fournir le volume requis au marché ontarien de l'électricité. Ainsi, les clients qui achètent l'électricité directement sur le marché peuvent observer la fluctuation des prix en fonction de l'offre et de la demande, ce qui leur permet de réagir en conséquence. La SIERE surveille le réseau, détermine les mesures à prendre pour assurer la fiabilité dans l'avenir et publie ses conclusions dans des rapports périodiques. Elle coordonne également la préparation aux situations d'urgence pour le réseau d'électricité provincial.

Le New York Independent System Operator [NYISO] est au cœur du réseau d'électricité de l'État de New York. Il surveille le réseau de transport et l'infrastructure de l'électricité, administre et surveille les marchés de gros de l'électricité et planifie l'avenir énergétique de l'État. Le NYISO a été créé pour donner un accès équitable et libre au réseau d'électricité. Dans chacune des 11 zones du réseau de l'État de New York, il doit prévoir la production et la charge, conclure les contrats de service nécessaires pour assurer la fiabilité du réseau de transport et prévoir les importations et les exportations. Le NYISO doit aussi publier toutes les cinq minutes la demande [ou la charge]. Les installations d'Hydro Ottawa dans l'État de New York se trouvent dans la zone E du NYISO, soit Mohawk Valley.

Hydro-Québec exploite par l'intermédiaire de ses divisions le réseau d'électricité québécois tout entier. La division qui fait office d'exploitant du réseau est Hydro-Québec TransÉnergie.

Production d'électricité

Pour produire l'électricité, l'Ontario utilise l'énergie hydraulique, nucléaire, fossile, éolienne ou solaire, la biomasse et le biogaz ainsi que l'énergie [généralement renouvelable] de petites installations décentralisées se trouvant à l'emplacement de l'utilisateur final ou à proximité. Certaines installations de production fonctionnent en continu [p. ex. les centrales nucléaires et les grandes centrales hydrauliques], tandis que d'autres fonctionnent par intermittence [p. ex. les éoliennes] ou permettent de démarrer ou de ralentir la production selon les fluctuations de la demande [p. ex. les centrales au gaz naturel]. Par l'intermédiaire de sa filiale Énergie Ottawa, Hydro Ottawa possède un parc diversifié – centrales hydrauliques, centrales aux gaz d'enfouissement et installations solaires. Il s'agit du principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.

Transport d'électricité

À partir des centrales, l'électricité est acheminée aux sociétés de distribution locale et aux gros clients industriels sur un réseau haute tension comprenant des postes de transformation, des pylônes et des lignes électriques. En Ontario, le réseau de transport est exploité principalement par Hydro One. Au Québec, il est exploité par Hydro-Québec TransÉnergie. Dans l'État de New York, il est exploité par plusieurs entités privées et publiques, entre autres National Grid et la New York Power Authority, désignées collectivement par l'expression « New York Transmission Owners ».

Distribution d'électricité

Les sociétés de distribution locale [SDL], comme Hydro Ottawa limitée, livrent l'électricité aux habitations, aux entreprises, aux hôpitaux, aux écoles, aux usines et aux fermes en utilisant des lignes basse tension. Elles font affaire directement avec les consommateurs d'électricité. En plus d'assurer l'entretien du réseau de lignes électriques dans leur collectivité, les SDL créent et mettent en œuvre des programmes d'économie d'énergie à l'intention des clients. Ces sociétés, qui font la plus grande partie de la facturation dans la province, perçoivent tous les frais liés à l'électricité. Hydro Ottawa limitée est une SDL appartenant à une municipalité qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman.

C'est toujours une SDL qui livre l'électricité aux clients résidentiels ou commerciaux sur ses lignes de distribution, mais les clients peuvent acheter leur électricité auprès de leur SDL elle-même ou d'un détaillant. En Ontario, la plupart des clients font affaire avec la SDL de leur localité. Dans l'État de New York, les clients résidentiels et commerciaux peuvent aussi choisir leur fournisseur d'électricité tout en ayant accès à la même infrastructure de livraison.

Cadre réglementaire

En Ontario, le ministère de l'Énergie [Ministère] établit la politique globale pour le secteur de l'énergie en s'appuyant sur les lois et règlements pertinents. Il surveille la SIERE et la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO], qui réglemente le secteur de l'énergie comme le prévoient principalement trois lois – la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* [Loi sur la CEO]; la *Loi de 1998 sur l'électricité*; et la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*. La *Loi sur la CEO* confère à la CEO le pouvoir d'approuver et de fixer tous les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité en Ontario et d'établir des normes de service, de conduite et de production de rapports dont le respect constitue une condition des permis.

Aux États-Unis, les producteurs d'électricité indépendants et les compagnies d'électricité sont réglementés au niveau de l'administration fédérale et à celui des États. En vertu de la *Federal Power Act*, la Federal Energy Regulatory Commission [FERC], organisme indépendant du Département de l'Énergie des États-Unis, réglemente le transport et la vente en gros de l'électricité dans le cadre des échanges commerciaux inter-États. À moins qu'elle n'en soit exemptée, toute entité qui possède ou exploite des installations servant au transport ou à la vente en gros d'électricité dans le cadre d'échanges commerciaux inter-États est une entité de services publics relevant de la compétence de la FERC. Le NYISO est aussi placé sous la surveillance de la FERC.

Au Québec, le secteur de l'électricité est réglementé par la Régie de l'énergie. La *Loi sur la Régie* de l'énergie attribue à cet organisme indépendant la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions applicables au transport et à la distribution de l'électricité par Hydro-Québec.

Tarifs

Hydro Ottawa limitée recouvre ses coûts auprès des clients grâce aux tarifs de distribution, qui incluent les coûts se rapportant aux activités suivantes :

- la conception, la construction et l'entretien de l'infrastructure de distribution, notamment les lignes aériennes et souterraines, les poteaux électriques ainsi que les postes et les transformateurs locaux;
- l'exploitation des réseaux de distribution locaux, notamment les compteurs intelligents;
- le service à la clientèle et les interventions d'urgence.

Les coûts et les tarifs varient d'une société de distribution à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance, la densité et la



croissance démographiques ainsi que la proportion relative, d'une part, de clients résidentiels et, d'autre part, de clients commerciaux et industriels.

Les frais de distribution qu'Hydro Ottawa limitée prélève auprès de ses clients représentent moins de 20 % de leur facture d'électricité. Elle perçoit le plein montant de la facture, mais conserve uniquement les frais de distribution. Hydro Ottawa transfère les quelque 80 % restants, sans majoration, aux organismes de réglementation, au gouvernement provincial et aux entreprises de production et de transport d'électricité.

La CEO fixe les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa limitée après examen des demandes tarifaires déposées par l'entreprise. Pour en savoir plus sur le cadre d'établissement des tarifs et les tarifs d'Hydro Ottawa limitée, reportez-vous à la note 3e) [« Principales méthodes comptables – Réglementation »] afférente aux états financiers consolidés figurant dans le présent rapport.

Les tarifs de production d'électricité perçus par **Énergie Ottawa** génèrent ses produits tirés de la production. Ils sont fonction de l'accord contractuel en vigueur pour chacune de ses installations de production. Pour les centrales hydrauliques qui fournissent de l'électricité au Québec et à l'Ontario, Énergie Ottawa assure l'exploitation en vertu de contrats d'achat d'électricité à tarif fixe, conclus respectivement avec Hydro-Québec et la SIERE, qui prévoient d'entrée de jeu un « tarif contractuel de base ». En Ontario, un facteur d'indexation est appliqué chaque année jusqu'à la fin de la durée du contrat. Pour les installations québécoises, le tarif est fixe pour les deux premières années, après quoi il fluctue en fonction des prix du marché applicables. Pour les centrales hydrauliques du nord de l'État de New York, les contrats d'achat d'électricité d'Énergie Ottawa [tous conclus avec la Niagara Mohawk Power Corporation, filiale de National Grid plc] sont actuellement fondés sur le marché. Ainsi, les tarifs qui génèrent les produits tirés de la production de ces centrales varient en fonction des forces économiques qui influent sur le prix de l'électricité dans la région.

Capacité d'obtenir des résultats

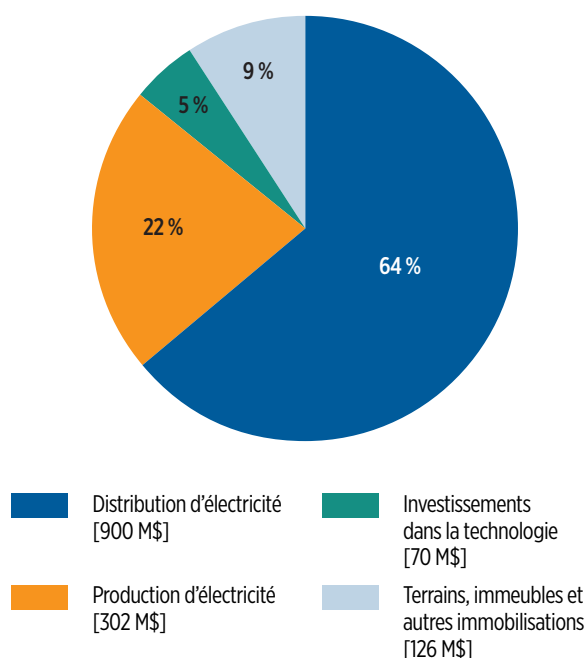
La capacité d'Hydro Ottawa d'atteindre les objectifs énoncés dans son orientation stratégique repose sur son expertise, ses immobilisations corporelles et incorporelles, ses systèmes et ses ressources en capital dans les domaines suivants.

Actifs

Les actifs bruts d'Hydro Ottawa se chiffrent à 1,4 milliard de dollars, ce qui comprend les montants considérables investis dans l'infrastructure de production et de distribution et les systèmes technologiques. Comme toutes les compagnies d'électricité, Hydro Ottawa n'échappe pas à la réalité du vieillissement de l'infrastructure frappant l'industrie dans son ensemble. Elle continue de gérer la situation grâce à des investissements accrus dans l'infrastructure et à son Plan du réseau de distribution détaillé pour canaliser les investissements là où ils seront le plus utiles. En 2016, la Société a investi 65 millions pour l'entretien de son réseau de distribution et 38 millions supplémentaires pour l'expansion du réseau afin de répondre aux besoins des clients [pour en savoir plus, reportez-vous à la section « Activités d'investissement »]. Ces investissements ont l'effet souhaité, car la fiabilité du service d'électricité continue de s'améliorer à l'échelle du réseau. Par ailleurs, Hydro Ottawa a reconnu la nécessité de remplacer ses principaux centres de travail et centres opérationnels qui en sont à la fin de leur vie utile. En 2016, les travaux ont progressé dans le cadre du Plan de rationalisation des installations. La Société a notamment adjugé le marché à l'entreprise de conception-construction. Hydro Ottawa continue également d'accroître son infrastructure de production d'énergie renouvelable, dans laquelle elle a investi 84 millions de dollars en 2016.

- **Actifs de distribution d'électricité** – Depuis plus de 100 ans, Hydro Ottawa et les entreprises qu'elle a remplacées assurent un approvisionnement en électricité fiable pour les clients résidentiels et commerciaux.
 - › Territoire desservi – 1 116 km²
 - › Lignes et câbles électriques – 5 609 km
 - › Postes – 88
 - › Transformateurs – 45 414
 - › Poteaux – 49 247
- **Actifs de production d'énergie renouvelable** – Avec une puissance installée qui passera à 128 MW au terme des travaux d'agrandissement aux chutes de la Chaudière, soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations, Hydro Ottawa est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.
 - › Centrales au fil de l'eau – 16
 - › Centrales aux gaz d'enfouissement – 2
 - › Installations solaires – 14

Immobilisations corporelles et incorporelles brutes



Effectif

Pour continuer à connaître du succès, Hydro Ottawa doit avoir un effectif hautement qualifié, dûment formé et compétent et créer un milieu sécuritaire et sain. Si elle veut atteindre ses objectifs stratégiques, l'organisation devra être efficace et axée sur l'apprentissage continu et posséder les compétences voulues pour obtenir un bon rendement dans les champs d'activité actuels et nouveaux.

À la fin de 2016, Hydro Ottawa comptait environ 720 employés, dont 89 % à Hydro Ottawa limitée.

À l'instar de bien d'autres compagnies d'électricité, Hydro Ottawa fait face à des problèmes associés au profil démographique de son effectif qui nécessitent une intervention concertée. La stratégie intégrée de la Société en matière de gestion des compétences vise à prévoir les besoins en compétences et à y répondre. Il s'agit de bien planifier, d'attirer et de recruter les personnes compétentes, de déployer les ressources efficacement, d'offrir des possibilités de perfectionnement et de bien gérer le rendement, par exemple :

- de vastes programmes d'apprentissage à l'interne ainsi qu'un programme de stages de formation et de perfectionnement en ingénierie pour disposer de compagnons et d'ingénieurs qualifiés – Nos programmes ont continué de prendre de l'ampleur en 2016 : nous avons embauché 13 nouveaux apprentis (ce qui porte leur nombre à 39, soit 22 % de nos gens de métier); quatorze apprentis ont obtenu le statut de compagnon en 2016;

- des programmes de planification et de gestion de la relève ainsi qu'un programme de formation et de perfectionnement pour s'assurer que des employés qualifiés seront bien préparés à occuper des postes clés;
- une approche proactive en matière de gestion et de transfert du savoir pour les postes clés, notamment une stratégie reposant sur la mobilisation des travailleurs âgés et des retraités afin que la transition se fasse en douceur entre nos travailleurs d'expérience et les prochaines générations;
- un plan de diversité favorisant une culture d'inclusion qui tire parti de la diversité et renforce la mobilisation des employés et l'innovation;
- des partenariats avec l'industrie et des établissements d'enseignement à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des compétences, particulièrement avec le Collège Algonquin afin d'offrir les programmes de formation de monteuses de lignes électriques dans la région de l'est de l'Ontario et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton afin de mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents. Ce laboratoire vise à favoriser une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et à promouvoir la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

Les programmes de rémunération de la Société, qui ont continué de favoriser l'instauration d'une culture du rendement élevé, comportent des volets dictés par le marché et axés sur le rendement afin d'attirer et de maintenir en poste des employés clés.

À mesure que nos activités changent, il en va de même pour notre effectif, qui est de plus en plus diversifié sur le plan de l'âge, des compétences, des antécédents, des croyances, de l'origine ethnique et de l'orientation sexuelle ainsi qu'à de nombreux autres égards. Nous souhaitons créer un milieu de travail dynamique et respectueux pour toutes ces personnes.

La très grande priorité qu'accorde Hydro Ottawa à la santé et à la sécurité de ses employés et de la collectivité constitue un volet fondamental de sa détermination à exercer ses activités de façon efficiente et efficace. Hydro Ottawa a mis sur pied un système intégré de gestion environnementale et de santé et de sécurité au travail qui a conservé les certifications OHSAS 18001 [Occupational Health and Safety Assessment Series] et ISO 14001 [Organisation internationale de normalisation – ISO] depuis novembre 2007.

Systèmes et processus

Hydro Ottawa a fait des investissements considérables dans les systèmes technologiques pour améliorer son efficacité. Mentionnons notamment les systèmes de facturation et d'information sur les clients, les compteurs évolués, les technologies de l'information et opérationnelles, comme les systèmes

d'information géographique, l'équipement de contrôle des systèmes ainsi que les systèmes de gestion des interruptions de service et des équipes mobiles. Nous prenons au sérieux la sécurité de notre infrastructure essentielle contre les cybermenaces. Il s'agit d'une priorité très importante pour Hydro Ottawa et nous collaborons de façon proactive avec le gouvernement, les organismes de réglementation et des partenaires du secteur privé à la grandeur de l'Amérique du Nord pour gérer ce risque. Nos décisions concernant la technologie continuent de reposer sur trois aspects fondamentaux : améliorer le service fourni à nos clients, créer des gains d'efficacité propres à renforcer notre compétitivité et perfectionner les fonctions offertes afin de gagner de la souplesse et de la résilience en cas de bouleversements au sein de l'industrie.

Hydro Ottawa s'attache aussi à maximiser l'efficacité et l'efficacité de ses activités en optimisant la productivité chaque fois qu'elle le peut. Voici quelques exemples d'initiatives lancées en 2016 :

- ajout d'équipements novateurs à notre parc de véhicules pour améliorer la sécurité et l'efficacité de nos équipes quand elles travaillent sur les actifs de distribution se trouvant près de la limite arrière des terrains;
- installation de 2 500 compteurs permettant de couper et de rétablir à distance l'alimentation des clients, ce qui évite d'envoyer des véhicules sur place et aide ainsi à réduire notre empreinte carbone;
- lancement d'options de paiement en ligne pour les demandes de service;
- acquisition d'un nouveau centre de service à la clientèle pour rehausser le niveau de service et réduire les coûts annuels;
- poursuite de la mise en œuvre d'un système de gestion des équipes mobiles [outil complet d'ordonnancement et de répartition] qui améliore la productivité des ressources, réduit les coûts en heures supplémentaires et renforce la capacité de respecter les engagements en matière de service à la clientèle.

Ressources en capital

Liquidités et ressources en capital

Les liquidités et les ressources en capital de la Société proviennent principalement de ses activités d'exploitation, des facilités de crédit et du produit des obligations qu'elle émet selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour les dépenses en immobilisations affectées à l'entretien du réseau de distribution d'Hydro Ottawa limitée; les investissements dans les actifs de production; le coût de l'électricité; les charges d'intérêts; et les exigences prudentielles.

Le 12 juillet 2016, la Société a renouvelé sa facilité de crédit de 341 millions de dollars, qu'elle peut utiliser jusqu'à concurrence de 75 millions afin de répondre aux besoins opérationnels généraux



et de couvrir les dépenses en immobilisations annuelles. En outre, une ligne de crédit à terme renouvelable de trois ans, au montant de 100 millions, demeure disponible pour les dépenses en immobilisations et les acquisitions de grande valeur. Afin que la Société dispose de liquidités adéquates, une ligne de crédit supplémentaire à terme renouvelable d'un an, au montant de 150 millions, a aussi été placée afin de servir de financement provisoire à court terme pour les projets d'immobilisations et les acquisitions de grande valeur. En 2016, la ligne de crédit de 150 millions a été utilisée principalement pour financer l'agrandissement aux chutes de la Chaudière avant l'obtention d'un financement à long terme.

S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires supérieures au montant de la facilité de crédit seront financées grâce à l'émission d'obligations. Le secteur des services publics demeure très attrayant pour les investisseurs sur les marchés de capitaux et les obligations, quelle que soit l'échéance, demeurent très en demande. La Société a ainsi accès à des marchés possédant une forte capacité pour répondre à ses besoins d'investissement. Avec une échéance moyenne pondérée de 20 ans à un coût moyen pondéré de 3,49 %, elle affiche un très bon profil en matière d'obligations. Encore en 2016, la Société a fait la preuve de sa capacité à obtenir du financement en émettant une série d'obligations d'une valeur de 204 millions de dollars sans recours au taux de 4,08 % pour le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière. Pour obtenir plus de détails sur les sources de liquidités et de ressources en capital de la Société, reportez-vous aux notes 13, 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Cotes de crédit

Le 27 mai 2016, le Dominion Bond Rating Service Inc. [DBRS] a attribué de nouveau à Hydro Ottawa une cote de crédit « A » assortie de perspectives stables au cours de l'année. Le 21 juin 2016, tout en soulignant que l'acquisition en milieu d'exercice d'une centrale hydraulique de 27 MW aux chutes de la Chaudière et de la participation restante de 33 % dans le barrage-voute auprès d'Hydro-Québec ne justifiait pas une baisse de la cote de crédit, le DBRS a signalé que le profil de risque commercial d'Hydro Ottawa pourrait en souffrir si les bénéfices tirés des activités à tarifs non réglementés dépassaient 20 %. Le 25 août 2016, Standard & Poor's [S&P] a ramené sa cote de « A- » à « BBB+ » assortie de perspectives stables en raison de la proportion croissante des flux de trésorerie prévus attribuables aux activités à tarifs non réglementés à la suite de l'acquisition d'actifs de production d'Hydro-Québec. S&P a souligné que le profil de risque commercial d'Hydro Ottawa demeure excellent pour plusieurs raisons – exploitation assurée dans un cadre réglementaire transparent, uniforme et prévisible pour la distribution d'électricité; clientèle vaste et diversifiée; qualité de ses contrats d'achat d'électricité garantis par le gouvernement pour les actifs de production, qui assurent des flux de trésorerie constants, prévisibles et stables. La majorité [82 %] des activités de production d'Hydro Ottawa sont financées au moyen de contrats d'achat d'électricité à long terme à tarif fixe. Comme en témoigne le financement de 204 millions de dollars obtenu le 7 septembre 2016 pour le projet, cette baisse de la cote de crédit n'a pas entravé l'accès aux capitaux pour la Société.

Résultats

Pour s'assurer de progresser constamment dans la mise en œuvre de la stratégie énoncée dans son *Orientation stratégique 2016-2020*, la Société a défini des objectifs stratégiques intégrés pour

chacun des quatre secteurs d'intervention clés et elle établit chaque année des objectifs de rendement liés à ces objectifs stratégiques. Le tableau ci-après résume l'information sur le rendement d'Hydro Ottawa par rapport à ses objectifs pour 2016.

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT DE 2016	FAITS SAILLANTS DU RENDEMENT DE 2016
SANTÉ FINANCIÈRE	Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices <i>en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel</i>	Accroître les produits tirés d'autres sources Accroître ou préserver les produits tirés des champs d'activité existants	- Nous avons enregistré un résultat net consolidé de 34,8 millions de dollars, dépassant ainsi de 0,8 million l'engagement pris dans l'<i>Orientation stratégique 2016-2020</i> - Nous avons accru notre puissance de 27 mégawatts [MW] en faisant l'acquisition d'une centrale d'Hydro-Québec - Le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière s'est poursuivi selon l'échéancier et le budget établis > Plus grand projet de l'histoire de la Société > Augmentation de la puissance du parc électrique, qui passera à 128 MW [croissance de 500 % depuis 2012] > Financement du projet au moyen d'obligations sans recours portant intérêt à 4,08 % et venant à échéance après 40 ans - Nous avons conclu deux contrats d'achat d'électricité [CAE] d'une durée de 40 ans pour vendre de l'électricité [des centrales québécoises] des chutes de la Chaudière destinée au réseau ontarien > Atténuation de la pénurie de puissance prévue au centre-ville d'Ottawa - Les tarifs prévus par les CAE à long terme s'appliquent à 82 % de notre puissance de 128 MW - La date d'entrée en exploitation commerciale prévue par la SIERE a été respectée pour les huit projets d'installations solaires sur toit de la Ville d'Ottawa - Nous avons continué de diversifier nos sources de produits – nous avons lancé des activités commerciales d'essais de câbles et d'analyse de la qualité de la puissance
VALEUR POUR LA CLIENTÈLE	Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée <i>en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels</i>	Aider les clients à gérer leur consommation énergétique et leurs coûts d'électricité Répondre aux attentes des clients en matière de qualité et de souplesse du service Maintenir la fiabilité du réseau de distribution dans son ensemble	- Nous avons obtenu nos meilleurs résultats au chapitre de la fiabilité au cours des cinq dernières années et investi 65 millions de dollars pour préserver la sécurité et la fiabilité de notre réseau de distribution - Nous avons prolongé les heures d'ouverture de notre centre de service à la clientèle et rehaussé son niveau de services - Hydro Ottawa s'est classée 18^e sur 71 compagnies d'électricité pour les charges d'exploitation par client - Nous avons obtenu un taux de satisfaction de la clientèle de 81 % – la conjoncture dans l'industrie continue d'exercer une pression sur la satisfaction de la clientèle, car les tarifs d'électricité élevés préoccupent la population - Le taux d'adhésion à la facturation en ligne à Hydro Ottawa est le plus élevé en Ontario [38 %], ce qui lui permet d'économiser 1,3 million de dollars par an - Nous avons accru notre présence dans les médias sociaux, notamment en affichant de l'information en temps réel au cours des tempêtes et des interruptions de service

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT DE 2016	FAITS SAILLANTS DU RENDEMENT DE 2016
EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE	Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement <i>en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue</i>	Continuer d'accroître le rendement opérationnel et la productivité Maintenir un bilan remarquable en matière de santé et de sécurité Renforcer la capacité de l'organisation et des employés	La sécurité est demeurée notre grande priorité – en moyenne, nous avons donné à tous les employés 23 heures de formation sur les pratiques de travail sécuritaires Nous avons continué de mettre résolument l'accent sur la productivité Nous avons investi 9,8 millions de dollars dans des systèmes technologiques de la prochaine génération à l'appui du service à la clientèle, de l'efficacité opérationnelle, de la modernisation du réseau et de la cybersécurité Nous avons maintenu la certification de notre système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale à plusieurs normes internationales Nous avons grandement progressé dans la mise en œuvre de notre Plan de rationalisation des installations; entre autres, nous avons choisi l'entreprise de conception-construction et adjugé le marché Nous avons poursuivi le renouvellement de notre effectif – nous avons embauché 13 nouveaux apprentis sans accroître le nombre de postes et mis en œuvre de vastes programmes de gestion des compétences
MISSION SOCIALE	Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité <i>en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée</i>	Améliorer notre image de marque au sein de la collectivité et de l'industrie Continuer d'améliorer notre rendement environnemental et de réduire nos répercussions sur l'environnement	Nous avons apporté un soutien à la collectivité grâce à notre Programme d'investissement communautaire, aux activités de bénévolat de nos employés et à la mise en œuvre des programmes provinciaux dans notre collectivité La campagne de collecte de fonds de nos employés à des fins caritatives a permis de recueillir plus de 282 000 \$ Nous avons renforcé notre engagement envers la collectivité Participation à plus de 350 événements communautaires Lancement de bulletins s'adressant aux associations communautaires et aux zones d'amélioration commerciale Organisation de notre premier Forum communautaire Présence en ligne accrue de 85 %; augmentation du nombre d'abonnés : 18 % pour Twitter, 174 % pour Facebook et 30 % pour LinkedIn Nous sommes devenus un membre promoteur de Carbone 360, qui aide à améliorer la durabilité de la région de la capitale nationale Nous avons valorisé 92 % des déchets solides et liquides non dangereux Nous avons reçu 12 prix pour l'excellence de notre rendement; entre autres, nous figurons au palmarès des employeurs les plus écolos au Canada (6 ^e année de suite) et à celui des meilleurs employeurs de la région de la capitale (8 ^e année de suite)

Résultats financiers

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

État consolidé du résultat net [sommaire]

Par suite de l'adoption des Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – IFRS] en 2015 – notamment l'adoption par anticipation d'IFRS 14 – plusieurs postes de l'état consolidé du résultat net audité de la Société sont sujets à une grande volatilité. Plus précisément, selon l'IFRS 14, la variation nette des soldes de comptes de report réglementaires relatifs au résultat [c.-à-d. les soldes débiteurs et créditeurs, déduction faite de l'impôt] doit être présenté séparément dans

l'état consolidé du résultat net. Cette variation nette des soldes réglementaires se produit principalement en raison d'un manque de synchronisation entre l'achat d'électricité et le recouvrement des coûts qui y sont liés. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Il représente des montants futurs à recouvrer auprès des clients ou à leur rembourser à même les tarifs qu'approuvera la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO]. C'est pourquoi ce manque de synchronisation peut avoir une grande incidence sur les postes de l'achat d'électricité et du recouvrement des coûts liés à l'électricité. Pour les besoins de l'analyse et de l'interprétation des écarts financiers présentés ci-après, la direction a cerné et exclu les effets découlant de l'adoption d'IFRS 14 et utilisé les résultats « pré-IFRS 14 » aux fins d'analyse à moins d'indication contraire. D'après la direction, cette façon de procéder permet de représenter avec plus d'exactitude le rendement financier de la Société du fait qu'elle exerce des activités à tarifs réglementés comme le prescrit la CEO.

[en milliers de dollars canadiens]

	2016	Incidence d'IFRS 14	2016 (pré- IFRS 14)	2015	Incidence d'IFRS 14	2015 (pré- IFRS 14)	Variation (pré- IFRS 14)
Produits							
Recouvrement des coûts liés à l'électricité	974 207	(14 021)	960 186	890 116	(22 365)	867 751	92 435
Distribution d'électricité	165 729	986	166 715	162 037	(2 528)	159 509	7 206
Autres produits	62 459	–	62 459	59 921	–	59 921	2 538
	1 202 395	(13 035)	1 189 360	1 112 074	(24 893)	1 087 181	102 179
Charges							
Achat d'électricité	966 072	(7 883)	958 189	865 178	(154)	865 024	93 165
Charges d'exploitation	128 072	(242)	127 830	126 138	(375)	125 763	2 067
	1 094 144	(8 125)	1 086 019	991 316	(529)	990 787	95 232
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	108 251	(4 910)	103 341	120 758	(24 364)	96 394	6 947
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	49 642	–	49 642	42 632	–	42 632	7 010
Charges financières, produits d'intérêts et charge d'impôt	28 172	(8 250)	19 922	33 458	(11 557)	21 901	(1 979)
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(1 059)	–	(1 509)	(509)	–	(509)	(550)
	76 755	(8 250)	68 505	75 581	(11 557)	64 024	4 481
Résultat net	31 496	3 340	34 836	45 177	(12 807)	32 370	2 466
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt	3 340	(3 340)	–	(12 807)	12 807	–	–
Résultat net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	34 836	–	34 836	32 370	–	32 370	2 466

Résultat net

En 2016, le résultat net a augmenté d'environ 2,5 millions de dollars [8 %]. Cette hausse est principalement attribuable à un accroissement de 7,2 millions des produits tirés de la distribution d'électricité et de 2,5 millions de ceux tirés de la production d'électricité et des autres produits ainsi qu'à une réduction de 3,1 millions de la charge d'impôt. Ces variations favorables ont été neutralisées en partie par une augmentation des charges d'exploitation ainsi que de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, soit 2,1 et 7,0 millions respectivement, et une diminution de 0,8 million des produits d'intérêts.

Produits

Les produits sont tirés de la distribution d'électricité, de la production d'énergie renouvelable, des services de gestion de l'énergie, des services à d'autres compagnies d'électricité, des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande ainsi que d'activités variées. En 2016, les produits d'Hydro Ottawa ont totalisé environ 1,2 milliard de dollars, en hausse de 9 %.

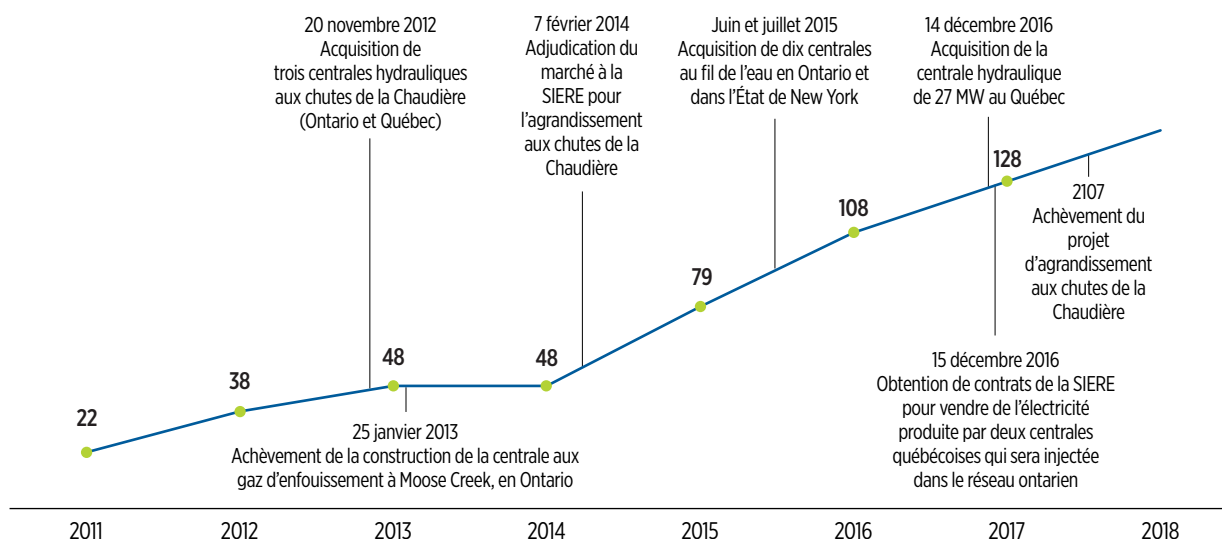
Le coût de l'électricité recouvré auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits d'Hydro Ottawa. Ce coût est un montant transféré, si bien que le risque pour le rendement financier d'Hydro Ottawa est minime. Toutefois, il y a un écart entre le coût d'achat de l'électricité et le recouvrement des coûts liés à l'électricité du fait que la facturation par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE] et la réception du paiement des clients ne sont pas synchronisés. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés

à l'électricité d'Hydro Ottawa limitée ont augmenté de 92,4 millions de dollars, principalement en raison des hausses du prix du produit de base et du taux de rajustement global compris dans le coût d'achat d'électricité.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO de manière à permettre le recouvrement des coûts engagés par Hydro Ottawa limitée pour livrer l'électricité aux clients, notamment les produits de la perception des avenants tarifaires approuvés par la CEO. L'année 2016 est la première où les tarifs ont été approuvés à la suite de la demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée présentée par Hydro Ottawa limitée pour la période allant de 2016 à 2020. Les produits tirés de la distribution d'électricité ont augmenté de 7,2 millions, soit 4 %, par rapport à 2015, en grande partie en raison de cette demande tarifaire et du recouvrement connexe de dépenses d'immobilisations élevées au titre de l'infrastructure.

Les produits qu'Énergie Ottawa tire de la production d'électricité ont continué d'augmenter. Comme en fait état le graphique ci-après, la Société a fait de grands progrès au cours des dernières années pour accroître sa puissance. L'achat d'une centrale hydraulique de 27 MW sur la rive québécoise des chutes de la Chaudière ainsi que de la participation restante de 33 % dans le barrage-voûte sur la rivière des Outaouais constitue l'ajout le plus important en 2016. Le 14 décembre 2016, Énergie Ottawa est ainsi devenue l'unique propriétaire des centrales hydrauliques des deux côtés de la rivière des Outaouais sur le site des chutes de la Chaudière [pour en savoir plus, reportez-vous à la note 5 des états financiers

Augmentation de la capacité de production [en megawatts]



consolidés]. Toutefois, les produits tirés de la production d'électricité ont enregistré une hausse relativement modeste par rapport à 2015, soit 1,2 million de dollars, car deux centrales ont été en arrêt toute l'année du côté ontarien des chutes de la Chaudière pour permettre la réalisation du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière. Cet agrandissement, dont l'achèvement est prévu en 2017, entraînera une augmentation supplémentaire des produits tirés de la production d'électricité en 2017. L'effet sur les produits d'un exercice entier se fera sentir en 2018. En outre, Énergie Ottawa a exploité pendant un exercice entier les dix centrales au fil de l'eau acquises en 2015 en Ontario et dans le nord de l'État de New York. Toutefois, les centrales de l'État de New York ont subi les répercussions d'une baisse des prix de l'énergie et n'ont pas généré tous les produits escomptés.

Les « autres produits » ont également augmenté de 1,3 million de dollars grâce aux projets d'entretien et de conversion du système d'éclairage de rue en 2016 pour la Ville d'Ottawa et à de nouveaux champs d'activité, par exemple des essais de câbles et l'analyse de la qualité de la puissance. Cette augmentation a été enregistrée malgré une diminution des produits au titre des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande, qui ont chuté de 5,1 millions par rapport à 2015, année où la Société avait reçu une prime de rendement de 2,3 millions, comptabilisée en 2015, parce qu'elle avait atteint ses objectifs de rendement au terme de ses programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande de 2011 à 2014.

Charges

Coût d'achat d'électricité et charges d'exploitation

Le coût d'achat d'électricité représente le coût de l'électricité livrée aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Il comprend le coût du produit de base, les frais de service sur le marché de gros, les frais de transport et le rajustement global. Il a augmenté de 93,2 millions de dollars en 2016, principalement en raison de l'augmentation des tarifs d'électricité et du rajustement global. Ce rajustement prend en compte les écarts entre le prix du marché et les tarifs versés aux producteurs à tarifs réglementés et sous contrat ainsi que le coût des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Lorsque le prix de l'électricité sur le marché au comptant est inférieur, le rajustement global est plus élevé pour couvrir les coûts supplémentaires au titre des contrats d'achat d'électricité et de toute autre production à tarifs réglementés.

En 2016, les charges d'exploitation ont atteint 127,8 millions de dollars, soit une hausse de 2,1 millions, notamment en raison des coûts supplémentaires de 1,4 million découlant de l'exploitation pendant un exercice complet des dix centrales au fil de l'eau acquises en 2015. En outre, les projets d'entretien et de conversion du système d'éclairage de rue ont généré en 2016 de nouvelles

charges, qui ont été compensées par une réduction des dépenses au titre de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande. Les charges d'exploitation en 2016 comprenaient aussi une radiation de 1,0 million d'un contrat d'achat d'électricité [CAE] conclu en 2012. Le CAE a été résilié au moment de la clôture de l'acquisition du 14 décembre 2016 afin de laisser le champ libre pour la vente éventuelle à l'Ontario de l'électricité produite grâce à ces actifs en vertu du nouveau CAE conclu avec la SIERE. De plus, les charges d'exploitation comprennent les coûts d'acquisition de 1,7 million pour la transaction susmentionnée, montant inférieur aux 2,7 millions engagés pour l'acquisition d'entités en 2015.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles d'Hydro Ottawa a augmenté de 7,0 millions de dollars en 2016, principalement en raison de l'expansion de l'infrastructure de production et de distribution d'électricité de la Société ainsi que des investissements soutenus dans ces équipements.

Quote-part du bénéfice des coentreprises

La quote-part du bénéfice des coentreprises représente la part du résultat net de la Société attribuable à la poursuite de l'exploitation de Moose Creek Energy LP [50,05 %] et de Powertrail Inc. [60,00 %]. Pour en savoir plus concernant les coentreprises auxquelles participe la Société, reportez-vous à la note 11 des états financiers consolidés.

Charges financières, produits d'intérêts et charge d'impôt

Les charges financières ont augmenté de 0,4 million de dollars, tandis que les produits d'intérêts ont diminué de 0,8 million. L'écart au titre des produits d'intérêts est principalement attribuable au montant des investissements temporaires détenus par la Société au cours d'un exercice. En 2015, la Société a enregistré des produits d'intérêts sur la trésorerie qu'elle a détenue temporairement par suite de l'émission en février 2015 de deux nouvelles séries de débentures de premier rang non garanties totalisant 375 millions de dollars. Sur ce montant, 200 millions ont été affectés au remboursement de débentures arrivant à échéance le 9 février 2015 et 175 millions pour financer indirectement l'acquisition, au milieu de 2015, des dix centrales au fil de l'eau, ainsi que des investissements soutenus dans l'infrastructure.

Le taux d'imposition effectif de la Société a chuté de 32,3 % en 2015 à 20,6 % en 2016 en raison des écarts permanents et temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs enregistrés au cours de l'année. La diminution de 3,1 millions au titre de la charge d'impôt découle en grande partie de la comptabilisation des avantages fiscaux découlant des reports en avant de pertes associées aux activités d'Énergie Ottawa comptabilisées au cours de l'exercice. Pour en savoir plus concernant l'impôt sur le résultat, reportez-vous la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Variation nette des soldes réglementaires [déduction faite de l'impôt]

Conformément à l'IFRS 14, la Société a présenté séparément la variation nette des soldes réglementaires dans l'état consolidé du résultat net. La variation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires figurant pour l'exercice à l'état consolidé de la situation financière [0,7 million et 4,1 millions de dollars respectivement], correspond à la variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt, figurant à l'état consolidé du résultat net [augmentation de 3,3 millions, ainsi que 0,1 million au titre du résultat global]. La variation nette des soldes réglementaires est principalement attribuable à une augmentation des soldes débiteurs réglementaires en raison de l'impôt différé et des charges d'exploitation à recouvrer à même les tarifs futurs

[8,3 millions et 0,2 million respectivement] et au remboursement des soldes créditeurs réglementaires au moyen des avenants tarifaires applicables à la distribution d'électricité de 1,0 million de dollars, compensés par une augmentation de 6,1 millions des soldes créditeurs pour les écarts liés au règlement attribuable au fait que l'achat d'électricité et le recouvrement des coûts qui y sont liés ne sont pas synchronisés. À mesure qu'Hydro Ottawa limitée transfère les avantages générés par l'impôt différé grâce aux rajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la CEO, elle enregistre un solde créditeur [ou débiteur] sur les comptes de report réglementaires pour les montants d'impôt différé qui devraient être remboursés aux clients [ou recouverts auprès d'eux] à même les tarifs futurs.

État consolidé de la situation financière [sommaire]

[en milliers de dollars canadiens]

	2016	2015	Variation
Actifs courants	283 446	181 376	102 070
Actifs non courants	1 333 388	1 088 557	244 831
Total des actifs	1 616 834	1 269 933	346 901
Soldes réglementaires	13 744	14 430	(686)
Total des actifs et des soldes réglementaires	1 630 578	1 284 363	346 215
Passifs courants	267 524	159 976	107 548
Passifs non courants	899 574	670 165	229 409
Total des passifs	1 167 098	830 141	336 957
Capitaux propres	426 775	413 397	13 378
Total des passifs et des capitaux propres	1 593 873	1 243 538	350 335
Soldes réglementaires	36 705	40 825	(4 120)
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	1 630 578	1 284 363	346 215

Actifs

Le total des actifs a augmenté d'environ 347 millions de dollars en 2016. Cette hausse est attribuable en grande partie aux immobilisations corporelles et incorporelles, qui se sont accrues de 195 millions de dollars par suite de l'acquisition de la centrale hydraulique Hull 2 de 27 MW auprès d'Hydro-Québec, des travaux de construction en cours aux chutes de la Chaudière et des investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité. De plus, sur les emprunts obligataires de 204 millions pour le financement du projet, un montant de

124 millions a été placé dans des « comptes bloqués » où les retraits doivent être soumis à l'autorisation du fiduciaire. Les produits de 124 millions figurent donc à l'état de la situation financière en tant que trésorerie soumise à des restrictions. Un montant de 80 millions pourrait être libéré sous réserve de la présentation mensuelle des coûts admissibles concernant l'agrandissement aux chutes de la Chaudière et est par conséquent considéré comme actif courant. Puisque le montant de 44 millions restant devrait être mis à la disposition de la Société en 2018, il figure comme actif non courant. Enfin, les débiteurs de la Société ont augmenté de 21 millions,

principalement en raison de la hausse des produits sur 12 mois, notamment le coût de l'électricité, et de la fluctuation du montant de rajustement considéré comme produits non facturés.

Passifs

Le total des passifs a augmenté de 337 millions de dollars en 2016. Par l'intermédiaire de sa filiale Hydro Chaudière S.E.C. [Chaudière Hydro L.P. – CHLP], la Société a émis le 7 septembre 2016 des obligations décroissantes de premier rang garanties de 204 millions pour financer l'agrandissement aux chutes de la Chaudière. Ces obligations au taux de 4,08 % viendront à échéance le 31 mars 2057. Sur le placement de 204 millions, la Société avait affecté en date du 31 décembre 2016 une tranche de 80 millions au financement direct des coûts de construction et des frais d'émission d'obligations. De plus, les passifs courants de la Société ont augmenté de 108 millions en raison de sa dette bancaire de 69 millions, de ses créditeurs et de ses charges à payer, qui se sont accrus de 37 millions en grande partie par suite des activités d'immobilisations accrues. Par ailleurs, les produits différés de la Société ont augmenté de 19 millions en raison des apports de capital reçus en 2016, déduction faite de l'amortissement.

Soldes des comptes réglementaires

Selon l'IFRS 14, un solde de compte réglementaire constitue le solde de tout compte de charges [ou de produits] qui ne serait pas comptabilisé à titre d'actif ou de passif selon toute autre IFRS, mais qui est admissible au report parce que l'organisme de réglementation l'a pris ou devrait le prendre en compte

pour l'établissement du ou des tarifs pouvant être facturés aux clients. En date du 31 décembre 2016, Hydro Ottawa limitée avait comptabilisé 13,7 millions de dollars comme soldes débiteurs de comptes réglementaires [actifs] et 36,7 millions comme soldes créditeurs de comptes réglementaires [passifs].

La diminution de 0,7 million de dollars des soldes débiteurs des comptes réglementaires est en grande partie attribuable à une diminution de 3,0 millions des soldes débiteurs liée au règlement des coûts transférés pour l'électricité et le rajustement global, à une baisse de 4,3 millions du solde débiteur du compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite et à une diminution de 1,1 million d'autres soldes débiteurs différés. Ces baisses ont été compensées par une augmentation de 7,7 millions des actifs réglementaires pour l'impôt différé.

La diminution de 4,1 millions de dollars des soldes créditeurs de comptes réglementaires est en grande partie attribuable à une baisse de 6,0 millions des soldes créditeurs pour les compteurs mis au rancart et à la liquidation du compte de remboursement des passifs réglementaires de 4,5 millions, compensée par une augmentation de 6,2 millions des soldes créditeurs au titre des coûts transférés pour l'électricité et le rajustement global.

En décembre 2016, la CEO a approuvé la liquidation de certains comptes de report et d'écart au 31 décembre 2015, dont le montant correspond à un remboursement de 22,5 millions sur une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

Tableau consolidé des flux de trésorerie [sommaire]

[en milliers de dollars canadiens]

	2016	2015	Variation
Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	4 002	(30 927)	34 929
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	96 317	100 557	(4 240)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(349 777)	(220 202)	(129 575)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	181 696	154 515	27 181
Incidences des variations du taux de change sur la trésorerie détenue en dollars américains	(7)	59	(66)
Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice	(67 769)	4 002	(71 771)
Composition de la trésorerie (dette bancaire)			
Trésorerie	982	4 002	(3 020)
Dette bancaire	(68 751)	–	(68 751)
	(67 769)	4 002	(71 771)

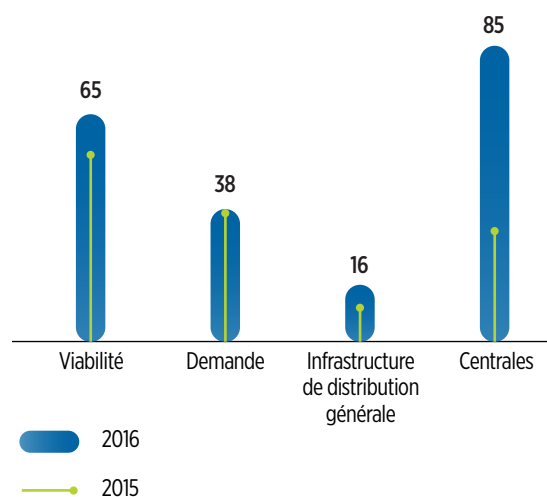
Activités d'exploitation

En 2016, la trésorerie générée par les activités d'exploitation a diminué de 4,2 millions de dollars. Cette baisse est attribuable principalement à la variation nette des soldes réglementaires, découlant elle-même de changements influant sur les écarts liés au règlement, et à une modification au chapitre des dépôts des clients. Cette baisse a été compensée en partie par la variation du fonds de roulement, c'est-à-dire une remontée des créditeurs et des charges à payer.

Activités d'investissement

En 2016, la trésorerie générée par les activités d'investissement a augmenté de 129,6 millions de dollars. Les activités d'investissement comprennent l'acquisition de la centrale Hull 2 de 27 MW auprès d'Hydro-Québec, les travaux de construction en cours aux chutes de la Chaudière et nos investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité. L'investissement total dans les immobilisations corporelles et incorporelles s'est chiffré à 203,5 millions en 2016. Le graphique ci-après montre les investissements par catégories pour 2016 et 2015.

Dépenses en immobilisations brutes
[en millions de dollars canadiens]



En 2016, les investissements comprenaient 65 millions de dollars pour l'amélioration de la viabilité afin de remplacer l'infrastructure vieillissante et de modifier le réseau de distribution; 38 millions pour les projets portant sur la demande, ce qui englobe les projets d'expansion dirigés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial, ainsi que de nouveaux projets d'améliorations municipales, par exemple le projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa; 16 millions pour

l'infrastructure de distribution générale, notamment celle de technologie de l'information, le parc de véhicules et d'autres charges variées; 84 millions pour les centrales, dont 87 % pour les travaux d'agrandissement aux chutes de la Chaudière.

En 2016, la Société a installé 1 135 nouveaux poteaux électriques, 398 nouveaux transformateurs aériens et 270 km de lignes aériennes. Plus de 200 projets d'immobilisations axés sur la demande ont été lancés, notamment le branchement de 2 738 nouveaux clients résidentiels et de 502 nouveaux clients commerciaux.

La trésorerie générée par les activités d'investissement comprenait aussi 124 millions de dollars sous forme de trésorerie soumise à des restrictions se rapportant au financement du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière.

Activités de financement

Les activités de financement comprennent les dividendes versés à l'actionnaire, la Ville d'Ottawa, ainsi que les produits de l'émission de titres d'emprunt à long terme.

En 2016, des dividendes ont été versés à l'actionnaire conformément à la politique approuvée à cet égard. Ils se sont chiffrés à 19,4 millions de dollars en fonction des résultats de 2015, comparativement à un montant de 18,2 millions en 2015 en fonction de ceux de 2014. Le 22 juin 2016, la Ville d'Ottawa a accepté des modifications à la politique sur les dividendes. En vertu de la politique révisée, les dividendes à verser représentent le montant le plus élevé entre 60 % du résultat net annuel d'Hydro Ottawa limitée et 20 millions de dollars. Ainsi, la Société sera mieux en mesure de réinvestir dans sa croissance. En outre, ses paramètres de crédit s'en trouveront renforcés.

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, la Société a émis en 2016 des obligations décroissantes de premier rang garanties représentant une entrée de trésorerie de 204 millions de dollars. Elle a émis en 2015 deux nouvelles séries de débentures de premier rang non garanties totalisant 375 millions, dont 200 millions ont servi à rembourser des débentures arrivées à échéance, ce qui a généré une entrée de trésorerie nette de 175 millions.

Comptabilité

Estimations comptables importantes

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, des actifs et des passifs consolidés et sur la présentation des engagements et des éventualités à la date des états financiers consolidés.

Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses considérées comme

raisonnables dans les circonstances. Puisque ces estimations comportent une certaine part d'incertitude, les montants présentés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts dans l'avenir.

Des estimations sont établies dans le cadre de l'application des IFRS en ce qui a trait aux éléments importants suivants [renvois aux notes afférentes aux états financiers correspondantes indiqués entre crochets] :

- Débiteurs [note 2d)(i)]
- Soldes réglementaires [note 2d)(ii)]
- Durée d'utilité des actifs amortissables [note 2d)(iii)]
- Dépréciation des actifs non financiers [note 2d)(iv)]
- Avantages du personnel futurs [note 2d)(v)]
- Obligations au titre de l'apport de capital [note 2d)(vi)]
- Juste valeur des actifs et des passifs acquis [note 2d)(vii)]
- Impôt différé [note 2d)(viii)]

Modifications futures de méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications et interprétations ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers consolidés. La Société continue d'analyser ces normes et elle a déterminé initialement que les normes suivantes pourraient avoir une incidence sur ses états financiers consolidés.

- En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (l'« IFRS 15 »), qui remplace la majeure partie des directives détaillées sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires existant actuellement dans le cadre des IFRS. L'IFRS 15 précise la manière et le moment où une entité comptabilisera ses produits des activités ordinaires et les exigences additionnelles en matière d'informations à fournir. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 15 qui précisent comment identifier une obligation de prestation prévue à un contrat, comment établir si la société agit pour son propre compte ou comme intermédiaire et comment déterminer si les produits des activités ordinaires tirés de l'octroi d'une licence doivent être comptabilisés à un moment précis ou au fil du temps. En outre, les modifications comprennent deux dispenses supplémentaires visant à réduire les coûts et la complexité pour une société qui applique la nouvelle norme. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39,

Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 comprend des directives révisées traitant du classement et de l'évaluation des instruments financiers et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

- En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, Contrats de location (l'« IFRS 16 »). Elle remplace les exigences comptables introduites il y a plus de 30 ans qui ne sont plus considérées comme appropriées et elle constitue une révision majeure de la manière dont les sociétés comptabilisent les contrats de location. La nouvelle norme entre en vigueur pour les périodes de présentation ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 est aussi appliquée.
- Le 29 janvier 2016, l'IASB a publié des modifications de l'International Accounting Standards 7, Tableau des flux de trésorerie (l'« IAS 7 »). Les modifications visent à clarifier l'IAS 7 afin d'améliorer l'information offerte aux utilisateurs des états financiers sur les activités de financement d'une entité. Ces modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, leur application anticipée étant permise.
- À l'heure actuelle, les IFRS ne renferment aucune norme permanente s'appliquant expressément à la comptabilisation des activités à tarifs réglementés – l'IFRS 14 constituait une mesure à court terme visant à permettre aux nouveaux adoptants de continuer à appliquer leurs politiques antérieures de comptabilisation et d'évaluation selon les principes comptables généralement reconnus pour les soldes réglementaires jusqu'à ce que le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) ait mené à bien le projet portant sur les activités à tarifs réglementés. Si ce projet n'aboutit pas à une norme prenant en compte les effets financiers de la réglementation des tarifs, la Société devra sortir de l'état de la situation financière certains soldes réglementaires, voire leur totalité, ce qui représente une grande proportion des actifs et des passifs de la Société.

Risques et incertitudes

Hydro Ottawa a adopté une approche systématique pour la gestion des risques et incertitudes, l'intégration de la gestion des risques dans les processus opérationnels et la présentation périodique du rendement organisationnel. Les capacités et les processus ont été établis dans l'ensemble des unités fonctionnelles pour permettre une détection efficace des événements susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs organisationnels et une intervention rapide, le cas échéant.

Le cadre intégré de gestion des risques de la Société, établi par le conseil d'administration en 2006 et renouvelé chaque année, regroupe les rapports trimestriels sur les risques présentés au président et chef de la direction et au conseil d'administration.

Ces rapports mettent en évidence les facteurs de risque potentiels susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs opérationnels à court terme et la mise en œuvre de l'orientation stratégique d'Hydro Ottawa. Le cadre intégré vient appuyer et compléter les cycles de planification stratégique et de planification opérationnelle annuelle de la Société, ce qui permet d'examiner les hypothèses en continu et de renouveler régulièrement l'analyse de la conjoncture.

Hydro Ottawa surveille les sources de risques qui sont structurelles au sein de l'industrie et de l'environnement à tarifs réglementés. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les tendances macroéconomiques; l'état des marchés financiers et de l'investissement dans le secteur des services publics; les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'électricité renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; la convergence de la technologie de l'information et de la technologie opérationnelle; le profil démographique de la population active, particulièrement sous l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; et l'incidence des politiques budgétaires sur les clients. Ensemble, ces sources de risques peuvent influencer sur l'évolution de l'industrie, ce qui pourrait entraîner des risques nouveaux et imminents qu'il faudra gérer de manière efficace.

Environnement stratégique et réglementaire

Rendement actuel en matière de distribution d'électricité par rapport aux prévisions

La Commission de l'énergie de l'Ontario [la CEO] a autorisé Hydro Ottawa à réviser ses tarifs de distribution pour la période allant de 2016 à 2020. En conséquence, la Société prévoit d'être en mesure de mettre en œuvre ses programmes d'immobilisations prévus, d'offrir à ses clients un approvisionnement en électricité fiable en toute sécurité et d'obtenir le taux de rendement autorisé. Toutefois, les résultats pourraient en souffrir si les charges et la consommation d'énergie réelles différaient de façon appréciable des valeurs prévues ou si les charges réelles d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement dépassaient sensiblement les projections présentées à l'appui des besoins de produits approuvés.

Incidence à long terme des politiques et incitatifs gouvernementaux pour les SDL

À long terme, les politiques du gouvernement de l'Ontario régissant la production, l'achat ou la vente d'énergie renouvelable et l'établissement des tarifs connexes, conjuguées aux incitatifs financiers et autres offerts aux consommateurs dans le cadre des programmes provinciaux d'économie d'énergie, de gestion de la demande et de lutte contre le changement climatique, pourraient entraîner des changements considérables dans l'environnement

où les SDL dont les tarifs sont réglementés, comme Hydro Ottawa limitée, exercent leurs activités.

L'autonomie énergétique figure au nombre des effets néfastes possibles. Par exemple, à mesure que l'on observe une diminution des coûts pour toute une gamme de technologies de production et de stockage d'énergie, par exemple les systèmes solaires photovoltaïques, les batteries de stockage, les piles à combustible, les systèmes d'énergie géothermiques, les microturbines et les dispositifs de stockage d'énergie améliorés sur les véhicules électriques, les SDL pourront voir leurs clients adopter progressivement ces solutions concurrentielles sur le plan du coût, ce qui réduira leurs besoins et leur dépendance à l'égard du réseau.

En ce moment, si les tendances telles que l'autonomie énergétique se matérialisent dans une mesure appréciable, il faudra adopter des politiques et des règlements pour permettre aux compagnies d'électricité de s'adapter tout en continuant de s'acquitter du mandat, dont elles sont investies depuis un siècle, qui consiste à offrir leurs clients un approvisionnement en électricité fiable et sécuritaire à un prix raisonnable.

Regroupement des SDL en Ontario

Sur le plan stratégique, la Société a conclu que le regroupement avec d'autres sociétés de distribution locale (SDL) appartenant à une municipalité offre une occasion de réaliser des économies de gamme et d'échelle qui seraient à l'avantage des clients de toutes les compagnies d'électricité participantes. Cependant, il se pourrait que cette possibilité ne s'avère pas viable si les évaluations en vue des fusions et acquisitions demeurent à un niveau qu'Hydro Ottawa peut considérer comme excessif ou susceptible de nuire aux intérêts de son actionnaire et de ses abonnés. Un regroupement ou une collaboration volontaire avec des SDL appartenant à une municipalité qui ont des vues similaires pour leur bénéfice mutuel est possible si l'orientation stratégique, les directives réglementaires et les incitatifs fiscaux sont compatibles.

Prix du marché de l'électricité

Les prix du marché de l'électricité varient en fonction de nombreux facteurs, entre autres la puissance excédentaire par rapport à la charge dans le marché; la structure du marché; les conditions météorologiques qui ont une incidence sur la charge; l'augmentation de la demande d'électricité; les prix de l'énergie absolus et relatifs; ainsi que les développements en matière d'économie d'énergie, de gestion de la demande et d'orientation stratégique gouvernementale.

Une portion des produits de la Société tirés de la production est directement liée au prix du marché de l'électricité dans l'État de New York, aux États-Unis. En l'absence d'un accord d'achat d'électricité à tarif fixe, la Société pourra explorer plusieurs options pour réduire son exposition aux fluctuations du marché.



Exécution d'un grand projet portant sur des actifs de production

La Société est engagée activement dans un projet pluriannuel d'agrandissement des installations de production d'électricité aux chutes de la Chaudière sur la rivière des Outaouais. Ce projet comprend la construction de grands ouvrages de génie civil et de turboalternateurs ainsi que la remise à neuf des équipements et installations connexes. Le succès de l'achèvement de ce projet dans les délais impartis est essentiel pour l'orientation stratégique à long terme de la Société, en particulier la croissance prévue de ses produits tirés de la production.

Jusqu'à présent, le projet a progressé conformément à la portée, aux spécifications, au budget et à l'échéancier prévus. Malgré tout, un projet de cette envergure présente par nature des facteurs de risque, entre autres des retards dans la construction; des dépassements de coûts; une performance de l'équipement ne répondant pas aux attentes; des délais dans l'obtention des autorisations de tous les ordres de gouvernement et de leurs organismes; ainsi que des problèmes techniques dans la connexion au réseau. La Société a conçu des mécanismes appropriés pour cerner ces risques et en atténuer l'incidence. Mentionnons notamment une diligence rigoureuse, des principes et des pratiques uniformes en matière de gestion des projets, des plans d'urgence particuliers ainsi qu'une structure de gouvernance de projet dirigée par le conseil d'administration.



Fluctuations du taux de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Une forte dépréciation du dollar américain par rapport au huard peut réduire la valeur de ses actifs se trouvant aux États-Unis et des produits qui y sont associés. Inversement, une forte dépréciation du dollar canadien par rapport à la monnaie américaine peut réduire la capacité de la Société à financer une croissance supplémentaire sur le marché américain.

Infrastructure de distribution vieillissante

Hydro Ottawa a élaboré un Plan du réseau de distribution à long terme afin de faire progressivement les investissements nécessaires pour remplacer son infrastructure de distribution vieillissante et de se conformer à des normes de fiabilité et d'exploitabilité élevées tout en suivant le rythme de croissance du territoire qu'elle dessert. Le vieillissement de l'infrastructure présente un risque sur deux plans pour les SDL : en plus de la rendre particulièrement vulnérable aux défaillances [par exemple en cas de phénomène météorologique extrême], il accroît la complexité et le coût du rétablissement du courant sur le réseau de distribution.

Économie

La conjoncture économique locale, nationale et internationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement des activités de la Société en raison d'éléments tels que l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée et la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

Cotes de crédit et taux d'intérêt

Le parc croissant d'actifs de production de la Société a amené une agence de notation à ramener son évaluation à « BBB+ » assortie de perspectives stables. Cette baisse n'a pas entravé l'accès de la Société à un financement pour ses dépenses en immobilisations et investissements de capital à long terme ni pour ses besoins en fonds de roulement.

Le taux d'intérêt est fixe pour près de 90 % de la dette de la Société, ce qui la met à l'abri de l'incidence d'une augmentation des taux d'intérêt. Le cas échéant, la facilité de crédit de la Société serait touchée, mais dans une mesure limitée.

Régimes de retraite

La Société fournit à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [OMERS]. Comme OMERS est un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, on peut difficilement connaître la portion des obligations au titre des prestations de retraite ou la juste valeur des actifs du régime qui correspondent à la Société. Selon la stratégie de gestion de la capitalisation de la Société de promotion d'OMERS, une perte nette ou un déficit de financement éventuels pourraient entraîner un rajustement des cotisations et des prestations. La stratégie précise la façon dont ces rajustements se feraient au fil des périodes de déficit et d'excédent des cycles du Régime de retraite principal d'OMERS.

Hydro Ottawa a aussi créé un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées distincts à l'intention de petits groupes d'employés en adoptant des procédures financières et d'investissement et des mécanismes de surveillance appropriés comme l'exige la loi. La volatilité des marchés financiers et de capitaux mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations en matière de prestations de retraite et la charge de retraite nette connexe. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement à long terme prévus. Les changements induits par le marché qui se répercutent sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement le rendement réel des actifs des régimes de retraite.

Infrastructure technologique

Le rendement de la Société repose sur des systèmes d'information complexes utilisés pour les activités de première ligne [p. ex. le système d'information géographique, le système de gestion des interruptions de service, le système SCADA (supervisory control and data acquisition)] ainsi que les processus administratifs [p. ex. les systèmes de facturation et d'information sur la clientèle et les systèmes de planification des ressources de l'organisation]. Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés, une planification inadéquate pour ce qui est de répondre aux futurs besoins en technologie ou un manque d'efficacité dans le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourraient avoir une incidence négative sur les activités commerciales de la Société.

Nombre de ces systèmes clés utilisent les données et les signaux provenant de plusieurs centaines de milliers d'appareils intelligents [principalement les compteurs intelligents] ainsi que des systèmes connexes et des interfaces Web. Dans de nombreux cas, le traitement des données fait appel à plusieurs interfaces automatisées et dépend de plusieurs entités internes et externes, notamment l'Entité responsable des compteurs intelligents de l'Ontario. Les risques associés à un manque de fiabilité ou de rendement de n'importe quel élément de ce réseau intégré, ou du réseau dans son ensemble, pourrait perturber des processus opérationnels clés, par exemple le cycle allant du relevé des compteurs à l'encaissement des factures des clients.

On observe une convergence de plus en plus grande entre les systèmes opérationnels de base et les systèmes d'information organisationnels, l'accroissement de l'automatisation et une utilisation généralisée d'une technologie commune facilitant cette intégration et cette connectivité. La situation pourrait accroître les risques existants et en créer de nouveaux. La Société s'efforce de cerner et de gérer ces risques grâce à une planification rigoureuse de la technologie et aux meilleures mesures de contrôle de prévention et de détection qui soient.

Cybersécurité

Non seulement la Société est tributaire des systèmes d'information et des réseaux étendus de transmission et d'échange de données, mais aussi les systèmes sont de plus en plus gros et les données de plus en plus intégrées au sein du secteur de l'électricité. Par le fait même, elle est plus exposée aux risques d'atteinte à la sécurité de l'information, notamment à la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services communs pourraient mettre en danger les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa.

Opinion des clients et des médias

Partout dans la province, les compagnies d'électricité sont exposées à des risques en raison de l'opinion négative des clients et des médias, qui pourrait même s'amplifier au cours des deux prochaines années. Cette opinion négative est principalement attribuable au prix élevé du produit de base, sur le que la Société n'exerce aucun contrôle. La réputation enviable d'Hydro Ottawa et l'importance qu'elle accorde à la valeur pour la clientèle devraient lui permettre de gérer les répercussions de l'insatisfaction croissante des clients à l'égard du secteur de l'électricité dans son ensemble, mais il est impossible de prévoir avec précision la portée et la nature de ces risques.

Profil démographique de l'effectif

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre d'employés qui partent à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de stages, de diversité, de gestion des connaissances, de planification de la relève et de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés visent à gérer les risques associés au profil démographique de l'effectif.

Conditions météorologiques et hydrologiques

Les mauvaises conditions météorologiques peuvent avoir une incidence considérable sur les résultats financiers, en partie en raison des dépenses en immobilisations et des coûts d'entretien nécessaires pour réparer ou remplacer l'équipement et l'infrastructure endommagés. Les variations météorologiques influent également sur les produits tirés de la distribution d'électricité – généralement, ces produits augmentent lorsque les conditions sont particulièrement mauvaises et diminuent lorsqu'elles sont clémentes.

La production d'électricité dans les centrales hydrauliques de la Société dépend du débit d'eau et des conditions météorologiques, qui varient naturellement d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre. Les catastrophes naturelles ainsi que les politiques et contrôles gouvernementaux régissant le niveau d'eau peuvent aussi influencer sur le débit d'eau.

Perspectives d'avenir

Sous réserve des incertitudes et des risques analysés ci-dessus, Hydro Ottawa continuera de fournir à ses clients des services de distribution d'électricité efficaces et fiables à prix concurrentiels, de produire de l'énergie verte, d'offrir des services énergétiques et des services à d'autres compagnies d'électricité et d'apporter une expertise en matière d'économie d'énergie tout en réalisant un bénéfice durable.

La structure tarifaire et le plan d'investissement d'Hydro Ottawa limitée pour la période allant de 2016 à 2020 ont été approuvés. La société de distribution locale a présenté sa demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée pour prendre en compte ses besoins en capitaux considérables. Les tarifs approuvés devraient être suffisants pour générer un rendement approprié tout en permettant d'effectuer les remplacements prioritaires dans l'infrastructure et d'autres investissements destinés à assurer la fiabilité du réseau; d'aménager et d'accroître l'infrastructure sur le territoire desservi; et d'offrir de nouveaux services à la clientèle.

Entre-temps, les clients d'Hydro Ottawa continueront de bénéficier des effets stables, modérés et prévisibles sur les tarifs. Soucieuse de limiter le plus possible les augmentations de tarifs dans l'avenir, la Société continue d'accorder une importance particulière à l'innovation, à la productivité et à la maîtrise des coûts.

L'achèvement du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière représentera un jalon important dans la mise en place du parc d'énergie renouvelable d'Énergie Ottawa – faisant ainsi passer sa puissance totale à 128 MW. La stabilité à long terme des produits est assurée par le fait que la plus grande partie de l'énergie renouvelable produite est vendue en vertu de contrats d'achat d'électricité à tarifs fixes, notamment les trois contrats d'une durée de 40 ans conclus récemment qui s'appliquent à des portions de l'électricité produite sur le site interprovincial des chutes de la Chaudière.

Hydro Ottawa prendra aussi de l'expansion dans d'autres champs d'activité à tarifs non réglementés, par exemple les services énergétiques et les services à d'autres compagnies d'électricité. Ces deux champs d'activité, qui tireront parti de l'expertise et des actifs existants, peuvent comprendre des services conseils, de gestion de projets et de conception-construction; les accords de partenariat et de licence avec des tiers; la commercialisation des technologies d'Hydro Ottawa; les accords sur le renouvellement des actifs conclus avec les municipalités; ainsi que la prestation de services à d'autres compagnies d'électricité. Toutes ces activités devraient représenter un troisième catalyseur de la santé financière au cours des années à venir, qui s'ajoutera aux principaux champs d'activité axés sur la distribution d'électricité et la production d'énergie renouvelable.



Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

États financiers consolidés
31 décembre 2016



TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	40
Rapport des auditeurs indépendants	41
État consolidé du résultat net	43
État consolidé du résultat global	44
État consolidé de la situation financière	45
État consolidé des variations des capitaux propres	46
Tableau consolidé des flux de trésorerie	47
Notes afférentes aux états financiers consolidés	48

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« la Société »). S'acquitter de cette responsabilité exige la préparation et la présentation des états financiers consolidés et d'autres données selon les meilleurs jugements et estimations de la direction, ainsi que les Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçues en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,



Bryce Conrad
Président et chef de la direction



Geoff Simpson
Chef des finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Autre question

Les états financiers consolidés de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états consolidés le 21 avril 2016.

KPMG A.R.L. / S.R.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 20 avril 2017

Ottawa, Canada

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016 \$	2015 \$
Produits des activités ordinaires		
Recouvrement des coûts liés à l'électricité	974 207	890 116
Distribution d'électricité	165 729	162 037
Production d'électricité	17 489	16 238
Autres produits	44 970	43 683
	1 202 395	1 112 074
Charges		
Achat d'électricité	966 072	865 178
Charges d'exploitation (note 20)	128 072	126 138
Amortissement des immobilisations corporelles (notes 8 et 10)	37 502	34 819
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	12 140	7 813
	1 143 786	1 033 948
Résultat d'exploitation	58 609	78 126
Charges financières (note 21)	19 398	19 042
Produits d'intérêts	(267)	(1 056)
Quote-part du bénéfice des coentreprises [notes 11 a) et b)]	(1 039)	(509)
Résultat avant impôt sur le résultat	40 517	60 649
Charge d'impôt sur le résultat (note 22)	9 041	15 472
Bénéfice net	31 476	45 177
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt (note 7)	3 340	(12 807)
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	34 816	32 370
Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle [note 18 c)]	(20)	—
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires attribuable à l'actionnaire	34 836	32 370

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé du résultat global
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016 \$	2015 \$
Résultat net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires attribuable à l'actionnaire	34 836	32 370
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat net		
Écarts de change à la conversion des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt	(1 852)	6 905
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
Perte actuarielle au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite de l'impôt	(280)	(267)
Variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés aux autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt (note 7)	94	—
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	(2 038)	6 638
Total du résultat global	32 798	39 008

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016 \$	2015 \$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	982	4 002
Débiteurs (note 6)	192 670	172 024
Trésorerie soumise à des restrictions (note 16)	79 975	—
Impôt sur le résultat à recevoir	1 762	1 677
Charges payées d'avance	4 431	2 941
Stocks [note 12 c)]	1 577	—
Partie courante des billets à recevoir de parties liées (note 12)	2 049	732
	283 446	181 376
Actifs non courants		
Trésorerie soumise à des restrictions (note 16)	44 110	—
Immobilisations corporelles (note 8)	1 146 170	959 372
Immobilisations incorporelles (note 9)	121 668	113 359
Immeubles de placement (note 10)	2 297	2 360
Actifs d'impôt différé (note 22)	5 645	2 250
Billets à recevoir de parties liées (note 12)	5 462	4 035
Participations dans des coentreprises [note 11 a)]	7 875	6 794
Actif au titre des prestations de retraite [note 15 a)]	161	387
Total des actifs	1 616 834	1 269 933
Soldes réglementaires (note 7)	13 744	14 430
Total des actifs et des soldes réglementaires	1 630 578	1 284 363
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 13)	68 751	—
Créditeurs et charges à payer (note 14)	196 251	158 939
Impôt sur le résultat à payer	2 522	1 037
	267 524	159 976
Passifs non courants		
Produits différés	71 208	52 676
Avantages du personnel futurs [note 15 b)]	13 335	11 332
Dépôts de garantie des clients	18 402	18 206
Dette à long terme (note 16)	772 960	571 519
Passifs d'impôt différé (note 22)	20 936	13 695
Autres passifs	2 733	2 737
Total des passifs	1 167 098	830 141
Capitaux propres		
Capital social (note 18)	228 453	228 453
Cumul des autres éléments du résultat global	4 637	6 675
Résultats non distribués	193 705	178 269
Participation ne donnant pas le contrôle [note 18 c)]	(20)	—
Total des passifs et des capitaux propres	1 593 873	1 243 538
Soldes réglementaires (note 7)	36 705	40 825
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	1 630 578	1 284 363

Passifs éventuels et engagements (notes 24 et 25)

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. | Rapport annuel 2016 | 45

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Participation ne donnant pas le contrôle \$	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2014	228 453	37	—	164 099	392 589
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	—	—	—	32 370	32 370
Autres éléments du résultat global	—	6 638	—	—	6 638
Dividendes (note 18)	—	—	—	(18 200)	(18 200)
Solde au 31 décembre 2015	228 453	6 675	—	178 269	413 397
Bénéfice net (perte nette) compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	—	—	(20)	34 836	34 816
Autres éléments du résultat global	—	(2 038)	—	—	(2 038)
Dividendes (note 18)	—	—	—	(19 400)	(19 400)
Solde au 31 décembre 2016	228 453	4 637	(20)	193 705	426 775

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Tableau consolidé des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	34 816	32 370
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles	37 502	34 819
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 140	7 813
Perte à la sortie d'actifs non financiers (notes 8 et 9)	1 816	538
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	136	166
Quote-part du bénéfice des coentreprises [notes 11 a) et b)]	(1 039)	(509)
Amortissement des produits différés	(1 628)	(985)
Avantages du personnel futurs	1 647	231
Charges financières, déduction faite des produits d'intérêts	19 131	17 986
Charge d'impôt sur le résultat	9 041	15 472
Perte de change latente	75	–
Variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes liés à l'exploitation (note 23)	(11 393)	(29 801)
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(2 863)	2 863
Charges financières payées, déduction faite des produits d'intérêts reçus	(20 689)	(19 186)
Entrées de produits différés	20 160	20 276
Variation des dépôts de garantie des clients	805	5 697
Variations nettes des soldes réglementaires	(3 340)	12 807
	96 317	100 557
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(172 775)	(128 615)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(13 256)	(15 394)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	640	704
Acquisition de filiales, déduction faite de la trésorerie acquise (note 5)	(41 131)	(90 564)
Trésorerie soumise à des restrictions détenue en fiducie	(124 085)	–
Remboursement des billets à recevoir des coentreprises	830	13 667
	(349 777)	(220 202)
Financement		
Produit de l'émission de titres de créance à long terme, déduction faite des frais d'émission	201 096	372 715
Dividendes versés (note 18)	(19 400)	(18 200)
Débtures remboursées (note 16)	–	(200 000)
	181 696	154 515
Incidences des variations du taux de change sur la trésorerie détenue en dollars américains	(7)	59
Variation nette de la trésorerie	(71 771)	34 929
Trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, au début de l'exercice	4 002	(30 927)
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à la fin de l'exercice	(67 769)	4 002

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (*Hydro Ottawa Holding Inc.*, « HOHI » ou la « Société ») a été constituée en société le 3 octobre 2000 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) tel qu'il est stipulé par la *Loi de 1998 sur l'électricité* du gouvernement de l'Ontario. La Société est une filiale en propriété exclusive de la Ville d'Ottawa. La Société détient 100 % d'Hydro Ottawa limitée, d'Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa ») et de la Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc., qui n'est pas en exploitation. La Société est constituée et établie au Canada, son siège social étant situé au 3025 Albion Road North, Ottawa (Ontario) K1G 3S4.

Hydro Ottawa limitée est une société réglementée de distribution d'électricité qui possède et exploite une infrastructure électrique et fournit des services d'approvisionnement sûrs et fiables dans les secteurs résidentiels et commerciaux de la Ville d'Ottawa et du village de Casselman pour lesquels elle détient un permis de distribution. Outre ses services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros.

Énergie Ottawa a pour principales activités la production d'énergie renouvelable (hydroélectrique, solaire et gaz d'enfouissement) ainsi que la prestation de services spécialisés de gestion de l'énergie et d'approvisionnement à des organisations ayant une consommation d'énergie élevée. Énergie Ottawa détient des participations dans les entités mentionnées ci-dessous :

- Hydro Chaudière S.E.C. (*Chaudière Hydro L.P.*, « CHLP ») est une filiale en propriété exclusive créée le 22 juin 2012 dans le but d'acquérir, de détenir et d'exploiter des centrales hydroélectriques situées à Ottawa, en Ontario, et à Gatineau, au Québec, à la chute des Chaudières.
- Chaudière Hydro North LP (« CHLP North ») est une filiale en propriété exclusive créée le 7 décembre 2015. Le 1^{er} janvier 2016, CHLP a transféré et transféré à CHLP North des actifs liés à ses centrales hydroélectriques situées à Gatineau, au Québec. CHLP et CHLP North étant des filiales en propriété exclusive regroupées dans les états financiers consolidés de la Société, ce transfert n'a aucune incidence sur l'information financière consolidée actuelle et future de la Société.
- 2425932 Ontario Inc. est une filiale en propriété exclusive qui a été constituée en société le 9 juillet 2014. Elle détient cinq filiales en propriété exclusive (EO Generation GP Inc., EO Generation Limited Partnership, Gananoque Water Power Company, EONY Generation Limited (« EONY ») et EONY Generation Holding Inc.) qui, collectivement, détiennent et exploitent dix centrales hydroélectriques au fil de l'eau en Ontario et dans l'État de New York. Énergie Ottawa détient sa participation dans 2425932 Ontario Inc. sous forme d'actions ordinaires et d'actions spéciales détenues par EO Holding Trust, une fiducie établie par la Société le 17 juin 2015 dont le bénéficiaire est HOHI ou l'ensemble de ses filiales non réglementées (c.-à-d. exclusion faite d'Hydro Ottawa limitée).
- 9927891 Canada Inc. est une filiale en propriété exclusive qui a été constituée en société le 30 septembre 2016 et qui détient Hull Energy L.P., une société en commandite formée le 18 octobre 2016 dans le but d'acquérir, de détenir et d'exploiter une centrale hydroélectrique à Gatineau, au Québec, comme il est indiqué à la note 5 a) des présents états financiers consolidés. Énergie Ottawa détient sa participation dans 9927891 Canada Inc. sous forme d'actions ordinaires et d'actions spéciales détenues par Hull Energy Holding Trust, une fiducie établie par la Société le 30 septembre 2016 dont le bénéficiaire est HOHI et ses filiales non réglementées (c.-à-d. exclusion faite d'Hydro Ottawa limitée), hormis CHLP.
- Energy Ottawa Cable Testing Services Inc. est une filiale en propriété exclusive constituée en société le 15 novembre 2016 qui offre des services exclusifs de vérification de câbles non destructive à l'échelle mondiale par le truchement d'une licence exclusive du Conseil national de recherches du Canada (le « CNRC »).
- CPS Current Power Services (2016) Ltd. (« CPS ») est une filiale détenue à 89,90 % qui a été constituée en société le 23 février 2016. CPS est le fournisseur exclusif (revendeur) de PQ View, une solution Web de gestion et d'analyse de bases de données sur la qualité de l'alimentation électrique. CPS offre des services d'installation, de formation et d'analyse de la qualité de l'alimentation électrique moyennant des honoraires.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (SUITE)

- Chaudière Water Power Inc. (« CWPI ») est une filiale en propriété exclusive qui a été constituée en société le 12 août 1980 afin d'agir à titre de mandataire au nom des quatre mandants de CWPI : Énergie Ottawa, CHLP, CHLP North et Hull Energy L.P., et qui a pour mandat d'exploiter les installations du barrage des Chaudières sur la rivière des Outaouais. Les installations n'appartiennent pas à CWPI; elles sont détenues conjointement par les mandants. Aux termes de la convention d'actionnaires, toutes les charges directement liées aux installations engagées par CWPI lui sont remboursées en totalité en fonction des pourcentages de participation de chacun des mandants. Avant le 14 décembre 2016, CWPI était un partenariat, Hydro-Québec étant l'un des quatre mandants de CWPI, jusqu'à ce que ses actions soient acquises en totalité par Hull Energy L.P., comme il est indiqué à la note 5 a) des présents états financiers consolidés. CWPI étant une entreprise de recouvrement de coûts, elle n'exerce aucune activité d'exploitation externe génératrice de produits.
- Moose Creek Energy L.P. (« Moose Creek LP ») est un partenariat détenu à 50,05 % créé le 19 avril 2011 pour construire et exploiter une centrale électrique et un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Lafleche, à Moose Creek, en Ontario.
- PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») est un partenariat détenu à 60,00 % constitué en société le 10 août 2005 pour construire et exploiter une centrale électrique et un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.
- SolarTrail LP est un partenariat détenu à 84,99 % créé le 31 juillet 2015 qui n'était pas en exploitation au 31 décembre 2016.

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle sont pris en compte dans les présents états financiers consolidés. La publication des états financiers consolidés a été approuvée et autorisée par le conseil d'administration de la Société le 20 avril 2017.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis au coût historique.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations (suite)

En raison de l'incertitude inhérente, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») ou du gouvernement provincial de l'Ontario. La direction révisé en permanence ses estimations à partir de l'information disponible la plus récente. Selon la direction, les présents états financiers consolidés ont été dûment préparés, en appliquant des seuils d'importance relative raisonnables et en conformité avec les principales méthodes comptables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations ont été formulées dans le cadre de l'application des IFRS sont présentés ci-après :

i) Débiteurs

Les débiteurs, qui comprennent les produits non facturés, sont présentés d'après les montants qui devraient être recouvrés, déduction faite d'une provision pour créances irrécouvrables estimée. La direction se fonde sur l'historique de pertes ainsi que sur le classement chronologique et les arriérés des débiteurs à la date de clôture pour calculer la provision. L'évaluation des produits non facturés est fondée sur une estimation de la quantité d'électricité consommée par les clients entre la date de la dernière facture et la date de clôture d'exercice.

ii) Soldes réglementaires

La comptabilisation et l'évaluation des soldes réglementaires est tributaire de certaines estimations et hypothèses, y compris des hypothèses relatives à l'interprétation des règlements et des décisions de la CEO.

iii) Durées d'utilité des actifs amortissables

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé d'après des estimations des durées d'utilité des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. La direction estime les durées d'utilité des divers types d'actifs en se fondant sur des hypothèses et des estimations quant aux caractéristiques de durée d'utilité d'actifs semblables d'après une longue expérience dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité.

iv) Dépréciation des actifs non financiers

La direction examine si les actifs non financiers sont dépréciés en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs décrite à la note 3 o). De par leur nature, les estimations des flux de trésorerie futurs, y compris les estimations des dépenses d'investissement, des produits des activités ordinaires, des charges d'exploitation, des taux d'actualisation et des prix du marché futurs, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure.

v) Avantages du personnel futurs

L'évaluation des avantages du personnel futurs nécessite de nombreuses estimations et hypothèses. Les actuaires formulent des hypothèses pour les éléments comme les taux d'actualisation, les augmentations de salaire futures et les taux de mortalité pour déterminer les charges au titre des prestations et les obligations au titre des prestations définies.

vi) Obligations au titre de l'apport de capital

L'évaluation des obligations au titre de l'apport de capital exige des prévisions de la consommation future d'électricité aux fins de la détermination de toute obligation ou remise à l'égard de tiers.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations (suite)

vii) Juste valeur des actifs et des passifs acquis

L'acquisition d'une entreprise existante exige que la direction attribue une juste valeur aux actifs et aux passifs acquis, ainsi qu'à la contrepartie transférée (y compris la contrepartie éventuelle). Les justes valeurs peuvent être déterminées en appliquant un jugement basé sur l'expérience dans le secteur d'activité et les expertises de tiers, et en examinant les données sur le marché libre pour des actifs semblables dans le même secteur.

viii) Impôt différé

Les interprétations, les réglementations et les lois fiscales des différents territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités sont sujettes à changement. Les actifs d'impôt différé sont évalués par la direction chaque date de clôture afin de déterminer leur probabilité de réalisation au titre du résultat imposable futur.

e) Principaux jugements de la direction

i) Indication de dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, ou plus tôt si nécessaire, la direction exerce son jugement pour déterminer s'il existe un indice que la valeur comptable d'un actif non financier (ou d'une unité génératrice de trésorerie, « UGT ») est supérieure à sa valeur recouvrable. Une UGT désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Aux fins de cette évaluation, la direction doit se demander si des événements ou des changements de situation pourraient avoir influé sur le caractère recouvrable de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une UGT. La direction prend en compte différents indicateurs, notamment l'évolution défavorable du secteur d'activité ou de la conjoncture économique, un changement du degré ou du moyen d'utilisation d'un actif, le rendement économique moins élevé que prévu d'un actif ou une variation importante des rendements du marché ou des taux d'intérêt.

D'après le jugement de la direction, un indice de dépréciation [au sens qu'en donne la norme comptable internationale IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (l'« IAS 36 »)] existait pour EONY au 31 décembre 2016 relativement aux prix du marché de l'énergie dans l'État de New York. Cependant, l'analyse par la direction des flux de trésorerie actualisés selon la méthode de la valeur d'utilité (prescrite par l'IAS 36) n'a entraîné la comptabilisation d'aucune perte de valeur pour l'exercice 2016. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie sont sensibles aux différentes données d'entrée qui servent au calcul de la valeur d'utilité et, de ce fait, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure [note 2 d) iv)].

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales : Hydro Ottawa limitée, Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. et Énergie Ottawa, y compris les comptes de ses propres filiales comme il est décrit à la note 1 des présents états financiers consolidés. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en dirigeant ou en contrôlant les activités de celle-ci. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Toutes les opérations intersociétés et tous les soldes intersociétés ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société selon des méthodes comptables uniformes.

Les participations ne donnant pas le contrôle détenues par les filiales sont présentées au titre des capitaux propres.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

b) Partenariats

Comme il est décrit à la note 1 des présents états financiers consolidés, la Société participe à un certain nombre de partenariats où le contrôle est partagé avec des tiers au moyen d'un accord contractuel. Tous les partenariats sont classés soit comme une coentreprise, soit comme une entreprise commune conformément à l'IFRS 11, *Partenariats*. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations de la Société dans les coentreprises sont comptabilisées initialement au coût, et ensuite ajustées pour refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes, des variations des autres éléments du résultat global et des dividendes ou distributions reçus de ses coentreprises après l'acquisition. Les entreprises communes sont incluses dans les comptes de la Société en comptabilisant sa quote-part contractuelle des actifs, des passifs, des produits des activités ordinaires, des charges et des autres éléments du résultat global.

c) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie d'une acquisition est évaluée à la somme des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des instruments de capitaux propres émis et des dettes contractées auprès des propriétaires antérieurs de l'entreprise acquise en échange du contrôle. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La Société évalue l'ensemble intégré d'activités (intrants, processus, extrants) associé à un groupe d'actifs acquis pour déterminer si cet ensemble répond à la définition d'une entreprise aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement survient, la Société présentera dans ses états financiers consolidés les montants provisoires relatifs aux éléments dont la comptabilisation est inachevée. Au cours de l'exercice qui suit, la Société ajustera de manière rétrospective les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances prévalant à la date d'acquisition, informations qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

Les coûts de transaction relatifs à un regroupement d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés à titre de frais d'administration dans les charges d'exploitation.

d) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique ne sont pas reconvertis; ils demeurent au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les écarts de change en résultant sont inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les actifs et passifs d'EONY sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation. Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au cours de la période de présentation. Les écarts de change en résultant sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de cet établissement et convertis au taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Réglementation

Hydro Ottawa limitée est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs de transport et de distribution d'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, Hydro Ottawa limitée a exercé ses activités selon la méthode d'établissement des tarifs incitative prescrite par la CEO. Cette méthode est l'une des options d'établissement des tarifs que prévoit la politique intitulée *Renewed Regulatory Framework for Electricity Distributors: A Performance- Based Approach* (le « RRFE »). Selon le RRFE, les distributeurs peuvent choisir l'une des trois méthodes d'établissement des tarifs qui suivent : la méthode d'établissement des tarifs incitative de quatrième génération, la méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée et la méthode indiciaire d'établissement des tarifs incitative annuelle. Hydro Ottawa limitée a déposé une demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée auprès de la CEO le 29 avril 2015 demandant l'autorisation de changer les tarifs qu'elle facture pour la livraison d'électricité, les services de détail, les provisions, le facteur de perte et les services spécifiques pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Cette demande portait sur le calcul des produits des activités ordinaires nécessaires au recouvrement des coûts et l'établissement d'un taux de rendement sur une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire. La CEO a rendu une décision partielle et une ordonnance tarifaire en décembre 2015 (le « règlement approuvé ») établissant les tarifs pour 2016 ainsi que des tarifs provisoires pour les frais de raccordement des poteaux. La CEO a rendu sa décision et une ordonnance tarifaire en février 2016 pour les frais de raccordement des poteaux.

Le 15 août 2016, Hydro Ottawa limitée a déposé sa demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée mise à jour portant sur les tarifs de distribution et d'autres frais, avec effet le 1^{er} janvier 2017. Cette demande, qui a été approuvée en décembre 2016, comprenait des ajustements des tarifs de base et des tarifs des services à basse tension, des services de transport, des services de détail et des services spécifiques. La demande approuve également la sortie de certains comptes de report et d'écart au 31 décembre 2015.

Hydro Ottawa limitée demande l'établissement des tarifs de distribution en fonction des coûts estimatifs. Une fois le tarif approuvé, il n'est pas ajusté si le coût réel diffère de l'estimation, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au report et qui seront soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs. La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure certains coûts et produits des tarifs d'une période donnée, ce qui modifie le calendrier de comptabilisation par rapport à celui qui s'appliquerait dans le cas d'une société à tarifs non réglementés.

Hydro Ottawa limitée continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, Hydro Ottawa limitée comptabilise la provision dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Réglementation (suite)

Les traitements réglementaires suivants ont résulté de l'adoption de l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (l'« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés si, et seulement si, dans leur premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS, elles ont opté pour la comptabilisation des soldes des comptes de report réglementaires conformément aux exigences de l'IFRS 14.

i) Soldes réglementaires

Les soldes débiteurs de comptes réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts à même les tarifs futurs. Dans le même ordre d'idées, les soldes créditeurs de comptes réglementaires peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa limitée relativement à l'acquisition de ces services.

Hydro Ottawa limitée comptabilise des intérêts sur les soldes réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Les soldes réglementaires se composent surtout des éléments suivants :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés avenants tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les frais qu'Hydro Ottawa limitée a engagés relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global qui n'ont pas été réglés avec les clients au cours de l'exercice. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier entre les actifs et les passifs au fil du temps, et ces écarts sont comptabilisés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.
- Les coûts non recouvrables liés aux compteurs représentent la valeur comptable nette des compteurs traditionnels qui ont été remplacés lors de l'installation des compteurs intelligents.
- Le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement des avantages complémentaires de retraite lié aux écarts actuariels cumulés. Ce compte fait l'objet d'un ajustement annuel et les variations sont imputées aux écarts actuariels cumulés. En conformité avec les directives de la CEO, aucune charge d'intérêt n'est portée à ce compte.

ii) Autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation

Les autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation se composent surtout des éléments suivants :

- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans un compte de report l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. (« HONI ») et ceux qui sont facturés aux clients.
- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans un compte de report le coût net lié à la prestation de services de facturation aux détaillants et au traitement des demandes de services. Au 1^{er} janvier 2016, Hydro Ottawa limitée a intégré le coût net dans ses besoins de produits et ne comptabilisera plus le coût net dans les comptes de report.
- La CEO a autorisé les distributeurs à comptabiliser dans un compte de report les coûts administratifs supplémentaires et non récurrents liés au passage aux IFRS qui n'avaient pas déjà été approuvés ni comptabilisés aux fins de recouvrement au moyen des tarifs de distribution d'électricité.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Réglementation (suite)

ii) Autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation (suite)

- Dans ses directives publiées le 16 juin 2009, la CEO a créé quatre nouveaux comptes de report pour permettre aux distributeurs de commencer à comptabiliser les dépenses pour certaines activités liées au raccordement de l'énergie renouvelable et au programme d'installation de compteurs intelligents. Ces comptes de report ont été autorisés aux fins de la comptabilisation des dépenses en immobilisations supplémentaires admissibles ou des coûts liés au fonctionnement, à l'entretien et à l'administration.
- Dans ses directives publiées le 19 décembre 2014, la CEO a conseillé aux distributeurs de continuer à se fier au mécanisme d'ajustement pour pertes de produits afin de retracer et d'éliminer les pertes de produits qui résultent des programmes de conservation et de gestion de la demande entre 2015 et 2020, indiquant de suivre le même processus que celui décrit dans les directives de la CEO publiées le 26 avril 2012 au sujet de la période de 2011 à 2014. Hydro Ottawa limitée devra comptabiliser l'écart entre les activités de conservation et de gestion de la demande autorisées réelles et les activités incluses dans les prévisions de charge d'Hydro Ottawa limitée, multiplié par le tarif variable de distribution approprié.
- La CEO a recommandé aux distributeurs de comptabiliser dans un compte distinct les économies à l'égard des crédits de taxe sur les intrants découlant de l'élimination de la taxe de vente provinciale et de la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée depuis le 1^{er} juillet 2010. La CEO est parvenue à la conclusion que cinquante pour cent des soldes devraient être remboursés aux contribuables pour la période jusqu'à la date de révision, soit le 1^{er} janvier 2012 pour Hydro Ottawa limitée.

iii) Impôt sur le résultat

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité et est tenue de faire des paiements tenant lieu d'impôt sur le résultat des sociétés comme le prévoit la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits des activités ordinaires sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa (exclusion faite des produits tirés de la production d'électricité aux termes d'un contrat avec un organisme de la Couronne). La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant se rapprochant de l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

Hydro Ottawa limitée comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan. Aux termes de cette méthode, l'impôt sur le résultat exigible de l'exercice est calculé d'après le résultat imposable. L'impôt différé découlant des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs est calculé au moyen des taux d'imposition quasi adoptés qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle il est prévu que les différences temporaires se résorberont.

Le *Manuel des procédures comptables* publié par la CEO autorise Hydro Ottawa limitée à recouvrer l'impôt sur le résultat des sociétés au moyen d'ajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la CEO. Hydro Ottawa limitée comptabilise les soldes réglementaires au titre du montant d'impôt différé devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

f) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, exclusion faite des escomptes, des remises et des taxes de vente. La Société a déterminé qu'elle agit pour son propre compte dans la totalité des ententes génératrices de produits.

i) Recouvrement des coûts liés à l'électricité

Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité représentent la refacturation aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et ils sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité sont réglementés par la CEO et ils comprennent les coûts facturés aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du réseau électrique du marché de gros.

ii) Distribution d'électricité

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

iii) Production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés sur la base de la lecture régulière des compteurs.

iv) Autres produits

Les autres produits s'entendent principalement des produits tirés des contrats commerciaux visant des services connexes à la distribution d'électricité. Les autres produits comprennent également les produits tirés de services offerts aux entreprises tels les projets clé en main, les services d'installation et d'entretien des lampadaires, la gestion de l'énergie et l'analyse de données, la vérification de câbles non destructive et le raccordement des poteaux. Enfin, les autres produits comprennent aussi les produits tirés de la location de biens, de l'amortissement des apports de capital et des initiatives de conservation et de gestion de la demande.

Les produits tirés des contrats commerciaux et les produits tirés de certains services offerts aux entreprises (projets clé en main et installation de lampadaires) sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en fonction de laquelle les produits et les coûts qui s'y rattachent sont comptabilisés au prorata du degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats. Les pertes sur ces contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes. Les produits tirés des autres services offerts aux entreprises et de la location de biens sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou selon le mode linéaire sur la durée du contrat si les services rendus se composent d'un nombre indéterminé de prestations sur une durée prédéfinie.

Les apports de capital reçus de la clientèle pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles afin de raccorder un client au réseau de distribution d'Hydro Ottawa sont comptabilisés dans les produits différés et amortis dans les autres produits à un taux équivalent à celui utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

Les produits tirés des initiatives de conservation et de gestion de la demande proviennent de l'exécution de programmes du gouvernement provincial faisant la promotion de la conservation et sont comptabilisés selon le principe du recouvrement des coûts. Les primes fondées sur le rendement en vertu des programmes de conservation et de gestion de la demande sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions du programme sont respectées et que les primes seront reçues.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g) Produits d'intérêts et charges financières

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accumulent au moyen de la méthode de l'intérêt effectif et comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie et les billets à recevoir des coentreprises.

Les charges financières sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées en charges à moins qu'elles ne soient incorporées au coût d'un actif admissible.

h) Impôt sur le résultat

La Société, Énergie Ottawa et Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. sont considérées comme des services municipaux d'électricité et comptabilisent l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan.

PowerTrail et CWPI sont assujetties à l'impôt en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa par l'entremise d'Énergie Ottawa et de la Société. 9927891 Canada Inc., EO Cable Testing Services Inc., CPS et 2425932 Ontario Inc. (y compris ses filiales constituées en sociétés canadiennes) sont toutes assujetties à l'impôt en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario, tandis que les filiales étrangères de 2425932 Ontario Inc. sont assujetties au régime fiscal des États-Unis (le *Internal Revenue Service*) étant donné que plus de 10 % des produits des activités ordinaires de chacune de ces sociétés proviennent d'activités menées hors des frontières municipales de la Ville d'Ottawa. Ces impôts sur le résultat des sociétés sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Moose Creek LP, CHLP, EO Generation Limited Partnership, CHLP North, Hull Energy L.P. et SolarTrail LP sont des entités non assujetties à l'impôt fédéral et provincial. Les impôts sur le résultat net sont assumés par chacun des partenaires par le truchement de l'attribution du bénéfice imposable.

i) Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie et les équivalents (placements temporaires très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est comprise entre trois mois et un an) qui sont soumis à des restrictions concernant les retraits ou l'utilisation aux termes de certains accords contractuels sont classés en tant que trésorerie soumise à des restrictions.

j) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires tirées sur la facilité de crédit de la Société dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Lorsque les instruments financiers ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables sont inclus dans l'évaluation initiale. La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. L'évaluation ultérieure de chaque instrument financier dépend du classement choisi par la Société au moment de la comptabilisation.

La Société classe et évalue ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les débiteurs et les billets à recevoir de parties liées sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant.
- La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients, les débiteurs et les obligations à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur sont classés en utilisant une hiérarchie comportant trois niveaux. Chaque niveau reflète les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, et se présente comme suit :

- Niveau 1 : les données sont les prix cotés non ajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : les données relatives au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés seulement après qu'un événement s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans le résultat net. Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement des terrains, des immeubles et agencements, de l'infrastructure et de la distribution d'électricité, du mobilier et du matériel, du matériel roulant, du matériel de production d'électricité, des bassins, barrages et voies navigables ainsi que des actifs en cours de construction. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

I) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des actifs produits par la Société pour elle-même comprennent les dépenses directement attribuables pour la mise en service de l'actif, incluant la main-d'œuvre, les matériaux, les avantages du personnel, le transport, les services impartis et les coûts d'emprunt. Lorsque des parties d'un élément des immobilisations corporelles sont importantes et ont des durées d'utilité économiques estimées distinctes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle. Les apports des clients sont traités comme des produits différés.

Le coût des inspections importantes et des entretiens majeurs est comptabilisé au titre de la valeur comptable d'un actif pourvu que la Société tire des avantages économiques futurs de cette dépense. La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien courant, des réparations et de la maintenance sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée de service estimée de chaque composante des immobilisations corporelles. Les pièces de rechange d'urgence qui devraient être utilisées sur plus d'un exercice sont considérées comme des actifs en cours de construction et ne sont amorties qu'au moment où elles sont mises en service.

Les profits et pertes à la sortie des immobilisations corporelles mises hors service, vendues, ou autrement décomptabilisées sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Terrains et immeubles	
Terrains	Indéfinie
Immeubles et agencements	20 à 100 ans
Infrastructure de distribution d'électricité	10 à 60 ans
Production et autre	
Matériel de production	3 à 50 ans
Bassins, barrages et voies navigables	75 à 125 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Matériel roulant	7 à 15 ans

Les actifs en cours de construction et les terrains ne sont pas amortis. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût des immobilisations corporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation correspond au coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

m) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits fonciers et les droits relatifs à l'eau, les logiciels, les apports de capital, les contrats d'achat d'électricité, les coûts contractuels différés et les actifs en cours de développement. Les droits relatifs à l'eau représentent la valeur intrinsèque du droit de soutirer de l'eau des rivières et des lacs appartenant à l'État aux fins de la production d'électricité.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de service estimée des immobilisations connexes, tandis que les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées à leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les profits ou pertes à la sortie des immobilisations incorporelles sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Droits relatifs à l'eau d'une durée déterminée	7 à 100 ans
Logiciels	5 à 10 ans
Apports de capital et autres contrats	
Apports de capital	45 ans
Contrats d'achat d'électricité	15 ans
Coûts contractuels différés	15 ans

Les droits relatifs à l'eau qui concernent certaines centrales hydroélectriques sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat connexe, y compris une période de reconduction d'un an, selon le cas. Les modalités contractuelles associées aux droits relatifs à l'eau visant les autres centrales hydroélectriques de la Société ne comportant pas de date d'expiration, ces droits ne sont donc pas amortis; ils sont toutefois soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou dès qu'il existe un indice de dépréciation.

Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût des immobilisations incorporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation correspond au coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

n) Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un terrain ou un immeuble détenu à des fins autres que son utilisation pour les activités d'exploitation de la Société. La Société détient des immeubles de placement en vue de l'expansion éventuelle du réseau de prestation des services ou comme immeuble administratif excédentaire. Les immeubles de placement sont évalués au coût majoré des coûts de transaction et ont une durée d'utilité estimée allant de 25 ans à 50 ans. Tout profit ou perte résultant de la vente d'un immeuble de placement est comptabilisé immédiatement en résultat. Les produits locatifs provenant d'un immeuble de placement, déduction faite des charges d'exploitation connexes, sont présentés comme une composante des autres produits.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

o) Dépréciation des actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, ou avant si cela s'impose, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif non financier (ou d'une UGT). Les entrées de trésorerie de la Société font l'objet d'un suivi distinct selon leur provenance, ce qui fait en sorte que la Société compte plusieurs UGT. S'il existe une indication de dépréciation, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'un actif non financier excède sa valeur recouvrable, l'écart est immédiatement comptabilisé en résultat à titre de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (c'est-à-dire certains droits relatifs à l'eau) sont soumises à un test de dépréciation (au sein de leur UGT respective) au moins une fois l'an et chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Pour établir la valeur recouvrable de ces immobilisations incorporelles, la Société détermine :

- leur valeur d'utilité, en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs par application d'un taux d'actualisation qui reflète les variations de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou à l'UGT.
- leur juste valeur diminuée des coûts de sortie, en examinant s'il existe un prix de marché courant pour l'actif. Autrement, la Société utilise une approche par le résultat qui repose sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs générés par un actif ou une UGT. La méthode des flux de trésorerie actualisés consiste à établir une projection des flux de trésorerie puis à les ramener à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation. Le taux d'actualisation estimé et utilisé par la direction correspond au coût moyen pondéré du capital pour un groupe d'UGT. Le taux de croissance est établi en fonction de l'expérience, des tendances économiques ainsi que des tendances du marché et du secteur d'activité.

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée dans une période antérieure n'existe plus ou a diminué, cette perte est reprise et la valeur recouvrable est rétablie. La valeur comptable qui fait suite à une reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été inscrite (déduction faite de l'amortissement) si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Les mesures d'indemnisation de la dépréciation d'actifs non financiers, comme les recouvrements d'assurance, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises et elles ne font pas l'objet d'une compensation au titre du coût de restauration, d'achat ou de construction d'actifs de remplacement.

p) Avantages du personnel futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (le « Régime », « OMERS »). OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. Le Régime est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement du Régime.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la répartition des actifs et des passifs du Régime entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées à titre de charges d'exploitation. La Société partage les risques actuariels des autres entités participantes au régime, et ses cotisations futures peuvent donc être accrues en raison de pertes actuarielles provenant des autres entités participantes. En outre, les cotisations de la Société pourraient être accrues si d'autres entités se retirent du régime.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Avantages du personnel futurs (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

CHLP est le promoteur du régime de retraite des employés de Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants (le « régime de retraite Hydro Chaudière »). Le régime de retraite Hydro Chaudière est comptabilisé comme suit :

- Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est calculée comme suit : les placements dans des fonds d'obligations, des fonds d'actions et d'autres fonds de placement sont évalués d'après les valeurs par part fournies par le gestionnaire de fonds, lesquelles reflètent la quote-part du fonds dans l'actif net sous-jacent à la juste valeur établie en fonction des cours de clôture fournis par des courtiers en valeurs mobilières canadiens, et les placements à court terme sont évalués au coût, compte tenu des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.
- Les obligations au titre des prestations définies du régime de retraite Hydro Chaudière sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
- Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et selon les meilleures estimations que fait la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite et de l'espérance de vie.
- La charge au titre des prestations définies est présentée au titre des avantages du personnel au poste « Résultat net » à l'état consolidé du résultat net et elle comprend, selon le cas, le coût estimatif des avantages du personnel liés aux services rendus pour l'exercice considéré, le coût financier, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière, les modifications du régime, les compressions, les autres frais d'administration liés aux régimes de retraite et les profits et pertes sur règlement, le cas échéant. Le coût des services rendus, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière et le coût financier sont calculés par application du taux d'actualisation ayant servi à évaluer l'obligation au titre du régime à l'ouverture de l'exercice.
- Les réévaluations des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière et de l'obligation au titre des prestations définies sont présentées dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global et elles découlent des écarts actuariels sur les obligations au titre des prestations définies, l'écart entre le rendement réel (déduction faite des coûts liés à la gestion des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière) et les produits d'intérêts sur les actifs du régime, s'il y a lieu. Les principales hypothèses relatives au régime de retraite Hydro Chaudière sont évaluées et révisées au besoin.
- Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Hydro Chaudière pour l'exercice au cours duquel il survient.

La juste valeur des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière est déduite de l'obligation au titre des prestations définies. Le montant net est comptabilisé comme actif au titre des prestations définies ou passif au titre des prestations définies.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Avantages du personnel futurs (suite)

ii) Avantages complémentaires de retraite

En plus des régimes de retraite, la Société offre à ses employés une couverture d'assurance-vie, une prestation forfaitaire de retraite et d'autres avantages. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages du personnel futurs sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages du personnel futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations définies et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Toutefois, en ce qui concerne Hydro Ottawa limitée, ces montants sont reclassés en tant que solde réglementaire débiteur, comme le permet la CEO.

iii) Avantages du personnel

La Société offre des avantages du personnel à court terme comme une assurance salaire, une assurance emploi, des congés à court terme rémunérés et une assurance soins médicaux et dentaires. Ces avantages sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus et leur valeur n'est pas actualisée. Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés à titre de charge, sauf s'ils peuvent être inscrits à l'actif au titre du coût d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif est inscrit au titre des avantages du personnel à court terme non payés, le cas échéant, relativement aux services rendus pour la période écoulée.

La Société comptabilise un passif au titre du coût prévu des congés de maladie accumulés non acquis à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La Société a choisi de présenter son obligation au titre des congés de maladie accumulés non acquis en tant que passif non courant puisqu'elle ne prévoit pas devoir régler l'ensemble des congés de maladie dans les 12 mois suivant la date de clôture.

q) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus auprès des clients non résidentiels pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution des obligations en matière de construction. Les dépôts qui devraient être remboursés à ces clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

r) Obligations au titre de l'apport de capital

La Société est partie à diverses ententes portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts (« ERRC ») avec HONI. Ces ententes régissent la construction par HONI de postes de transformation nouveaux ou modifiés aux fins de servir les clients de la Société, compte tenu de la croissance de la charge d'électricité anticipée.

Toutes les modalités des ERRC respectent le Code des réseaux de transport (le « Code ») publié par la CEO. Le montant de l'apport de capital initial requis se fonde sur la procédure d'évaluation économique prescrite énoncée dans le Code. Cet apport de capital initial est réduit de tout engagement de produits de raccordement (les « produits garantis ») versés à HONI par la Société sur la durée de l'ERRC. Les produits garantis sont calculés en fonction de la charge prévue (la « charge initiale »), multipliée par le taux approuvé de HONI au moment de la conclusion de ces ententes.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

r) Obligations au titre de l'apport de capital (suite)

Chacune des ERRC de la Société a une durée de 25 ans. Ces ententes doivent faire l'objet d'examen périodiques dans le cadre desquels la charge réelle est comparée à la charge prévue et un calcul d'ajustement est effectué. Lorsqu'un calcul d'ajustement révèle que la charge réelle de la Société pour la période passée et les prévisions de charge mises à jour pour la période future sont inférieures à la charge initiale, la Société est obligée de combler cet écart. Lorsque la charge réelle et les prévisions de charge mises à jour sont supérieures à la charge initiale, la Société a droit à une remise. Les calculs d'ajustement sont effectués après 5 ans et 10 ans, et après 15 ans si l'écart entre la charge supplémentaire réelle et la charge initiale à la fin de la dixième année est de plus de 20 %.

s) Provisions et éventualités

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire afin d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres au passif.

L'évaluation de la probabilité des événements éventuels exige que la direction exerce son jugement quant à la probabilité de l'exposition à une perte potentielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un actif éventuel n'est pas comptabilisé dans les états financiers. Toutefois, un actif éventuel est présenté lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable.

t) Produits différés

Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et comptabilisés dans les autres produits à un taux équivalant à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

u) Frais d'émission de titres d'emprunt

La Société engage des frais d'émission de titres d'emprunt qui sont externes, directs et différentiels par nature dans le cadre de ses placements de débentures et d'obligations. Les frais d'émission de titres d'emprunt associés aux placements de débentures et d'obligations sont déduits du produit de l'émission des titres d'emprunt et amortis selon la méthode du taux effectif.

v) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels la Société assume tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme des contrats de location-financement. À la comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué au montant égal au moindre de sa juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à l'actif. Les paiements au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre les charges d'intérêts et la réduction du solde de la dette.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

v) Contrats de location (suite)

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et les actifs loués ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés de la Société. Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Par suite de leur évaluation, tous les contrats de location de la Société ont été classés comme des contrats de location simple.

w) Stocks

Les stocks se composent des travaux en cours et des biens finis utilisés aux fins de l'installation et de l'entretien des lampadaires dans le cadre des services contractuels et des services aux entreprises fournis par la Société. Les stocks sont évalués à la moyenne pondérée des coûts variables ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des stocks est établi selon la formule du premier entré, premier sorti en fonction des coûts standard. La valeur nette de réalisation s'entend du prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente applicables, le cas échéant.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers consolidés. La Société continue d'analyser ces normes, et elle a déterminé initialement que les normes suivantes pourraient avoir une incidence sur ses états financiers consolidés.

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), qui remplace la majeure partie des directives détaillées sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires qui existent actuellement dans le cadre des IFRS. L'IFRS 15 précise la manière et le moment où une entité comptabilisera ses produits des activités ordinaires et les exigences additionnelles en matière d'informations à fournir. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 15 qui précisent comment identifier une obligation de prestation prévue à un contrat, comment établir si la société agit pour son propre compte ou comme intermédiaire et comment déterminer si les produits des activités ordinaires tirés de l'octroi d'une licence doivent être comptabilisés à un moment précis ou au fil du temps. En outre, les modifications comprennent deux dispenses supplémentaires visant à réduire les coûts et la complexité pour une société qui applique la nouvelle norme. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend des directives révisées traitant du classement et de l'évaluation des instruments financiers et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »). Elle remplace les exigences comptables introduites il y a plus de 30 ans qui ne sont plus considérées comme appropriées et elle constitue une révision majeure de la manière dont les sociétés comptabilisent les contrats de location. La nouvelle norme entre en vigueur pour les périodes de présentation ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 est aussi appliquée.

Le 29 janvier 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* (l'« IAS 7 »). Les modifications visent à clarifier l'IAS 7 afin d'améliorer l'information offerte aux utilisateurs des états financiers sur les activités de financement d'une entité. Ces modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, leur application anticipée étant permise.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

a) Acquisition de la centrale électrique Centrale Hull-2 auprès d'Hydro-Québec

Le 14 décembre 2016, la Société, par l'intermédiaire de Hull Energy L.P., a conclu une convention d'achat et de vente (la « convention d'achat ») avec Gatineau Power Company (une filiale d'Hydro-Québec) visant l'acquisition de sa centrale hydroélectrique Centrale Hull-2 de 27 mégawatts (les « actifs d'Hydro-Québec ») et sa participation de 33,33 % dans CWPI pour un prix d'acquisition au comptant de 50 000 \$, y compris une contrepartie éventuelle estimée à 10 000 \$ à la date d'acquisition. Également le 14 décembre 2016, la Société a conclu deux conventions connexes à la convention d'achat : 1) avec Hydro-Québec, un contrat d'achat d'électricité à prix fixe indexé sur 25 ans visant la vente à Hydro-Québec de l'électricité produite par les actifs d'Hydro-Québec à un tarif fondé sur le marché et 2) avec Gatineau Power Company, un contrat de location de 100 ans moins un jour portant sur les terres et les droits relatifs à l'eau connexes du côté québécois de la rivière des Outaouais à la hauteur de la chute des Chaudières. Il a été établi que l'acquisition des actifs d'Hydro-Québec constitue un regroupement d'entreprises aux fins comptables.

Le tableau ci-après résume les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de la transaction avec Gatineau Power Company.

	Juste valeur à la date d'acquisition \$
Actifs non courants	
Production et autre	
Bassins, barrages et voies navigables	17 944
Matériel de production	12 025
Terrains et immeubles	10 031
Droits relatifs à l'eau	10 000
Actif au titre des prestations de retraite	90
Passifs non courants	
Avantages du personnel futurs	(36)
Créditeurs et charges à payer	(54)
Total des actifs nets acquis	50 000

La juste valeur des immobilisations corporelles acquises a été établie suivant la méthode du coût de remplacement direct, selon laquelle la valeur des actifs a été estimée comme si ceux-ci devaient être reconstruits sur un site non aménagé. Ces estimations ont été élaborées au moyen de discussions avec des ingénieurs externes, de recherches sur le marché et de comparaisons avec le coût de remplacement de matériel et d'installations semblables en fonction de la capacité. En outre, comme les actifs ont été mis en service à des moments différents, des provisions ont été établies au titre des facteurs physiques, fonctionnels et économiques qui influent sur la durée d'utilité et la valeur, selon ce qui convient. La juste valeur des droits relatifs à l'eau s'appuie sur la valeur actuelle des flux de trésorerie nets tirés de la propriété de ces droits. En conséquence, l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis d'Hydro-Québec est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les montants relatifs à l'actif au titre des prestations de retraite, aux avantages du personnel futurs et aux créditeurs et charges à payer se rapportent à la participation de 33,33 % dans CWPI acquise par la Société. La contrepartie conditionnelle de 10 000 \$ est prise en compte dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2016 et elle a été réglée après la clôture de l'exercice.

La Société a engagé des coûts de transaction (principalement des frais juridiques et des honoraires de consultation) totalisant 1 754 \$ à l'égard de l'acquisition. La direction n'ayant pas accès à l'information financière applicable, il est impossible d'établir le montant des produits des activités ordinaires ou du bénéfice (de la perte) que les actifs d'Hydro-Québec auraient généré si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2016.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (SUITE)

b) Acquisition de centrales électriques de Fortis Inc.

Le 23 mars 2015, la Société, par l'entremise de 2425932 Ontario Inc., a conclu une convention d'achat d'actions et de parts avec Fortis Inc. en vue d'acquérir 100 % des quatre entités qui détiennent collectivement et exploitent dix centrales hydroélectriques au fil de l'eau dans l'État de New York (« EONY ») et en Ontario (« EOGen ») pour un prix d'acquisition au comptant respectivement de 77 038 \$ (62 500 \$ US) et 16 000 \$. La Société a réalisé son acquisition d'EONY le 22 juin 2015 et de EOGen le 17 juillet 2015 avec des ajustements à la clôture respectivement de 820 \$ (666 \$ US) et 1 261 \$, portant les prix d'acquisition au comptant finaux à 77 858 \$ (63 166 \$ US) et 17 261 \$. Les quatre centrales dans l'État de New York ont une puissance combinée de 22,6 mégawatts tandis que les six centrales en Ontario ont une puissance combinée de 8,3 mégawatts.

Le tableau ci-après résume les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de la transaction avec Fortis Inc. en dollars canadiens. La Société a adopté une approche de marché, en utilisant les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des droits relatifs à l'eau et des contrats d'achat d'électricité acquis. Par conséquent, l'évaluation de la juste valeur de ces actifs est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les flux de trésorerie futurs prévus étaient fondés sur des estimations de la production future, des prix des marchandises et des taux contractuels applicables.

	Juste valeur à la date d'acquisition \$
Actifs courants	
Trésorerie	2 268
Débiteurs	1 756
Charges payées d'avance	228
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	(490)
Actifs non courants	
Production et autre	
Matériel de production	25 667
Bassins, barrages et voies navigables	16 745
Mobilier et matériel	107
Matériel roulant	111
Terrains et immeubles	18 373
Contrat d'achat d'électricité	1 276
Logiciels	445
Droits relatifs à l'eau	30 690
Immeuble de placement	150
Actifs d'impôt différé	2 079
Passifs non courants	
Passifs d'impôt différé	(4 286)
Total des actifs nets acquis	95 119

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (SUITE)

b) Acquisition de centrales électriques de Fortis Inc. (suite)

La trésorerie versée à Fortis Inc. dans le cadre de l'acquisition se ventile comme suit :

	2015 \$
Total des actifs nets acquis	95 119
Moins la trésorerie acquise	(2 268)
Moins les ajustements de clôture des créditeurs et charges à payer	(2 081)
Moins les passifs repris financés par Fortis Inc.	(206)
Total de la trésorerie payée pour les actifs nets acquis	90 564

Les montants relatifs aux débiteurs, aux charges payées d'avance et aux créditeurs et charges à payer ont été éliminés des postes respectifs des activités d'exploitation dans le tableau consolidé des flux de trésorerie parce qu'ils n'ont pas pris naissance dans le cours normal des activités.

La Société a engagé des coûts de transaction (principalement des frais juridiques et des honoraires de consultation) de 2 733 \$ relativement à l'acquisition. Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015, la direction estime que les produits tirés de la production d'électricité et le résultat net auraient totalisé respectivement 18 138 \$ et 31 874 \$ pour l'exercice 2015.

Vu le règlement des débiteurs et des créditeurs liés à l'acquisition en cours au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de la Société comprennent des sorties de trésorerie de 1 131 \$ pour l'exercice considéré.

6. DÉBITEURS

	2016 \$	2015 \$
Créances liées à l'électricité	70 370	59 198
Produits non facturés	103 253	88 036
Créances clients et autres débiteurs	11 579	21 071
Moins la provision pour créances douteuses [note 19 c)]	(1 782)	(1 927)
	183 420	166 378
Montants à recevoir de parties liées (note 26)	9 250	5 646
	192 670	172 024
Classement chronologique		
Impayés depuis 30 jours ou moins	80 893	74 986
Impayés depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	8 018	8 242
Impayés depuis 120 jours ou plus	2 288	2 687
Produits non facturés	103 253	88 036
Moins la provision pour créances douteuses	(1 782)	(1 927)
	192 670	172 024

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

7. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les informations sur les soldes réglementaires de la Société se présentent comme suit :

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2015 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement/ reprise \$	Autres variations ¹ \$	2016 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	205	68	1	—	274
Écarts liés au règlement	1 à 5	5 502	(3 006)	—	—	2 496
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	4 432	(4 285)	—	—	147
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	(2)	—	7 684	—	—	7 684
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	4 291	(1 148)	—	—	3 143
		14 430	(687)	1	—	13 744
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	3 266	1 618	(4 475)	—	409
Écarts liés au règlement	1 à 5	29 919	6 218	—	—	36 137
Compteurs mis au rancart	1	5 974	(5 974)	—	—	—
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé	(2)	513	(513)	—	—	—
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 153	(994)	—	—	159
		40 825	355	(4 475)	—	36 705

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

7. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2014 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement/ reprise \$	Autres variations ¹ \$	2015 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	209	(4)	—	—	205
Écarts liés au règlement	1 à 5	12 223	(6 721)	—	—	5 502
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	4 432	—	—	—	4 432
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	3 759	563	(31)	—	4 291
		20 623	(6 162)	(31)	—	14 430
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	3 143	232	(109)	—	3 266
Écarts liés au règlement	1 à 5	14 414	15 505	—	—	29 919
Compteurs mis au rancart	1	2 987	2 987	—	—	5 974
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé	(2)	12 070	(11 557)	—	—	513
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 597	(444)	—	—	1 153
		34 211	6 723	(109)	—	40 825

¹ Les autres variations représentent les reclassements des soldes.

² Le solde fait l'objet d'une reprise au titre des différences temporaires lors de la comptabilisation des actifs d'impôt différé.

En décembre 2016, la CEO a approuvé la liquidation de certains comptes de report et d'écart au 31 décembre 2015, dont le montant correspond à un solde créditeur de 22 471 \$, sur une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les soldes réglementaires suivants incluent les intérêts courus :

- Les comptes de remboursement d'actifs et de passifs réglementaires comprennent des intérêts à payer de 27 \$ (46 \$ en 2015).
- Les écarts liés au règlement comprennent des intérêts à payer de 268 \$ (97 \$ en 2015).
- Les autres écarts et coûts reportés comprennent des intérêts à recevoir de 15 \$ (12 \$ en 2015).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et immeubles \$	Distribution \$	Production et autre \$	Actifs en cours de construction \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2014	93 735	597 370	71 046	64 375	826 526
Entrées, déduction faite des virements	1 657	118 715	4 985	13 229	138 586
Acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises [note 5 b)]	18 373	—	42 630	—	61 003
Sorties	—	(1 321)	(17)	—	(1 338)
Écarts de change	2 031	—	4 104	1	6 136
Solde au 31 décembre 2015	115 796	714 764	122 748	77 605	1 030 913
Entrées, déduction faite des virements	855	90 696	10 340	85 461	187 352
Acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises [note 5 a)]	10 031	—	29 969	—	40 000
Sorties	(2)	(1 544)	(153)	—	(1 699)
Écarts de change	(553)	—	(1 145)	7	(1 691)
Solde au 31 décembre 2016	126 127	803 916	161 759	163 073	1 254 875
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2014	(3 034)	(22 326)	(11 534)	—	(36 894)
Amortissement	(2 951)	(26 154)	(5 602)	—	(34 707)
Sorties	—	92	3	—	95
Écarts de change	(11)	—	(24)	—	(35)
Solde au 31 décembre 2015	(5 996)	(48 388)	(17 157)	—	(71 541)
Amortissement	(3 406)	(27 340)	(6 647)	—	(37 393)
Sorties	1	178	46	—	225
Écarts de change	(14)	—	18	—	4
Solde au 31 décembre 2016	(9 415)	(75 550)	(23 740)	—	(108 705)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2015	109 800	666 376	105 591	77 605	959 372
Au 31 décembre 2016	116 712	728 366	138 019	163 073	1 146 170

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif, au titre des immobilisations corporelles, des coûts d'emprunt de 4 055 \$ (1 199 \$ en 2015). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2016 a été de 3,7 % (4,1 % en 2015). Au cours de l'exercice, la Société a subi une perte à la sortie d'immobilisations corporelles de 833 \$ (538 \$ en 2015).

En février 2014, CHLP, filiale de la Société, a négocié un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans, dans le cadre du volet Projets municipaux du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique de la SIERE (le « contrat d'offre standard de 40 ans »), qui s'est traduit par l'engagement de la Société à accroître sensiblement, de 20 mégawatts, la capacité des installations de production situées du côté ontarien de la chute des Chaudières (l'« agrandissement de Chaudière »). La Société concrétise ce projet d'agrandissement sur plusieurs années depuis 2015. En conséquence, une part importante des actifs en cours de construction se compose d'ouvrages de génie civil de grande envergure, de branchements du cours d'eau aux câbles ainsi que de services techniques et de gestion de projets liés à l'agrandissement de Chaudière, lequel devrait être achevé et prêt pour l'exploitation commerciale en 2017.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits fonciers et droits relatifs à l'eau \$	Logiciels \$	Apports de capital et autres ententes \$	Actifs en cours de développement \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2014	18 731	39 972	5 618	28 376	92 697
Entrées (déduction faite des virements)	20	9 883	14 133	(24 324)	(288)
Acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises [note 5 b)]	30 690	445	1 276	—	32 411
Écarts de change	2 923	45	—	—	2 968
Solde au 31 décembre 2015	52 364	50 345	21 027	4 052	127 788
Entrées	473	2 118	3 811	5 857	12 259
Acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises [note 5 a)]	10 000	—	—	—	10 000
Écarts de change	(798)	(12)	—	—	(810)
Sorties	—	—	(2 610)	—	(2 610)
Solde au 31 décembre 2016	62 039	52 451	22 228	9 909	146 627
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2014	(49)	(5 651)	(916)	—	(6 616)
Amortissement	(49)	(7 131)	(633)	—	(7 813)
Solde au 31 décembre 2015	(98)	(12 782)	(1 549)	—	(14 429)
Amortissement	(3 314)	(7 871)	(955)	—	(12 140)
Écarts de change	(20)	3	—	—	(17)
Sorties	—	—	1 627	—	1 627
Solde au 31 décembre 2016	(3 432)	(20 650)	(877)	—	(24 959)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2015	52 266	37 563	19 478	4 052	113 359
Au 31 décembre 2016	58 607	31 801	21 351	9 909	121 668

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif, au titre des immobilisations incorporelles, des coûts d'emprunt de 81 \$ (515 \$ en 2015). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2016 a été de 3,7 % (4,1 % en 2015). Au cours de l'exercice, la Société a subi une perte à la sortie d'immobilisations incorporelles de 983 \$ (néant en 2015).

Une part importante des droits relatifs à l'eau à durée indéterminée de la Société (68 % ou 16 941 \$) découle d'un contrat de location datant de 1889 avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (les « droits relatifs à l'eau pour Chaudière »). Ce contrat accorde à deux UGT de la Société des droits relatifs à l'eau de la rivière des Outaouais à la hauteur de la chute des Chaudières, lesquels droits sont renouvelables tous les 21 ans à perpétuité. Compte tenu de la durée réputée indéterminée de ces droits relatifs à l'eau, la Société ne les amortit pas.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

Le test de dépréciation annuel auquel la Société soumet la totalité de ses droits relatifs à l'eau à durée indéterminée n'a révélé aucune dépréciation pour l'exercice 2016 (néant en 2015). Aux fins du test visant les droits relatifs à l'eau pour Chaudière, la Société a utilisé un calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie fondé sur l'actualisation des entrées de trésorerie futures attendues aux termes des contrats futurs de la Société (p. ex. le contrat d'offre standard de 40 ans) et des sorties de trésorerie prévues d'après l'expérience de la direction et les données fournies par des consultants externes. La principale hypothèse aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie est le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de 4,6 %. Une augmentation ou une diminution de 10 % du CMPC, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, ne changerait pas la conclusion de la direction quant à l'absence de dépréciation des droits relatifs à l'eau aux 31 décembre 2016 ou 2015.

10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2016 \$	2015 \$
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	2 360	2 216
Entrées	46	106
Acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises	—	150
Amortissement	(109)	(112)
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	2 297	2 360

La juste valeur des immeubles de placement de 4 865 \$ est fondée sur la dernière évaluation de Municipal Property Assessment Corporation datée du 12 mai 2016.

11. PARTICIPATIONS DANS DES PARTENARIATS

a) Participations dans des coentreprises

	2016 \$	2015 \$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	3 488	3 370
Quote-part du bénéfice	567	118
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	4 055	3 488
PowerTrail (60 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	3 306	2 914
Quote-part du bénéfice, déduction faite de l'impôt	451	372
Autres éléments d'ajustement liés au bénéfice	21	20
Apports additionnels	42	—
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	3 820	3 306
Total des participations dans des coentreprises	7 875	6 794

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

11. PARTICIPATIONS DANS DES PARTENARIATS (SUITE)

b) États résumés de la situation financière et états résumés du résultat net des coentreprises

	2016 \$	2015 \$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Actifs courants	1 276	1 249
Actifs non courants	12 882	13 223
Total des actifs	14 158	14 472
Passifs courants	1 585	1 552
Passifs non courants	4 229	5 710
Total des passifs	5 814	7 262
Produits des activités ordinaires	3 679	2 895
Bénéfice net	1 134	235
PowerTrail (60 %)		
Actifs courants	915	1 103
Actifs non courants	10 761	9 877
Total des actifs	11 676	10 980
Passifs courants	938	1 194
Passifs non courants	3 949	3 819
Total des passifs	4 887	5 013
Produits des activités ordinaires	3 568	3 787
Bénéfice net	752	618

c) Entreprises communes

La participation de la Société dans CWPI était considérée comme une entreprise commune jusqu'au 14 décembre 2016, date à laquelle CWPI est devenue une filiale de la Société après l'acquisition de la participation résiduelle de 33,3 % auprès d'Hydro-Québec, comme il est indiqué à la note 5 a). La Société a comptabilisé 10 \$ dans le résultat net et une perte de 56 \$ dans les autres éléments du résultat global à l'égard de cette entreprise commune pour la période de 348 jours close le 14 décembre 2016 (comptabilisation par la Société de sa quote-part contractuelle de 66,7 % des actifs, des passifs et des charges dans ses comptes, y compris 10 \$ dans le résultat net et une perte de 29 \$ dans les autres éléments du résultat global, au 31 décembre 2015).

d) Facilités de crédit

PowerTrail dispose d'une facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ en 2015) pour fournir des lettres de crédit de soutien à la SIÈRE. La facilité prévoit des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 \$. Au 31 décembre 2016, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ (133 \$ au 31 décembre 2015) sous forme de lettres de crédit de soutien aux termes de cette facilité.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

12. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES

	2016 \$	2015 \$
Billet de Moose Creek LP, 6,0 %, échéant le 1 ^{er} janvier 2025	2 710	3 121
Billets de PowerTrail, ne portant intérêt	1 179	1 646
Billet de la ville d'Ottawa, 3,0 %	3 622	–
	7 511	4 767
Moins la partie courante	(2 049)	(732)
	5 462	4 035

a) Moose Creek LP

Le 31 décembre 2014, la Société a avancé à Moose Creek LP un billet non garanti de dix ans d'un montant de 3 307 \$ portant intérêt à 6,0 % dans le cadre de l'ajustement de la structure du capital de Moose Creek LP. Les remboursements de capital et d'intérêts sur les billets à recevoir se chiffrent à 442 \$ par année, les remboursements de capital s'échelonnant comme suit : 291 \$ en 2017, 322 \$ en 2018, 342 \$ en 2019, 363 \$ en 2020 et 1 092 \$ en 2021 et par la suite. Pour 2017, Moose Creek LP s'est engagée à effectuer un remboursement de capital supplémentaire de 300 \$ en plus des remboursements de capital et d'intérêts trimestriels indiqués ci-haut, ce qui porte à 591 \$ la partie courante relative à ce prêt.

b) PowerTrail

Aux termes de la convention d'actionnaires datée du 3 novembre 2005, tout prêt de la Société (par l'intermédiaire d'Énergie Ottawa) à PowerTrail est effectué au prorata, en fonction de sa quote-part des apports de capital à la Société (60 %). Afin de financer la construction de sa centrale électrique au gaz au site d'enfouissement Trail Road, entre 2005 et 2007, la Société a fourni des billets non garantis ne portant pas intérêt totalisant 4 860 \$. Les remboursements sur ces billets sont effectués lorsque possible selon ce qui a été convenu avec les actionnaires, mais ils ne sont pas remboursables à vue. La juste valeur initiale de chaque avance a été calculée selon des taux d'actualisation variant entre 7,6 % et 8,0 %.

Les remboursements de capital en trésorerie futurs sur les billets à recevoir devraient s'échelonner comme suit : néant en 2017, néant en 2018, 600 \$ en 2019, 600 \$ en 2020 et 300 \$ en 2021 et par la suite, et les intérêts théoriques qui compensaient l'encours au 31 décembre 2016 totalisaient 321 \$.

c) Ville d'Ottawa

En février 2016, la Société a conclu deux contrats avec la Ville d'Ottawa (la « Ville »). Sur une période estimative de six ans, la Société a pour mandat de convertir 58 000 anciens lampadaires aux ampoules DEL (le « contrat de conversion ») et d'assurer les services d'entretien de l'ensemble des anciens lampadaires et des lampadaires à ampoules DEL (le « contrat d'entretien »).

Les modalités de paiement aux termes du contrat d'entretien sont assujetties aux modalités de crédit habituelles de la Société, mais la Société et la Ville ont négocié un billet qui porte intérêt au taux de 3 %, les intérêts étant calculés chaque trimestre et les modalités de remboursement n'étant pas fixes, pour le contrat de conversion. Selon ces modalités, la Ville doit payer à la Société chaque trimestre un montant calculé en fonction des économies que réalise la Ville à l'égard de l'électricité, de l'entretien et des dépenses d'investissement du fait de la conversion des lampadaires aux ampoules DEL. De l'encours de 3 622 \$ au 31 décembre 2016, une tranche de 1 831 \$ représente les travaux effectués qui doivent être facturés au début de 2017. La Société estime qu'un montant de 1 458 \$ sera remboursé en 2017.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait des stocks de 1 577 \$ relativement aux contrats de conversion et d'entretien des lampadaires de la Ville d'Ottawa.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

13. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, la Société a renouvelé sa facilité de crédit d'un montant de 340 750 \$ et de 200 \$ US (340 750 \$ et 200 \$ US en 2015). La facilité est structurée en cinq types de crédit disponible et comprend toujours une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2015), et une ligne de crédit renouvelable de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2015) pour financer les dépenses en immobilisations et les occasions de croissance, les deux venant à échéance le 1^{er} août 2019. La facilité comporte aussi une ligne de crédit de 15 000 \$ (15 000 \$ en 2015) pour financer les lettres de crédit et d'autres garanties, une ligne de crédit d'exploitation à terme renouvelable de 364 jours de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2015) qui peut servir au refinancement de la dette et au soutien des activités quotidiennes, et une facilité de carte de crédit commerciale de 750 \$ et 200 \$ US (750 \$ et 200 \$ US en 2015), venant toutes à échéance le 1^{er} août 2017. Les lignes de crédit d'exploitation renouvelables peuvent être utilisées au moyen d'avances directes, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit et autres garanties. Cette facilité de crédit est assortie de clauses financières restrictives et de cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles consolidées supérieure à 175 000 \$ en tout temps. Elle exige également que le ratio d'endettement par rapport à la structure du capital soit inférieur ou égal à 75 % de manière consolidée.

Au 31 décembre 2016, la Société avait prélevé un montant de 1 100 \$ (néant en 2015) sous forme d'avances directes sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable et un montant de 76 000 \$ (néant en 2015) sous forme d'acceptations bancaires sur sa ligne de crédit d'exploitation à terme renouvelable de 150 000 \$. La Société a également prélevé un montant de 24 451 \$ (11 698 \$ en 2015) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2016, CHLP a émis une lettre de crédit de soutien en faveur du Bureau du Receveur général du Canada pour le compte de Pêches et Océans Canada d'un montant de 538 \$ (538 \$ au 31 décembre 2015), échéant le 23 octobre 2017, en lien avec l'agrandissement de Chaudière. CHLP a aussi émis deux lettres de crédit de soutien en faveur de la SIERE totalisant 587 \$ et 294 \$ (587 \$ et 294 \$ au 31 décembre 2015), échéant le 23 février 2018 et le 20 octobre 2017, respectivement, en lien avec le contrat d'offre standard de 40 ans. En outre, CHLP a émis une lettre de crédit de soutien en faveur de BNY Trust Company of Canada d'un montant de 12 900 \$ (néant au 31 décembre 2015), échéant le 7 juillet 2017, en lien avec l'acte de fiducie daté du 7 septembre 2016 décrit à la note 16 b).

Au 31 décembre 2016, CWPI avait une ligne de crédit d'exploitation renouvelable totalisant 500 \$ à des fins générales. La ligne de crédit porte intérêt à un taux annuel correspondant au taux préférentiel et elle est garantie par des lettres de confort acceptables signées par chacun des quatre actionnaires. Au 31 décembre 2016, CWPI avait prélevé un montant de 76 \$ sur cette ligne de crédit d'exploitation (néant au 31 décembre 2015).

14. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016 \$	2015 \$
Achats d'électricité à payer	92 874	72 685
Comptes fournisseurs et charges à payer	71 398	61 506
Dépôts de garantie des clients	14 452	13 843
Soldes créditeurs des clients	7 391	8 277
Montants à payer liés à des acquisitions	10 000	2 400
Montants à payer à des parties liées (note 26)	136	228
	196 251	158 939

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société cotise à deux régimes de retraite à prestations définies offerts à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société aux termes du OMERS ont totalisé 6 218 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (6 163 \$ en 2015).

La Société fournit des prestations de retraite à certains employés par l'entremise du régime de retraite Hydro Chaudière. Au 31 décembre 2016, CWPI et Chaudière Hydro North L.P. étaient les deux seules entités dont les employés participent au régime de retraite Hydro Chaudière.

i) Obligation au titre des prestations définies

	2016 \$	2015 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 502	3 933
Coût des services rendus au cours de l'exercice	159	122
Coût financier	183	157
Prestations versées	(91)	(9)
Cotisations des employés	58	90
Perte actuarielle	182	209
Obligation acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises [note 5 a)]	760	—
Solde à la clôture de l'exercice	5 753	4 502

ii) Actifs du régime

	2016 \$	2015 \$
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	4 889	4 630
Intérêts créditeurs	179	188
Cotisations de l'employeur	147	170
Prestations versées	(91)	(9)
Charges autres que de placement	(10)	(33)
Cotisations des employés	60	90
Perte actuarielle	(110)	(147)
Actifs acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises [note 5 a)]	850	—
Juste valeur à la clôture de l'exercice	5 914	4 889

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

iii) Situation de capitalisation

	2016 \$	2015 \$
Actif au titre des prestations de retraite à l'ouverture de l'exercice	387	697
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite	(316)	(310)
Actif acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises [note 5 a)]	90	—
Actif au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice	161	387

Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière sont détenus et gérés par un dépositaire indépendant et sont comptabilisés séparément dans les caisses de retraite de la Société. La répartition des actifs est assujettie à des limites et à des exigences en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions particuliers, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change. En fonction de la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre 2016, les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière étaient composés à 89,3 % (89,5 % en 2015) d'obligations canadiennes à revenu fixe, à 7,1 % (6,8 % en 2015) d'actions canadiennes et internationales et à 3,6 % (3,7 % en 2015) d'autres placements. Les placements du régime de retraite Hydro Chaudière étant principalement détenus et gérés par l'intermédiaire de fonds communs, ils n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les avantages du personnel futurs du régime de retraite Hydro Chaudière sont calculés en fonction d'un taux de rémunération annuel de 2,0 % (2,0 % en 2015), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2015) et d'un taux d'actualisation de 3,9 % (4,0 % en 2015). Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2016. À la suite de cet exercice, la Société a réduit la prestation de retraite de 316 \$ (diminution de 310 \$ au 31 décembre 2015). La dernière évaluation actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2014.

Aucune provision pour moins-value n'avait été comptabilisée par la Société au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 à l'égard de l'actif au titre des prestations de retraite.

Les principales hypothèses actuarielles aux fins de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et l'échelle salariale. L'analyse de sensibilité qui suit est fondée sur des variations raisonnablement possibles des hypothèses, prises isolément, à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Une baisse de 1,0 % du taux d'actualisation ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 1 140 \$ ou 22,8 % (970 \$ ou 21,5 % en 2015), tandis qu'une hausse de 1,0 % de l'échelle salariale ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 162 \$ ou 3,2 % (126 \$ ou 2,8 % en 2015).

b) Avantages complémentaires de retraite

La Société offre une couverture d'assurance-vie, de soins médicaux et dentaires à certains employés. Les avantages du personnel futurs sont calculés selon un rythme annuel de croissance de la rémunération de 2,0 % (3,1 % en 2015) et un taux d'actualisation de 3,9 % (3,6 % en 2015). Le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé devrait baisser de 7,5 % à 5,0 % et les coûts des soins dentaires devraient augmenter de 5,0 % par année. Les évaluations tiennent également compte de plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

b) Avantages complémentaires de retraite (suite)

L'information concernant les avantages complémentaires de retraite de la Société se présente comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	11 332	11 046
Coût des services rendus au cours de l'exercice	380	247
Coût des services passés	1 778	—
Intérêt sur les obligations au titre des prestations définies	521	437
Prestations versées	(607)	(407)
Écart actuariel	(105)	9
Obligation acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises [note 5 a)]	36	—
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	13 335	11 332

Une évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2016. À la suite de cet exercice, la Société a augmenté l'obligation au titre des prestations définies de 2 003 \$ (augmentation de 285 \$ au 31 décembre 2015 selon une extrapolation actuarielle).

Des variations significatives des hypothèses actuarielles concernant les taux d'actualisation, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires, les taux de mortalité et l'âge de la retraite pourraient se répercuter sur l'obligation au titre des prestations définies.

16. DETTE À LONG TERME

	2016 \$	2015 \$
Débtentures de premier rang non garanties		
Série 2006-1, 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	50 000	50 000
Série 2013-1, 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	150 000	150 000
Série 2015-1, 2,61 %, échéant le 3 février 2025	200 000	200 000
Série 2015-2, 3,64 %, échéant le 2 février 2045	175 000	175 000
Obligation décroissante de premier rang garantie		
Série 2016-1, 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	203 802	—
	778 802	575 000
Moins les frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(5 842)	(3 481)
	772 960	571 519

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

16. DETTE À LONG TERME (SUITE)

a) Débentures de premier rang non garanties

Le 2 février 2015, la Société a réalisé avec succès un placement en deux tranches de débentures de premier rang non garanties constitué de 200 000 \$ de débentures de série 2015-1, à 2,61 %, échéant le 3 février 2025, et de 175 000 \$ de débentures de série 2015-2, à 3,64 %, échéant le 2 février 2045. La Société a utilisé 200 000 \$ du montant total de 375 000 \$ pour rembourser les débentures de série 2005-1 arrivées à échéance le 9 février 2015. Les débentures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Les versements d'intérêts sur les débentures de premier rang non garanties sont payables semestriellement en versements égaux et s'élèveront à 20 067 \$ par exercice pour les cinq prochains exercices.

b) Obligations décroissantes de premier rang

Le 7 septembre 2016, la Société, par l'entremise de sa filiale CHLP, a conclu le placement d'obligations décroissantes de premier rang garanties (les « obligations », série 2016-1) d'un montant de 203 802 \$ pour financer l'agrandissement de Chaudière. Les obligations portent intérêt au taux de 4,08 % et viennent à échéance le 31 mars 2057 (la « date d'échéance »). Au 31 décembre 2016, la Société avait affecté une tranche de 79 717 \$ du produit total du placement de 203 802 \$ au financement direct des coûts de construction (76 827 \$) et des frais d'émission d'obligations (2 890 \$), y compris les taxes de vente selon le cas. Du solde de 124 085 \$ qui reste à remettre à la Société, une tranche de 79 975 \$ est tributaire des soumissions mensuelles supplémentaires de coûts admissibles au titre de l'agrandissement de Chaudière et classée en tant que partie courante à l'état de la situation financière (achèvement prévu en 2017). Le montant de 44 110 \$ actuellement détenu dans un compte de distribution conformément à l'acte de fiducie devrait être libéré et mis à la disposition de la Société en 2018; il est donc classé comme étant non courant. Les frais d'émission de titres d'emprunt engagés au cours de l'exercice comprennent les frais juridiques, les honoraires de courtage et les honoraires de consultation engagés pour obtenir les obligations.

Les obligations sont garanties par une sûreté de premier rang grevant les actifs liés à l'agrandissement de Chaudière. Conformément à l'acte de fiducie, la Société doit maintenir, dans un compte de réserve, un montant correspondant à la somme des intérêts et du capital pour les six mois suivants au moment du quasi-achèvement du projet (achèvement fonctionnel aux termes du contrat de construction, exploitation commerciale confirmée aux termes du contrat d'offre standard et obtention du certificat de confirmation du quasi-achèvement). En outre, la Société doit maintenir, dans un compte pour travaux d'entretien majeur, une réserve pour 3 ans qui couvre 100 %, 67 % et 33 % des frais d'entretien majeur prévus pour les trois exercices à venir, respectivement.

Des versements semestriels égaux d'intérêts sur les obligations seront exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année à compter du 31 mars 2017 jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2022 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. Outre les remboursements précités, un ballon de 30 570 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance.

Le montant total des paiements d'intérêts sur les obligations devrait s'élever à 8 839 \$ en 2017 et à 8 315 \$ par année de 2018 à 2021.

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et de la dette à long terme;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	2016 \$	2015 \$
Dette bancaire	68 751	–
Dette à long terme	772 960	571 519
Dette totale	841 711	571 519
Capitaux propres	426 775	413 397
Capital total	1 268 486	984 916
Ratio d'endettement	66,34 %	58,03 %

La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites financières associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

Hydro Ottawa limitée est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

18. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

b) Émis

	2016 \$	2015 \$
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A	228 453	228 453

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

18. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

b) Émis (suite)

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

La résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit verser des dividendes correspondant à 60 % du résultat net de sa filiale Hydro Ottawa limitée ou totalisant 20 000 \$, selon le montant le plus élevé (60 % du résultat net consolidé annuel de la Société ou 14 000 \$ en 2015), à condition que la Société se conforme aux exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et aux directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut selon l'une quelconque clause restrictive aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement de dividendes n'ait eu aucune incidence négative sur sa note de crédit.

Le 21 avril 2016, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 19 400 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 29 avril 2016 (le 23 avril 2015, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 18 200 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 30 avril 2015).

c) Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle désigne la participation de 10,1 % dans CPS Current Power Services (2016) Ltd. qui est détenue par une tierce partie.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

a) Informations concernant la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société, exclusion faite des débentures de premier rang non garanties et des billets à recevoir de coentreprises non courants, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme et leur nature.

La Société a estimé la juste valeur de la partie non courante des billets à recevoir de coentreprises au 31 décembre 2016 à 3 878 \$ (4 891 \$ au 31 décembre 2015). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés du capital et des intérêts théoriques requis pour régler entièrement l'emprunt au taux d'intérêt estimé de 5,7 % (5,5 % au 31 décembre 2015), soit le taux qui serait offert à PowerTrail et à Moose Creek LP le 31 décembre 2016.

La Société a estimé la juste valeur des débentures de premier rang non garanties au 31 décembre 2016 à 585 083 \$ (600 398 \$ au 31 décembre 2015). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs du capital et des intérêts entre le 3 février 2025 et le 31 mars 2057, au taux d'intérêt estimatif de 3,7 % (3,5 % au 31 décembre 2015), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2016.

La Société a estimé la juste valeur de ses obligations décroissantes de premier rang garanties au 31 décembre 2016 à 203 802 \$. La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés de capital et d'intérêts requis pour régler entièrement l'emprunt au taux d'intérêt estimé de 4,0 %, soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2016.

b) Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché, à savoir le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue du fait des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

b) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, tout emprunt aux termes de ses lignes de crédit expose la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. Étant donné que les besoins d'emprunt sur les lignes de crédit sont généralement de courte durée (c'est-à-dire que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique d'Hydro Ottawa limitée et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients ou à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations importantes et les rentrées de fonds liées à l'émission de titres d'emprunt à taux fixe à long terme additionnels), l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

ii) Risque de change

Le bénéfice que la Société tire de sa filiale EONY, qui est un établissement à l'étranger, et son investissement net dans cette dernière sont exposés aux fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. En outre, la Société achète quelques biens et services qui sont libellés en monnaies étrangères, surtout en dollars américains. La Société surveille son exposition aux fluctuations des taux de change de façon régulière et n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de ces expositions à ce jour. Sur une base annuelle, on estime qu'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1 \$ US = 0,75 \$ CA au 31 décembre 2016 se traduirait par une variation à la hausse ou à la baisse des capitaux propres de la Société d'environ 3 034 \$.

iii) Risque lié au prix des produits de base

La Société, par l'entremise de sa filiale américaine EONY, est exposée à un risque lié au prix des produits de base associé à l'énergie verte produite et vendue sur le marché du gros américain. La Société n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de cette exposition à ce jour. Comme toute l'énergie verte produite et vendue au Canada l'est à des tarifs précisés dans leurs contrats d'achat d'électricité respectifs, le reste des produits tirés de la production d'électricité de la Société n'est pas exposé à un risque lié au prix des produits de base important. Une hausse ou une baisse de 10 % du prix de l'électricité aux États-Unis jusqu'au 31 décembre 2016 aurait fait augmenter ou diminuer le résultat net de 181 \$.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière pour la Société. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs est limitée en raison du grand nombre de clients que sert la Société. Hydro Ottawa limitée compte environ 328 000 clients, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société n'a pas touché de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier.

Hydro Ottawa limitée effectue régulièrement des évaluations de la solvabilité de ses clients et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes clients non résidentiels afin de réduire les pertes importantes, conformément aux règles de la CEO. Au 31 décembre 2016, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement des coûts liés à l'électricité et aux ventes liées à la distribution d'un montant de 14 600 \$ (13 724 \$ au 31 décembre 2015) à l'égard de ces clients.

Énergie Ottawa et ses filiales limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables. Ces clients comprennent les organismes gouvernementaux, les services publics, les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les hôpitaux et les clients ayant des notes de crédit de bonne qualité.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit (suite)

La valeur comptable des débiteurs est réduite par une provision pour créances douteuses fondée sur le risque de crédit applicable à certains clients et sur des informations passées et autres. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité d'un montant devient douteuse. Lorsque le montant à recevoir est réputé irrécouvrable, il est radié et la provision pour créances douteuses est ajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des charges d'exploitation dans les états des résultats consolidés. Au 31 décembre 2016, la provision pour créances douteuses était de 1 782 \$ (1 927 \$ au 31 décembre 2015).

Pour des détails sur les débiteurs et le classement chronologique des comptes, se reporter à la note 6.

Au 31 décembre 2016, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou d'une contrepartie, et environ 12 % (12 % au 31 décembre 2015) des débiteurs de la Société (exclusion faite des produits non facturés) comptaient plus de 30 jours. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs diminuée des dépôts de garantie de clients.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque de liquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux aux fins d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 13, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Les risques de liquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2016		
	Échéant dans moins d'un an \$	Échéant dans 1 an à 5 ans \$	Échéant après 5 ans \$
Créditeurs et charges à payer	187 892	—	—
Débitures de premier rang non garanties			
Série 2006-1, à 4,968 %, échéant le 19 décembre 2036	—	—	50 000
Série 2013-1, à 3,991 %, échéant le 14 mai 2043	—	—	150 000
Série 2015-1, à 2,614 %, échéant le 3 février 2025	—	—	200 000
Série 2015-2, à 3,639 %, échéant le 2 février 2045	—	—	175 000
Obligation décroissante de premier rang garantie			
Série 2016-1, à 4,080 %, échéant le 31 mars 2057	—	—	203 802
Intérêts à payer sur la dette à long terme	28 906	111 076	530 772
	216 798	111 076	1 309 574

Les créditeurs et charges à payer dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte d'intérêts courus de 8 359 \$ qui sont inclus dans les versements d'intérêts sur la dette à long terme.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

20. CHARGES D'EXPLOITATION

	2016 \$	2015 \$
Charges salariales	84 545	78 479
Exploitation et entretien	11 196	8 415
Services externes	32 356	35 354
Frais généraux et frais d'administration	32 033	33 747
Moins les charges salariales inscrites à l'actif	(32 058)	(29 857)
	128 072	126 138

21. CHARGES FINANCIÈRES

	2016 \$	2015 \$
Intérêts sur les débentures	22 537	20 193
Intérêts à court terme et frais	997	564
Moins les coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(4 136)	(1 715)
	19 398	19 042

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net comprend ce qui suit :

	2016 \$	2015 \$
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	4 457	1 640
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	4 584	13 832
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	9 041	15 472

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global comprend ce qui suit :

	2016 \$	2015 \$
Incidence fiscale sur les écarts de change à la conversion de la filiale étrangère	(552)	2 480

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi et du taux d'impôt effectif s'établit comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	26,50 %	26,50 %
Résultat attribuable à l'actionnaire avant l'impôt sur le résultat	43 877	47 842
Impôt au taux prévu par la loi	11 627	12 678
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Différences permanentes	49	(10)
Incidence sur la conversion de la filiale	(180)	589
Coûts liés à l'acquisition inscrits à l'actif aux fins de l'impôt	—	898
Écart des taux d'impôt à l'étranger	(762)	(515)
Avantage fiscal non comptabilisé	(1 255)	1 899
Incidence fiscale sur la coentreprise	(275)	(135)
Ajustement	265	—
Divers	(428)	68
	9 041	15 472
Taux d'impôt effectif	20,61 %	32,34 %

La Société, en tant qu'entreprise à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé et les soldes créditeurs et débiteurs de comptes de report réglementaires connexes associés au montant d'impôt différé dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

Les principales composantes de l'actif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2016 \$	2015 \$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	1 106	(4 435)
Avantages du personnel futurs	—	3 919
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	4 492	—
Autres différences temporaires	47	2 766
	5 645	2 250

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les principales composantes du passif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2016 \$	2015 \$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(24 244)	(10 266)
Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés à la conversion de la filiale étrangère	(1 821)	(2 480)
Écarts de change et autres	(448)	(949)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	268	—
Avantages du personnel futurs	4 648	—
Divers	661	—
	(20 936)	(13 695)

Les variations des soldes de l'actif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Actif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	2 250	12 118
Acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises [note 5 b)]	—	2 079
Comptabilisé dans le résultat net	3 395	(12 171)
Écarts de change	—	224
Actif d'impôt différé à la clôture de l'exercice	5 645	2 250

Les variations des soldes du passif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Passif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	(13 695)	(5 359)
Acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises [note 5 b)]	—	(4 286)
Comptabilisé dans le résultat net	(7 793)	(1 570)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	552	(2 480)
Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice	(20 936)	(13 695)

Le solde créditeur du compte de report réglementaire de la Société pour les montants d'impôt différé qui devraient être recouvrés auprès des clients ou remboursés aux clients à même les tarifs d'électricité futurs s'établit à 7 694 \$ (513 \$ en 2015).

Au 31 décembre 2016, la Société disposait de pertes en capital de 750 \$ (700 \$ au 31 décembre 2015) qui n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2016, Hydro Ottawa limitée et PowerTrail disposaient de reports en avant du crédit d'impôt minimal des sociétés de 470 \$ et 97 \$, respectivement (1 454 \$ et 161 \$, respectivement, au 31 décembre 2015), qui viennent à échéance entre 2032 et 2035.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Au 31 décembre 2016, PowerTrail disposait de reports en avant de pertes autres qu'en capital de néant (89 \$ au 31 décembre 2015) qui viennent à échéance en 2030.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible.

Un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales et des coentreprises n'a pas été comptabilisé puisque la Société est capable de contrôler le moment auquel la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

23. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT ET DES AUTRES SOLDES LIÉS À L'EXPLOITATION

	2016 \$	2015 \$
Débiteurs	(20 430)	(17 924)
Charges payées d'avance	(1 498)	(1 700)
Divers	(4)	(15)
Variation du billet à recevoir de la société mère	(3 622)	—
Créditeurs et charges à payer	35 726	(14 691)
Stocks	(1 577)	—
Variation nette des charges à payer liées aux immobilisations corporelles	(11 416)	(10 025)
Variation nette des charges à payer liées aux immobilisations incorporelles	297	15 685
Variation nette des charges à payer liées aux regroupements d'entreprises	(8 869)	(1 131)
	(11 393)	(29 801)

24. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario, y compris Hydro Ottawa limitée, par l'entremise de la SIERE, doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2016, la Société avait tiré des lettres de crédit de soutien totalisant 10 000 \$ (10 000 \$ au 31 décembre 2015) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est responsable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvrent pas les coûts des réclamations et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires ont lieu dans l'avenir, leur coût sera imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

24. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En décembre 2012, la Société a été accusée de cinq infractions en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario relativement à un incident survenu le 22 mars 2012 ayant entraîné la mort d'un employé d'un tiers sous-traitant. En juillet 2015, la Société a été reconnue coupable de trois des cinq infractions. Le 29 mars 2016, le juge de paix a imposé une amende de 225 \$ et une suramende compensatoire de 25 % pour l'aide aux victimes totalisant 281 \$, comme l'exigeait la *Loi sur les infractions provinciales*. La Société a porté cette décision en appel, mais aucune date d'audience n'a encore été fixée. La Société a comptabilisé une provision pour le montant total de l'amende imposée dans les présents états financiers consolidés.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières feraient l'objet de réclamations auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

25. ENGAGEMENTS

Hydro Ottawa limitée a des engagements en cours totalisant 158 398 \$ pour la période allant de 2017 à 2023. Cela comprend une entente de services au titre du système d'information de la clientèle, des projets de construction, des pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité et les services de branchement aérien et souterrain.

Au 31 décembre 2016, Énergie Ottawa avait engagé des fonds de 37 198 \$ à l'égard du projet d'agrandissement de Chaudière.

Énergie Ottawa maintient certains contrats de location avec diverses entités au titre des droits liés à des terres, des cours d'eau, des bâtiments et d'autres actifs de production d'électricité pour ses centrales électriques en Ontario, au Québec et dans l'État de New York. Ces contrats de location sont en vigueur jusqu'à diverses dates allant du 19 août 2019 au 13 décembre 2117. Certains contrats de location prévoient des paiements annuels comportant une tranche fixe et une tranche conditionnelle, cette dernière étant fondée soit sur le montant brut des produits des activités ordinaires annuels, soit sur les niveaux de production d'électricité. Au cours de l'exercice 2016, la Société a comptabilisé en charges des paiements de location de 292 \$ (251 \$ en 2015), y compris des paiements de location conditionnels de 112 \$ (119 \$ en 2015). Les paiements minimaux futurs de la Société au titre de la location seront de 176 \$ en 2017, de 740 \$ pour 2018 à 2021 et de 5 595 \$ par la suite.

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et au montant de la contrepartie déterminée et convenue entre les parties liées. Les montants à recevoir des parties liées et à payer à celles-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

a) Transactions avec l'actionnaire

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits des activités ordinaires tirés de la vente d'électricité à la Ville d'Ottawa et à ses filiales, laquelle est facturée aux prix et aux conditions approuvés par la CEO. En outre, la Société a réalisé, auprès de la Ville d'Ottawa et de ses filiales, des produits des activités ordinaires tirés de contrats commerciaux et de services offerts aux entreprises totalisant 1 322 \$ (878 \$ en 2015) par l'intermédiaire d'Hydro Ottawa limitée et 8 882 \$ (3 657 \$ en 2015) par l'entremise d'Énergie Ottawa. Au cours de l'exercice, la Société a également encaissé des apports de 4 484 \$ (1 635 \$ en 2015) liés à la mise à niveau ou à l'expansion de l'infrastructure de distribution d'électricité existante d'Hydro Ottawa limitée.

La Société a versé à la Ville d'Ottawa au cours de l'exercice un montant de 2 263 \$ (2 165 \$ en 2015) au titre des impôts fonciers et un montant de 481 \$ (484 \$ en 2015) au titre du carburant, des permis et d'autres services, lesquels sont inclus dans les charges d'exploitation.

Au 31 décembre 2016, les débiteurs de la Société comprennent un montant de 9 203 \$ (5 595 \$ au 31 décembre 2015) à recevoir au titre des transactions susmentionnées, alors que les créditeurs et charges à payer de la Société comprennent un montant de 136 \$ (131 \$ au 31 décembre 2015) à payer à la Ville d'Ottawa et à ses filiales. Le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa par la Société est présenté à la note 12 des présents états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

b) Transactions avec les partenariats

i) Moose Creek LP

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts totalisant 182 \$ (195 \$ en 2015) sur son billet à recevoir de Moose Creek LP, ainsi que d'autres produits de 21 \$ (20 \$ en 2015) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2016, les débiteurs de la Société comprennent un montant de 45 \$ (49 \$ au 31 décembre 2015) à recevoir à l'égard des transactions décrites.

Le billet à recevoir de Moose Creek LP par la Société est présenté à la note 12 des présents états financiers consolidés.

ii) PowerTrail

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts théoriques totalisant 104 \$ (213 \$ en 2015) sur son billet à recevoir de PowerTrail, ainsi que d'autres produits de 24 \$ (23 \$ en 2015) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2016, les débiteurs de la Société comprennent un montant de 2 \$ (2 \$ au 31 décembre 2015) à recevoir à l'égard des transactions décrites.

Le billet à recevoir de PowerTrail par la Société est présenté à la note 12 des présents états financiers consolidés.

iii) CWPI

Avant la consolidation de CWPI le 14 décembre 2016, la Société a engagé des charges d'exploitation de 971 \$ (1 054 \$ en 2015) avec CWPI en ce qui concerne la gestion et l'exploitation du barrage Chaudière à la chute des Chaudières et réalisé d'autres produits de 78 \$ (75 \$ en 2015) au titre de la prestation de services administratifs. En outre, la Société a inscrit à l'actif des actifs de production d'électricité de 329 \$ (292 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, tous les soldes intersociétés avec CWPI ont été éliminés. Au 31 décembre 2015, les créiteurs et charges à payer de la Société comprenaient un montant de 97 \$ à payer à l'égard des transactions décrites.

c) Rémunération des principaux dirigeants

	2016 \$	2015 \$
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	1 349	1 430
Avantages du personnel futurs	12	12
Autres avantages à long terme	159	171
	1 520	1 613

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Dans certains cas, l'information de 2015 présentée à des fins de comparaison a été reclassée afin de la rendre conforme à la présentation adoptée pour les états financiers consolidés de l'exercice considéré.



**100 ANS DE
SERVICE**



Rémunération des membres de l'équipe de direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion est chargé d'élaborer le cadre de rémunération pour la Société et chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et l'établissement de la rémunération en fonction du rendement.

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Avec l'aide de consultants indépendants, on la compare sur une base ponctuelle avec les données du marché pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux

données du marché provenant de comparateurs des secteurs public et privé. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités [p. ex. transport et services publics] et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement. Elle est comparée avec celle qu'offrent des entreprises d'envergure et de nature similaires en Ontario et ailleurs au pays, l'objectif étant d'établir la rémunération en argent globale au 50^e percentile sur le marché, c'est-à-dire la valeur médiane.

La rémunération conditionnelle au rendement, qui est versée une fois l'an, représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer la cohérence avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la Société et de la division, qui sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction bénéficient d'un programme d'avantages sociaux, qui comprend une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance vie de base et facultative ainsi que l'assurance invalidité de courte et de longue durée. Ce programme est offert à tous les membres du groupe de direction de la Société.

* Dans le cas du président et chef de la direction, la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

NOM ET TITRE DU POSTE ¹	ANNÉE	SALAIRE DE BASE (\$)²	RÉMUNÉRATION CONDITIONNELLE AU RENDEMENT (\$) ³	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$) ⁴
Bryce Conrad	2016	375 711	S.O.	22 398
Président et chef de la direction	2015	384 163	S.O.	15 178
	2014	363 468	S.O.	13 458
Geoff Simpson	2016	180 783	67 711	8 479
Dirigeant principal des finances	2015	184 850	57 254	8 471
	2014	174 968	42 884 ⁵	8 526
Lance Jefferies	2016	159 830	34 798 ⁶	8 401
Dirigeant principal de la distribution d'électricité				
Gregory Clarke	2016	183 525	66 484	8 798
Dirigeant principal de la production d'électricité	2015	187 654	57 055	8 482
	2014	177 622	53 586	8 556

1 Le tableau présente la rémunération des membres de la haute direction en poste le 31 décembre 2016.

2 Le cycle de paie pour 2015 comptait 27 périodes, et non 26 comme pour la plupart des années. Les montants figurant dans cette colonne ont été arrondis au dollar le plus près.

3 Les montants figurant dans cette colonne indiquent la rémunération conditionnelle au rendement versée au dirigeant au cours de l'année considérée pour avoir atteint ses objectifs de rendement établis pour l'année précédente. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

4 Les montants figurant dans cette colonne incluent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur et la contribution de l'employeur aux primes d'assurance vie de base. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

5 Comme M. Simpson est titulaire du poste depuis le 6 août 2013, la rémunération conditionnelle au rendement pour 2013, versée en 2014, a été établie en fonction à la fois du poste qu'il occupait auparavant au sein de la Société et de celui de dirigeant principal des finances.

6 Comme M. Jefferies est titulaire du poste depuis le 1^{er} janvier 2016, la rémunération conditionnelle au rendement pour 2015, versée en 2016, a été établie en fonction du poste qu'il occupait auparavant au sein de la Société.

Membres des conseils d'administration

La rémunération des membres des conseils d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée est déterminée respectivement par la Ville d'Ottawa et le conseil d'administration de la Société. Outre le remboursement des dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs reçoivent une allocation annuelle et des allocations de présence aux réunions :

- Le président des conseils d'administration reçoit une allocation annuelle de 40 000 \$.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent une allocation annuelle de 7 000 \$.
- Le président des conseils d'administration reçoit 600 \$ pour chaque réunion d'un conseil d'administration ou d'un comité qu'il préside ou à laquelle il participe.

- Les présidents de comité reçoivent 800 \$ pour chaque réunion du comité qu'ils président.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent 600 \$ pour chaque réunion du conseil ou d'un comité à laquelle ils participent.

Toute personne qui siège à la fois au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et à celui d'Hydro Ottawa limitée (HOL) reçoit une seule allocation annuelle. Ni les conseillers de la Ville d'Ottawa, ni le président et chef de la direction ni le membre de la direction siégeant au conseil d'administration d'HOL ne sont rémunérés pour siéger aux conseils d'administration.

Gouvernance de la Société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient pour une entreprise ayant sa taille et son mandat. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. est une société fermée à but lucratif, qui a été constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* [de l'Ontario]. Puisqu'elle est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à son actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont dictées non seulement par ses obligations juridiques, mais aussi par les pratiques opérationnelles exemplaires et les normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de se conformer aux normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les atteindre, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.] incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à la Société au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus d'exercer son leadership à l'intérieur d'un cadre de mécanismes de contrôle efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le Conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le Code de conduite des affaires d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. Au jour le jour, la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du dirigeant principal des finances ainsi que des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de la haute direction relève du conseil d'administration de la Société par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET MÉCANISMES DE CONTRÔLE CLÉS

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

Gestion du risque : Un vaste système de gestion du risque a été mis en place à l'échelle de la Société pour effectuer un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

Vérification interne : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme de vérification interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficacité et son efficacité. Plusieurs fonctions et processus opérationnels font l'objet d'une vérification chaque année en fonction d'un plan de vérification dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des vérificateurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

Planification de la continuité des activités : Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, par exemple une pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

NOMINATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La structure de gouvernance de la Société [Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.] et de ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.] comprend deux conseils d'administration – le conseil de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration, à l'exception du président et chef de la direction et du membre de la direction qui siège au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'intégrité et d'un comportement éthique irréprochable, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services aux abonnés locaux que d'atout pour les contribuables.

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment une expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience de l'industrie dans les secteurs d'activité des filiales; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

COMITÉS

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à ces derniers.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Comité d'examen des investissements : Le Comité d'examen des investissements, créé en avril 2010 par le conseil d'administration, aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, le Comité s'assure que les possibilités concordent avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur pour l'actionnaire et la gestion du risque.

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion : Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil d'administration et s'assure de la conformité aux codes de conduite.

Comité de nomination : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire (représenté par le Conseil municipal d'Ottawa) concernant la nomination des administrateurs.

Comité de surveillance des initiatives stratégiques : Le Comité de surveillance des initiatives stratégiques, mis sur pied par le conseil d'administration en novembre 2013, l'aide en guidant la direction et en apportant une orientation et un soutien ponctuels pour les efforts en lien avec les grands projets d'immobilisations à la demande du conseil d'administration.

Comité de vérification : Le Comité de vérification examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus de vérification ainsi que les résultats des vérifications internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les tableaux ci-après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités auxquels ils siègent.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M. [président du conseil]	6/6	19/19
Bryce Conrad [président et chef de la direction]	6/6	S.O.
Dale Craig	6/6	9/9
Jan Harder	5/6	4/5
Andrea Johnson	5/6	8/8
Kalai Kalaichelvan	5/6	9/9
J. Douglas McLarty	6/6	10/10
Philip Murray	6/6	8/9
Lori O'Neill	6/6	9/9
Zaina Sovani	5/6	8/9
Marianne Wilkinson	5/6	5/6

HYDRO OTTAWA LIMITÉE

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M. [président du conseil]	4/4	S.O.
Bryce Conrad [président et chef de la direction]	4/4	S.O.
Lance Jefferies	4/4	S.O.

Membres des conseils d'administration

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.



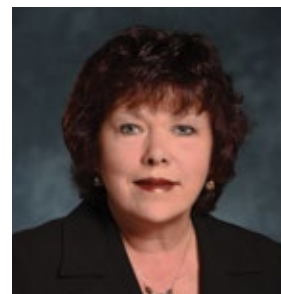
Jim Durrell, C.M. [président]



Bryce Conrad



Dale Craig



Jan Harder,
conseillère municipale



Andrea Johnson



Kalai Kalaichelvan



J. Douglas McLarty



Philip Murray



Lori O'Neill



Zaina Sovani



Marianne Wilkinson,
conseillère municipale

HYDRO OTTAWA LIMITÉE



Jim Durrell, C.M. [président]



Bryce Conrad



Lance Jefferies







Hydro Ottawa souhaite remercier tous les employés dont la photo figure dans le présent rapport annuel.

This Annual Report is also available in English at hydroottawa.com.

© 2017 Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.
3025, chemin Albion Nord
Case postale 8700
Ottawa (Ontario) K1G 3S4
Tél. : 613-738-5499, poste 2345

hydroottawa.com